ESTIMATES

Department of Justice Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-20
ISBN 0-660-62529-6

SERVING CANADIANS

105-00925/

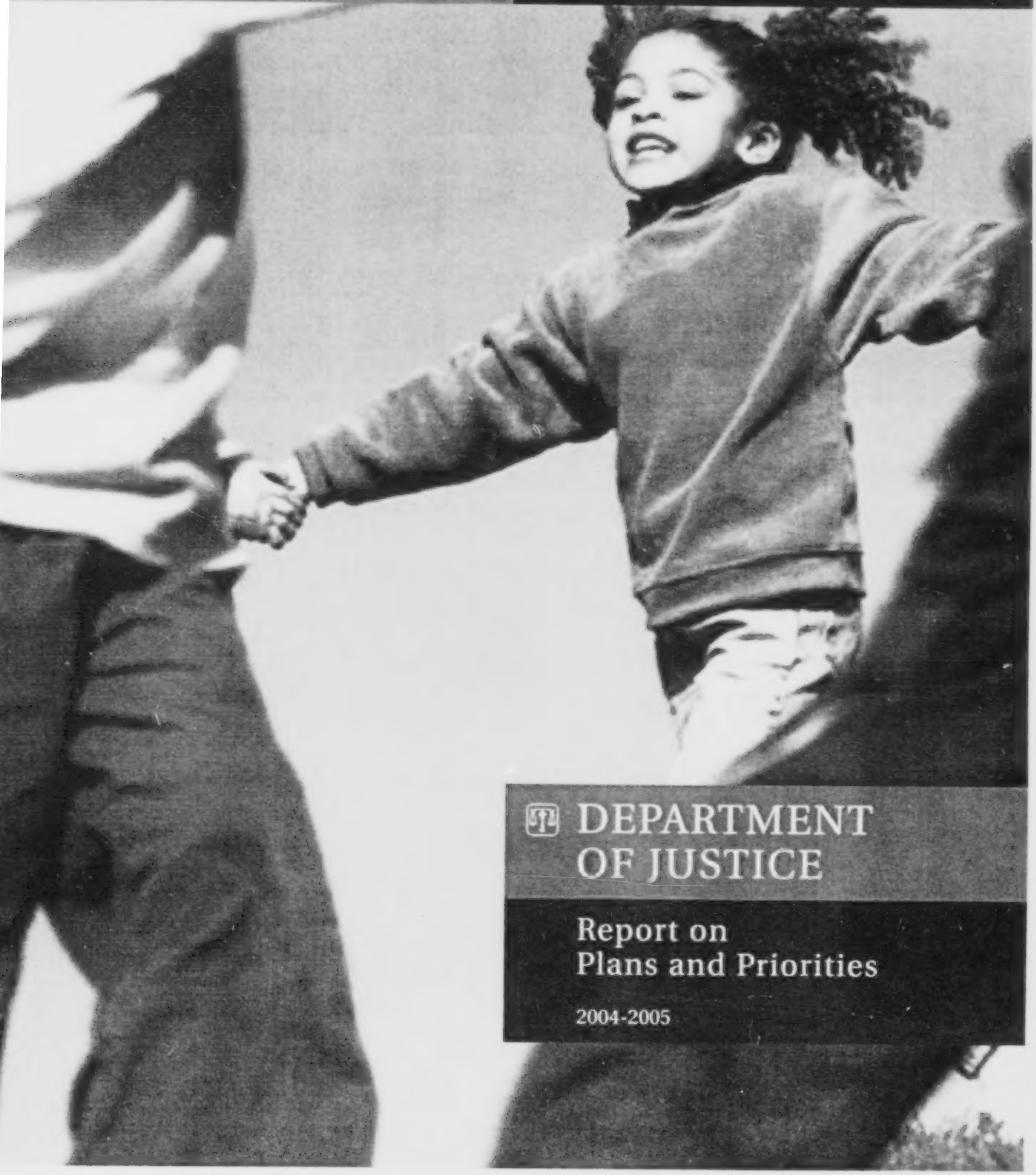

DEPARTMENT OF JUSTICE

Report on Plans and Priorities

2004-2005

Department of Justice Canada | Ministère de la Justice Canada

Canada

By developing and upholding laws that affect virtually every facet of the country's political, social and economic life, the Department of Justice helps maintain a fair and democratic society while supporting the government's goals.

CONTENTS

Part I – Messages 1

Message from the Minister 1
Management Representation 3

Part II – Raison d'Être 5

Canada's Justice System 5
Role of the Department of Justice 5

Part III – Planning Overview 7

About Our Work 7
Our Operating Environment 10
Our Strategic Response 12
Our Management Response 14
Reporting on Performance and Results 15

Part IV – Plans and Priorities by Strategic Outcome 16

Strategic Outcome 1: A Fair, Relevant, Accessible Justice System That Reflects Canadian Values 17
Strategic Outcome 2: A Safer, More Secure Society 24
Strategic Outcome 3: High-Quality Legal Services to Support the Federal Government 29

Part V – Organization and Planned Spending 39

How We Are Organized 39
Linking Business Lines to Strategic Outcomes 40

Part VI – Financial Tables 43

Part VII – Annexes 49

Annex 1 – Additional Information about the Department of Justice 49
Annex 2 – Legislation Administered by the Department 50
Annex 3 – Priorities and Planned Spending by Strategic Outcome and Business Line, 2004-2005 53
Annex 4 – Priorities and Planned Spending by Strategic Outcome and Business Line, 2005-2006 54
Annex 5 – Priorities and Planned Spending by Strategic Outcome and Business Line, 2006-2007 55
Annex 6 – Departmental Planned Spending 56
Annex 7 – Horizontal Initiatives with Department of Justice Participation 57

Index 61

Figures and Tables

Part III – Planning Overview

Figure 3.1 Justice across Canada 7
Figure 3.2 Planned spending 2004-2005 by type of expenditure 9
Figure 3.3 Planned spending 2004-2005 by business line 9
Figure 3.4 Planned FTEs 2004-2005 by business line 9
Figure 3.5 Strategic outcomes and priorities 13

Part IV – Plans and Priorities by Strategic Outcome

Table 4.1 Priorities and planned spending by strategic outcome 16
Figure 4.1 Programs and initiatives in support of Strategic Outcome 1 18
Figure 4.2 Civil litigation caseload 30
Figure 4.3 Estimated total cost of legal services 32

Part V – Organization and Planned Spending

Table 5.1 Planned spending and FTEs by business line, 2004-2005 40

Part VI – Financial Tables

Table 4 Summary of transfer payments 43
Table 5 Details on transfer payments programs 44
Table 7 Major initiatives and programs 45
Table 8 Sources of respendable and non-respendable revenue 46
Table 9 External charging information 47
Table 10 Net cost of programs for the estimates year (2004-2005) 48

PART I – MESSAGES

Message from the Minister

The Department of Justice occupies a central position in Canada's system of government. By developing and upholding laws that affect virtually every facet of our political, social, and economic life, the Department seeks to secure a fair, just and democratic society while supporting the government's goals of strengthening the social foundations of Canadian life, building a twenty-first century economy, and ensuring Canada's standing in the world.

Irwin Cotler
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Most Canadians would agree that the fundamental aspects of the justice system work well. The system is under increasing pressure, however, from change in Canadian society and in the world at large. Many of the issues facing us - protecting human rights and privacy, access to justice, combatting terrorism and organized crime, protecting vulnerable groups in society from cyber-crime, hate crimes, or discrimination - need more reformist approaches, as well as action at the domestic and international levels.

The justice system will have a role in shaping these solutions, but an effective response will also require transformation within the system. Five broad themes express my vision for this transformative process:

Protecting security and promoting human rights are core government responsibilities in a world where the ultimate human right is personal security and freedom from fear. Here at home, this means safeguarding Canadians' security by continuing to make sure that our approach to anti-terrorism is comprehensive, effective and fair. Looking at the broader context for safety and security, we will pursue international cooperation, working with other countries toward the same objectives; continuing to provide leadership in fighting global crime and enhancing the international justice infrastructure; and furthering our efforts to ensure that Canada is not a safe haven for perpetrators of war crimes and crimes against humanity.

Transformation will also involve *protecting the most vulnerable and promoting human dignity.* This will be reflected in steps to protect children from exploitation and abuse, to promote child-centred family justice, and to ensure that the youth justice system continues to balance public safety and rehabilitation. Addressing all forms of violence against women is another facet of this theme; this will include measures to counter trafficking in persons domestically and internationally, through law reform and policy development, and assisting in a parliamentary review of the laws governing sex trade workers.

The disproportionate representation of Aboriginal people in the justice system, both as victims of crime and as accused, underlines the importance of *achieving Aboriginal justice*. Reform will help ensure that Aboriginal traditions and approaches are reflected in and accepted by the mainstream justice system. Working with Aboriginal people and other partners, we will continue to pursue alternatives to litigation where appropriate in resolving disputes, as well as approaches that promote reconciliation and renewal.

Relevance and effectiveness in the twenty-first century will also depend in part on *transformative reform of the justice system*. To make sure the justice system remains relevant to Canadians, we need to reflect their values and address emerging issues in a strategic and timely way. We will launch a strategy and establish principles for reforming the criminal law to capture new realities. We will strive to improve the balance between access to justice and efficiency in the justice system while seeking a continuum of conflict resolution options. An important part of ensuring access to justice will be working with our partners on the sustainability of the legal aid system for both criminal and civil cases.

Finally, as part of the government's overall goal of *strengthening democracy*, we will work *toward participatory justice*. This will be facilitated in part by access to relevant information, and in this context we will be examining a number of key issues with a view to improving the federal access to information regime. In addition, we will seek continuing dialogue about how the justice system can best express Canadian values and aspirations. We will work closely with other levels of government, non-governmental organizations, and other Canadians to shape the debate and define the solutions. And, as responsible members of the international community, our commitment to strengthening democracy will extend to supporting democratic reform in states in transition.

The plans and priorities presented in this document will help to begin the transformation needed in the justice system to meet the challenges of the twenty-first century.

Irwin Cotler

Irwin Cotler, P.C., M.P.
Minister of Justice and Attorney General of Canada

Management Representation

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities for the Department of Justice. This document has been prepared in accordance with the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the Preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities:*

- It accurately portrays the Department's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's budget and by the Treasury Board Secretariat.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying departmental information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Morris Rosenberg
Deputy Minister

April 28, 2004
Date

Maintaining a justice system that serves everyone living in Canada is a central focus for the Department of Justice, which strives to ensure that the system remains fair, accessible and efficient as it evolves in response to social change.

PART II – RAISON D'ÊTRE

Canada's Justice System

The justice system affects us every day. It defines and prescribes the balance of rights and responsibilities we share with others. Those who administer the law attempt to balance the protection of individual rights – such as liberty and equality – with the protection of collective rights to ensure a well-ordered society. Through the rule of law, the justice system ensures that the law applies to everyone.

Within the justice system, the laws that keep us safe, regulate our economy, and guide everyday activities are developed and upheld. In addition to governing our conduct, laws can be used to support social policies that reflect Canadian values, such as benefits when we are injured on the job, health care, and loans to pursue post-secondary education. These laws, along with related policies and programs, form a framework that defines and supports the social foundation of Canadian life.

Finally, when people have disagreements or conflicts, the justice system offers ways to resolve these disputes peacefully.

Role of the Department of Justice

Society is always evolving, so the justice system must evolve too. Maintaining a system that serves everyone living in Canada is a central focus for the Department of Justice, which strives to ensure that the system remains fair, accessible and efficient as it evolves in response to social change.

The Department's responsibilities reflect the dual role of the Minister of Justice, who is also the Attorney General of Canada: while the Minister of Justice is concerned with questions of policy and their relation to the justice system, the Attorney General is the chief law officer of the Crown.[1]

The Minister of Justice oversees all matters relating to the administration of justice that fall within the federal domain, including policy as it relates to criminal law, family justice, Aboriginal justice, youth justice, human rights, privacy, access to information, and official languages.[2] The Minister is also the government's legal adviser and must see that its business is conducted in accordance with the law.

Shared Jurisdiction

Under Canada's constitution, the justice system is divided between provincial and federal jurisdictions. Federal and provincial/territorial governments can introduce new laws or amendments to existing laws in their respective jurisdictions. In general, Parliament focuses on laws of national scope (criminal law, interprovincial trade, national defence), while provincial/territorial legislatures make laws of a more local nature (education, property, hospitals).

The federal government establishes courts to support the administration of specific federal laws (the Federal Court, the Tax Court), and ensures criminal law and procedure are consistent across the country. However, most civil and criminal cases are tried in provincial courts. The Supreme Court of Canada hears cases of national importance once other appeals have been exhausted.

1. The responsibilities of the Minister and the Attorney General are set out in the *Department of Justice Act*. The Minister/Attorney General is responsible in whole or in part for this act and 47 other acts of Parliament (see Annex 2).
2. The remaining administration-of-justice responsibilities—policing, corrections and conditional release—are the responsibility of other departments/agencies, such as the new Department of Public Safety and Emergency Preparedness.

Department of Justice Mission

- Supporting the Minister of Justice in working to ensure that Canada is a just and law-abiding society with an accessible, efficient and fair system of justice.
- Providing high-quality legal services and counsel to the government and to client departments and agencies.
- Promoting respect for rights and freedoms, the law and the Constitution.

The Attorney General advises federal departments and agencies on matters of law; regulates and conducts all litigation for the Crown or any federal department or agency; and defends the government when litigation is brought against it. The Attorney General is also the ultimate authority for prosecuting violations of federal law other than the *Criminal Code* in the provinces and for prosecuting all federal offences (including *Criminal Code* violations) in the territories.

By supporting the Minister in these roles, the Department of Justice contributes to the broader goals set by the government, both by developing and implementing programs and by providing legal services: the Department provides legal services to about 50 federal departments, agencies and Crown corporations and supports virtually every federal policy priority with legal advice. Through the policies and programs it develops and the advice it provides, the Department contributes to key national goals such as protecting Canadians' safety and security and promoting Canadian interests and values on the world stage. The Department also plays a central role in every government bill drafted for Parliament's consideration, regardless of the department of origin.

PART III – PLANNING OVERVIEW

About Our Work

Justice is a mid-size department, with about 5,000 employees. Roughly half the Department's staff are lawyers; the other half includes professionals in fields such as research, social sciences, program development and management, communications, and administration. About half our employees work in the National Capital Region; the remainder work in regional offices and sub-offices across the country (see Figure 3.1).

Figure 3.1
Justice Across Canada

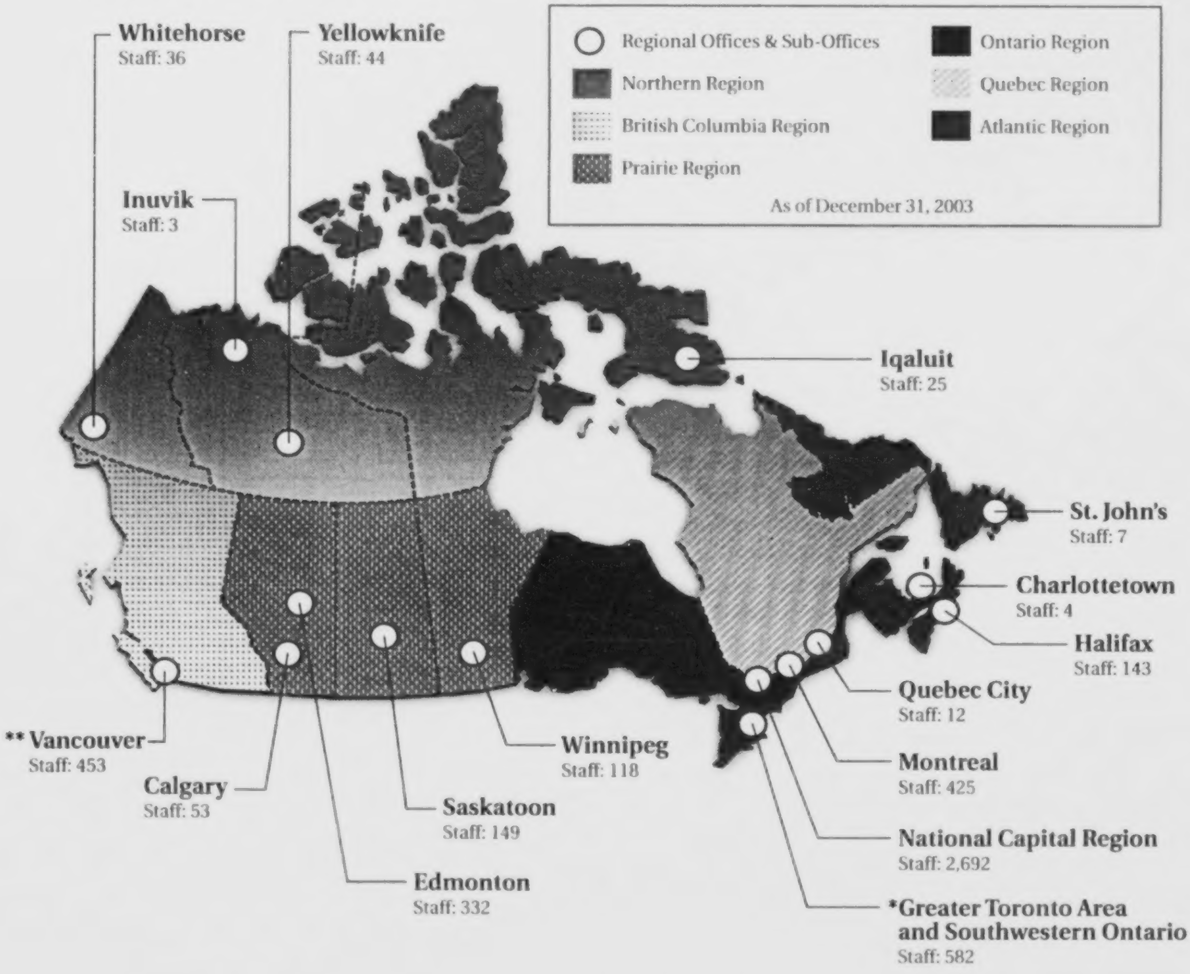

* Employees of the Department's Ontario Regional Office work in Toronto, Newmarket, Brampton, Milton, Kitchener and London.

** One employee of the British Columbia Regional Office works in Kelowna.

The Department's day-to-day work falls into four main areas:

1. **Legal advice** – providing legal advice to federal departments and agencies.
2. **Litigation** – upholding federal laws and prosecuting violations of them.
3. **Legislation** – drafting and reviewing bills and regulations in French and English, reflecting both common law and civil law as appropriate.
4. **Policy** – developing policy and supporting programs in areas such as youth justice, Aboriginal justice, family justice, criminal law, privacy, human rights, and official languages.

This work is carried out through three business lines:

1. **Government Client Services** provides legal counsel to government, conducts prosecutions, represents the government in court, and drafts legislation.[1]
2. **Law and Policy** develops and implements policy, related programs and legislation.
3. **Administration** supports the Department's work and ensures transparency and accountability.[2]

The Department's programs and services are funded through operating expenditures and grants and contributions. Some of the operating expenditures incurred to deliver legal services and advice are recovered from client departments and agencies. The Department expects that operating expenditures – including those recovered from clients – will account for about 60% of its total spending in 2004-2005. The remaining 40% will be spent on grants and contributions to support policy objectives in areas such as youth justice, legal aid and family justice (Figure 3.2).

Grants and contributions to provinces, territories and community-based organizations – to support the delivery or testing of new approaches to justice-related programs and services – account for most of the spending in the Law and Policy business line. The Law and Policy business line accounts for 43% of the Department's total planned spending but just 8% of total planned full-time equivalents (FTEs). The Government Client Services business line – including expenditures and staff funded by Justice and by clients – accounts for 49% of the Department's total planned spending but 80% of total planned FTEs (Figures 3.3 and 3.4).

1. The federal departments, agencies and Crown corporations to which Justice provides legal services are referred to as its 'clients', and its legal advice is subject to solicitor-client privilege. However, the Attorney General and officers of the Department of Justice act as counsel to the federal Crown, not to a particular department or agency. As such, they must always be conscious of the government-wide concerns that may arise in litigation and of the government-wide implications of judicial decisions. The Attorney General's responsibilities also go beyond those owed by a solicitor to a client: he or she must remain vigilant in advising client departments/agencies not to abuse power, infringe fundamental rights and freedoms, depart from principles of due process, or act unfairly in resolving differences between citizens and the Crown.
2. The business lines are discussed in greater detail in Part V, Organization and Planned Spending, and in Annexes 3, 4 and 5.

Figure 3.2
Planned Spending 2004-2005
by type of expenditure

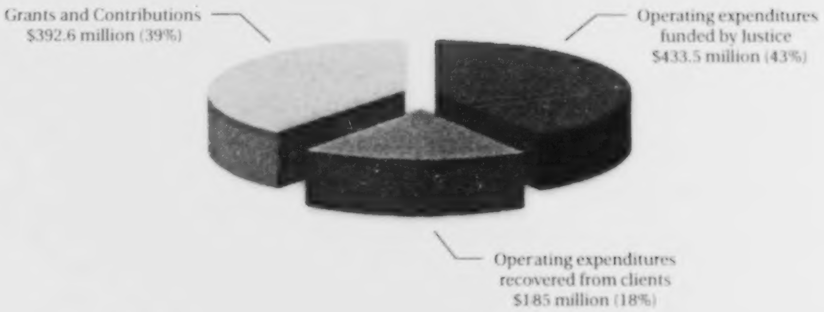

Figure 3.3
Planned Spending 2004-2005
by business line

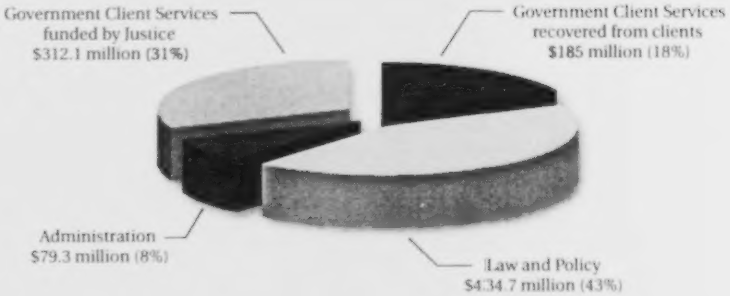

Figure 3.4
Planned FTEs 2004-2005
by business line

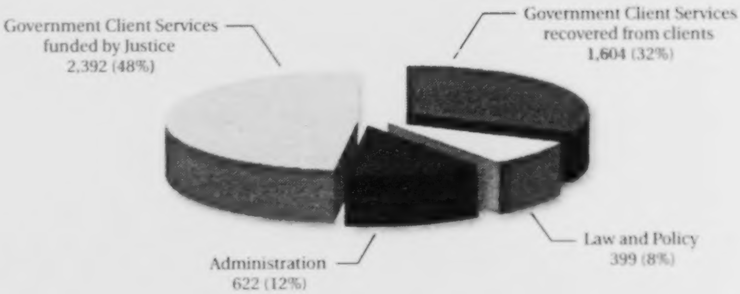

Our Operating Environment

The current context for planning the Department's work and setting priorities is shaped by four general factors:

- the changing needs of Canadian society;
- the need for government departments to be efficient, accountable and transparent in their use of public funds;
- globalization and interdependence; and
- the scope, volume and complexity of our work.

Changing needs of Canadian society

Changing Canadian values: The *Canadian Charter of Rights and Freedoms* enshrined our commitment to human rights, equality, and non-discrimination. Within this framework, the justice system strives to reflect Canadians' changing values, attitudes and expectations.

Safety and security: The terrorist attacks of September 11, 2001, brought to the fore the vulnerability of all countries, including Canada. National security and public safety have emerged as high priorities. The government introduced security measures that balance the need to protect society from such attacks with respect for rights and freedoms.

Efficiency and accountability

Ongoing expenditure review: Like all federal organizations, the Department of Justice has a responsibility to strive for greater transparency and financial accountability in setting priorities, allocating resources and reporting on results. Ensuring that spending reflects these priorities and that tax dollars are invested with care to achieve results for Canadians will be a major concern of management over the planning period.

Globalization and interdependence

Globalization: Justice-related issues are seldom contained by national borders. Terrorism, organized crime, cyber-crime, people smuggling and human rights violations are global issues, and we depend on the international community to achieve common goals. Globalization also influences our clients' need for legal advice: international trade now has a much more complex legal dimension, while integration of the North American economy has implications for both trade and national security – all with the potential to require legal intervention.

Federal-provincial-territorial relations: The administration of justice depends for effectiveness on close cooperation with provinces and territories, both in policy development and in allocating the cost of providing services to Canadians – youth justice services, legal aid, public legal education and information, and other programs to improve or maintain access to the justice system.

Collaboration: Relationships with others in the justice system, including non-governmental and community-based organizations, continue to generate innovative, cost-effective ways of delivering services that improve access to the justice system and keep it relevant and responsive in a diverse society. Similarly, relationships with other federal departments and agencies in areas such as safety and security and Aboriginal justice help achieve national policy objectives.[3] At the same time, managing relationships creates pressures of its own, as partners have diverse responsibilities and priorities.

Scope, volume and complexity of work

Increasing scope: Our programs and services touch most of the issues of greatest importance to Canadians – national security, human rights, privacy, immigration, family justice, relations with Aboriginal peoples – either as a direct result of our policy mandate or through the legal services we provide to client departments. We must maintain a broad perspective to provide effective legal services across the country and in virtually every area of government business.

Increasing volume of litigation: Federal litigation has increased markedly in scale and cost, in part because of Canadians' growing tendency to turn to the courts to claim individual and collective rights in the Charter era. The Department is currently handling close to 45,000 civil litigation cases in various areas of law. Some are class-action suits involving hundreds of individuals across the country, millions of pages of evidence, and millions of dollars in contingent liabilities.

Increasing complexity: Complexity has become a challenge in litigation (especially in areas such as taxation, drug prosecutions, proceeds of crime, extradition, immigration and Aboriginal issues) and in policy and legislative development, as rapid advances in science and technology demand parallel evolution in policy and law. Most issues facing government have a legal dimension, and many require responses informed by interdepartmental, federal/provincial or international considerations. Many issues involve multiple departments and agencies across the federal government; in areas such as public security, anti-terrorism, and combatting organized crime and money laundering, Department of Justice priorities affect those of other organizations and vice versa. As a result, clients are asking for advice that includes legal risk management and instrument choice, as well as legal advice on policy issues. Justice officers often provide the links and expertise that hold these efforts together.

3. Annex 7 sets out the main horizontal initiatives in which the Department of Justice participates.

Planning challenges: Litigation against the government can arise from any quarter. Court decisions may force the government to respond rapidly with legislation to amend a law found unconstitutional. Unforeseen events may demand new laws or legal measures. We must constantly anticipate and manage legal risks and respond flexibly as circumstances change, often reallocating resources quickly to meet new priorities or to deal with the ebb and flow of litigation.

Our Strategic Response

The work of the Department of Justice helps deliver three long-term strategic outcomes for Canadians:[4]

1. A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values.
2. A safer, more secure society.
3. High-quality legal services to support the federal government.

1. A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values

Canadians expect their justice system to provide an independent and impartial forum for resolving disputes. That system, and the services provided within it, must therefore be fair, accessible and relevant to those who need them. Current priorities include:

- promoting access to and efficiencies in the justice system;
- protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system; and
- addressing the needs of Aboriginal people in the justice system.

2. A safer, more secure society

As a safe, secure place to live, raise a family, work or run a business, Canada has a quality of life that supports continued economic development and creates a competitive advantage in the global economy. In cooperation with other government and non-government organizations, we work to preserve this quality of life. Current priorities include:

- combatting high-tech crime, organized crime and terrorism;
- modernizing the criminal law; and
- improving our capacity to respond to international requests and transnational crime.

4. Our two previous reports on plans and priorities relied extensively on our Strategic Plan 2001-2005. This RPP and the Strategic Plan can be read as complementary. The links between the two are discussed further in Part V, Organization and Planned Spending.

Figure 3.5
Strategic Outcomes and Priorities

Results for Canadians

Strategic Outcome
A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values

Strategic Outcome
A safer, more secure society

Strategic Outcome
High-quality legal services to support the federal government

Priorities
Promoting access to and efficiencies in the justice system

Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system

Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system

Priorities
Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism

Modernizing the criminal law

Improving capacity to respond to international requests and transnational crime

Priorities
Supporting our clients with high-quality legal services

Establishing a sustainable funding strategy for legal services

Improving performance measurement

Managing legal risk

Management Priorities
Developing and implementing a sustainable strategy for funding departmental business
Strengthening our capacity to develop strategic information to measure our performance and account for our decisions
Managing the volume of federal government litigation
Fostering a work environment that encourages people development

Note: Terms such as *outcome* and *result* are defined and explained in the Treasury Board Secretariat's Lexicon for Results-Based Management and Accountability. *Priorities* are the specific areas of planning for results that the Department has chosen to focus on during the current RPP planning period.

For more on these strategic outcomes and priorities, see Part IV, Plans and Priorities by Strategic Outcome.

3. High-quality legal services to support the federal government

To develop effective laws and programs, federal departments and agencies need sound legal support. It is therefore important to build and sustain our capacity to meet clients' changing needs and work with them to advance their priorities. Current priorities include:

- supporting our clients with high-quality legal services;
- establishing a sustainable strategy for funding legal services delivery;
- improving performance measurement; and
- managing legal risk.

Our Management Response

Delivering our strategic outcomes requires continuing attention to the way we organize and manage our business. We must be organized for operational efficiency and effectiveness, and our programs and services must be sustainable and affordable. To this end, the Department recently underwent two reviews, both launched to follow through on the 2003 Budget commitment to periodic examination of non-statutory programs.

The first review, conducted by the Department, examined the definition and interpretation of our mandate, activities, programs, business lines, common services, and service delivery mechanisms. The review's purpose was to achieve organizational sustainability and ensure that the Department's mandate and structure are aligned to deliver necessary services and programs effectively.

The second review, by the Treasury Board Secretariat, looked for opportunities to manage resources better, transform programs to maximize results, and demonstrate accountability to Canadians. This review looked at issues of mandate, program and service delivery and management capacity, and governance.

In light of these reviews, the Department's management priorities for this planning period focus on these key areas:

- developing and implementing a sustainable strategy for funding departmental business;
- strengthening our capacity to develop strategic information to measure our performance and account for our decisions;
- managing the volume of federal government litigation; and
- fostering a work environment that encourages people development.

Reporting on Performance and Results

The 2004-2005 Report on Plans and Priorities represents a renewed approach to reporting, in response to advice received from the Treasury Board Secretariat and others on the Department's previous reports. In particular, the structure of this report reflects our thinking about how the work we do benefits Canadians and how departmental activities contribute to delivering those results. As far as possible, we have shown the alignment between strategic outcomes, priorities, and resources.

We have also strived for transparency in talking about where we will be able to measure performance and where our understanding of what and how to measure still needs to be developed. This is especially challenging in areas of our work where 'success' is not easily defined or may lie far in the future. The interdependent nature of many of the issues we deal with also raises questions about how best to judge progress and pinpoint the Department's contribution to a successful outcome.

For example, a safer, more secure society is a long-term outcome; progress toward it depends on the efforts of many sectors of society. With so many factors influencing the outcome, the contribution of a single department to achieving the goal is difficult to identify and quantify. It is also inherently difficult to measure the long-term benefits to society of keeping some young offenders out of jail through programs designed to restore them to productive participation in society. Similarly, prosecuting organized crime and terrorist groups is important, but it also presents difficulties in measuring success and quantifying the Department's contribution.

A working group on proactive management of the law is developing additional tools to measure our performance in delivering legal services to support the federal government. This issue will command significant attention over the planning period as we establish what to measure, put appropriate measurement practices and systems in place, and collect baseline data against which to assess future performance.

Table 4.1 Priorities and planned spending by strategic outcome

Strategic Outcomes	Priorities[1]	Planned Spending ($ millions) 2004-2005	2005-2006	2006-2007
A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values	Promoting access to and efficiencies in the justice system	155.3	152.5	108.7
	Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system	246.7	243.2	242.5
	Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system	14.9	14.8	14.7
	Other	15.9	14.5	14.5
Sub-total		**432.8**	**425.0**	**380.4**
A safer, more secure society	Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism	32.5	32.5	32.6
	Modernizing the criminal law	3.0	2.2	2.2
	Improving capacity to respond to international requests and transnational crime	7.5	7.5	7.5
	Other - Drug and regulatory prosecutions	52.1	52.2	52.2
	Other - Federal Prosecution Service administration and other	13.1	13.0	13.0
Sub-total		**108.2**	**107.4**	**107.5**
	Shared priority: Supporting our clients with high-quality legal services			
High-quality legal services to support the federal government[2]	Legislative Services	23.6	23.6	23.6
	Civil Litigation and Public Law	15.5	15.4	13.1
	Tax Law Portfolio	51.1	51.0	51.0
	Citizenship and Immigration Portfolio	29.4	29.5	29.5
	Aboriginal Affairs Portfolio	85.5	85.2	85.3
	Business and Regulatory Law Portfolio	141.9	140.9	140.9
	Central Agencies Portfolio	13.4	13.4	13.4
	Administration Portfolio[3]	32.9	28.2	30.8
	Other	1.5	1.5	1.4
Sub-total[4]		**394.8**	**388.7**	**389.0**
Planned Spending across all Strategic Outcomes		**935.8**	**921.1**	**876.9**
Enablers[5]	Departmental Management and Support	23.2	20.7	24.1
	Corporate Services and Communications	52.1	50.6	50.6
Sub-total		**75.3**	**71.3**	**74.7**
TOTAL PLANNED SPENDING		**1,011.1**	**992.4**	**951.6**

1. All priorities are 'ongoing'.
2. Information for this chart was compiled on the basis of the Department's reporting framework for legal services delivery in place before December 12, 2003, when changes in government structure were announced.
3. The Administration Portfolio provides administrative services to regional offices, Civil Litigation and Public Law.
4. Justice recovers part of the cost of delivering legal services from client departments and agencies. Over the planning horizon, almost half the planned spending on legal services delivery is expected to be recovered from clients. A detailed breakdown of planned recoveries is presented in Annexes 3, 4 and 5.

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Funded by Justice	209.8	203.7	204.0
Recovered from clients	185.0	185.0	185.0
Sub-total	**394.8**	**388.7**	**389.0**
Recoveries as a percentage of sub-total	**47%**	**48%**	**48%**

5. Enablers support the achievement of all three strategic outcomes.

PART IV – PLANS AND PRIORITIES BY STRATEGIC OUTCOME

The Department's work focuses on achieving three outcomes for Canadians:

- a fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values;
- a safer, more secure society; and
- high-quality legal services to support the federal government.

Strategic Outcome 1

A Fair, Relevant, Accessible Justice System That Reflects Canadian Values

Planned Spending	
2004-2005	$432.8 million
2005-2006	$425.0 million
2006-2007	$380.4 million

Canadians rely on the justice system to provide an independent and impartial forum for resolving disputes. To serve Canadians in all our diversity, the system must be accessible, fair and relevant. The Department works with others in the justice system to make sure it reflects our shared values by treating everyone equitably and respecting their rights.

How we deliver this strategic outcome

Two major transfers to the provinces and territories – for youth justice services and legal aid – contribute to achieving this strategic outcome. Smaller funding arrangements support public legal education and information, family justice programs, and Aboriginal justice programs. The Department also funds innovative projects aimed at responding to the needs of victims of crime; reducing the problem and effects of family violence; and improving the administration of justice and access to the justice system, including access in both official languages.

Current priorities

The three priorities contributing to this strategic outcome reflect where most of the Department's program and policy funds will be spent in this planning period:

Programs, services and initiatives supporting this strategic outcome [1]

1. Promoting access to and efficiencies in the justice system.
2. Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system.
3. Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system.

1. http://www.justice.gc.ca/en/ps/index.html

Figure 4.1

Programs and initiatives in support of a fair, relevant and accessible justice system that reflects Canadian values, 2004-2005

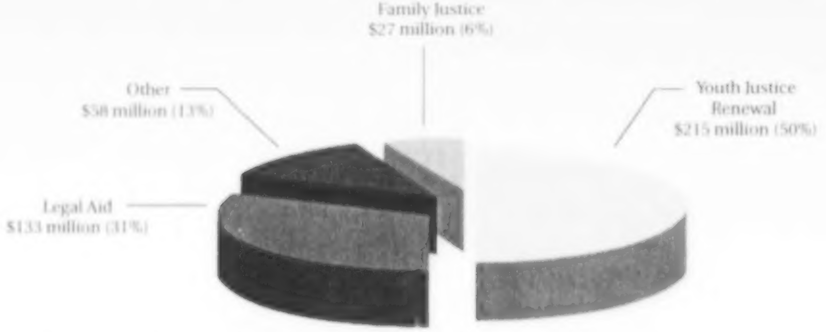

'Other' includes Official Languages ($12 million), Aboriginal Justice Strategy ($10 million), Aboriginal Courtwork program ($6 million),Victims of Crime ($5 million), other initiatives, internal management and support.

Planned Spending	
2004-2005	$155.3 million
2005-2006	$152.5 million
2006-2007	$108.7 million

Priority 1
Promoting access to and efficiencies in the justice system

Canada is a large and diverse country, and the factors influencing the efficient administration of justice vary from region to region. In addition, justice system participants sometimes see their roles and responsibilities as separate from or independent of those of other participants, making it difficult to promote a system that functions well in a concerted, collaborative way. Moreover, the issues in this area are often broad and complex, such as those surrounding the provision of legal aid; as a result, they require sustained commitment and cooperation on the part of federal, provincial and territorial participants.

Overview of Recent Activities and Achievements [2]

Access to the justice system

The Department provides funding support to provinces and territories for several programs that improve access to the justice system.

The largest of these (in dollar terms) is legal aid, which is available to people involved in serious criminal matters who are economically disadvantaged and to young people in matters related to the *Youth Criminal Justice Act.*[3] We also work closely with provinces and territories to develop policy in this field.

2. http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html
3. In the territories, the Department provides funding support for both criminal and civil legal aid (as well as for Aboriginal Courtwork services and public legal education and information) through Access to Justice Services Agreements.

Another means of making the justice system more accessible is to ensure that all Canadians have access to it in the official language of their choice where provided for by law.

Access to the justice system depends in part on people's knowledge of their rights and responsibilities. The Department funds organizations in each province and territory to provide public legal education and information to help Canadians understand their justice-related rights and responsibilities and new developments in the justice system (for example, guidelines for calculating child support, the rights of crime victims, community resources to deal with family violence, programs related to youth justice).

Access to the justice system:
How we're working on this priority

- The Department is implementing three-year agreements (2003-2004 to 2005-2006) that give the provinces ongoing funding for criminal legal aid and immigration and refugee legal aid and additional funding to help them improve access to criminal legal aid services, particularly at the front end of the criminal justice system. The agreements also provide for improved management of federal court-ordered counsel in federal prosecutions. We will also be conducting research and pilot projects to test innovative service delivery methods for civil legal aid. Results of this work will lead to longer-term strategies for criminal and immigration and refugee legal aid in 2006-2007 and beyond.
- Through its Access to Justice in Both Official Languages Support Fund, the Department will support projects that contribute to improving access to justice in both official languages for the next four years (2004-2005 to 2007-2008). In addition, the Department will implement its strategic plan, developed in 2003-2004, to reach out to official language minority communities and consult with these communities to take their needs into account in developing policies and programs and offering services.

Efficiencies in the justice system

As criminal cases grow in number and complexity, so do costs and delays. Canadians often become aware of the situation through news reports of charges being stayed or dismissed because of delays in proceeding to trial, which can undermine confidence in the criminal justice system.
We therefore strive to improve efficiency in the justice system without compromising its essential fairness and accessibility.

Learning from mega cases

Analysis of the lessons learned and best practices developed in managing mega cases – including charging practices, prosecution strategy, and number and type of staff assigned to such cases – will support efforts to improve efficiency and effectiveness in the justice system.

Efficiencies in the justice system: How we're working on this priority

In cooperation with the provinces, the judiciary and the bar, the Department is actively involved in a national effort to improve access to justice and efficiency in the criminal justice system, focusing on

- early consideration/resolution of cases;
- the management of cases going to trial;
- how mega-trials are dealt with (trials that place extraordinary demands on system resources because of their size or complexity);
- the growth in the number and percentage of people remanded into custody while awaiting trial; and
- the impact of impaired driving prosecutions on the criminal justice system.

Initial steps on this priority were taken in December 2003, and work will continue through 2004-2005.

Measuring progress on this priority

Strategic outcome: A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values
Priority: Promoting access to and efficiencies in the justice system

Short- and Medium-term Outcomes

Results/Targets	Measures
• More legal aid services provided to economically disadvantaged persons in serious criminal matters • Innovative approaches implemented to address unmet need for criminal legal aid • Increased understanding of the justice system among Canadian public	• Number of people provided with criminal legal aid services • Innovative projects/research studies inform development of longer-term legal aid strategy • Number of Canadians who report they had access to clear information about relevant aspects of the justice system
• Justice system is accessible to Canadians in both official languages where provided for by law	• Nature of services and products offered in the minority language • Degree of consideration of communities' needs in implementing departmental policies, programs and services • Level of consultation with official language minority communities in developing Justice policies and programs
• *Criminal Code* is amended to reflect needs and values of Canadians	• Number and nature of amendments to the *Criminal Code* and extent of acceptance by justice system partners

Long-term Outcomes

Results/Targets	Measures
• Accessible justice system • Improved legal aid services	• Proportion of Canadians who have confidence in the justice system

Planned Spending	
2004-2005	$246.7 million
2005-2006	$243.2 million
2006-2007	$242.5 million

Priority 2
Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system

In efforts to protect children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system, a significant challenge is that crimes against children, youth and vulnerable people tend to be hidden – they often go undetected and unreported. The same factors that put children and youth at risk of becoming victims also make it more likely that they will come into conflict with the law or the social welfare system at some point in their lives.

Protecting children from all forms of exploitation continues to be a high priority, both domestically and internationally. Children and youth who are victims of exploitation or other crimes may also find themselves in conflict with the law at some point; strategies are needed to protect their rights whatever their situation. In addition, vulnerable persons, such as those with mental disabilities, who become involved in the justice system as accused, victims or witnesses may need protection.

**Children, youth and vulnerable people:
How we're working on this priority**

- Over the planning period the Department will develop options for legislative reform to combat child pornography, enable children to participate in the justice system as victims or witnesses without further trauma, and ensure their evidence is received.
- To protect the Charter rights of youth in conflict with the law, we will consult broadly on proposed amendments to the *Youth Criminal Justice Act* in the first year of the planning period.
- The Department will address the sexual exploitation of children and youth on the Internet and combat commercial sexual exploitation of children domestically and internationally. We will collaborate in international efforts to combat trafficking in persons. We will explore the role of the criminal law in addressing prostitution of children and youth.
- The Department will develop options for legislative reform and non-legislative approaches for persons who are permanently unfit to stand trial, have limited cognitive capacity because of fetal alcohol syndrome, or are unfit at the time of sentencing. Consultations are under way, and a research paper will be prepared to guide further policy development and consultations.
- We will continue to ensure that all policy and proposed legislative reforms take into account the impact on victims of crime and, where possible, encourage the participation of victims in the criminal justice system. The victims of crime initiative will be evaluated in the first year of the planning period, with a report to the Treasury Board in the fall of 2004.

Measuring progress on this priority

Strategic outcome: A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values
Priority: Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system

Short- and Medium-term Outcomes	
Results/Targets	**Measures**
• More effective legal framework for the investigation and prosecution of cases involving the exploitation of children and vulnerable groups	• Number and types of legislative or other enhancements made and extent to which they are used • Number of Charter challenges • Outcome of Charter challenges

Long-term Outcomes	
Results/Targets	**Measures**
• Reduced victimization of children and vulnerable groups • Reduced revictimization of children and vulnerable groups by the justice system	• Number of offences committed against children and vulnerable groups • Number of reports of victims and members of vulnerable groups being revictimized by the justice system

Planned Spending

2004-2005	$14.9 million
2005-2006	$14.8 million
2006-2007	$14.7 million

Objectives of the Aboriginal Justice Strategy

- To support Aboriginal communities as they take greater responsibility for the administration of justice.
- To help reduce crime and incarceration rates in the communities that administer justice programs.
- To improve Canada's justice system to make it more responsive to the justice needs and aspirations of Aboriginal people.[4]

Priority 3
Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system

Addressing the needs of Aboriginal people presents numerous challenges, in that the relationship with our institutions, including the justice system, is shaped by an historical context. Furthermore, Aboriginal people are not a homogeneous group with a single set of interests and concerns. Finally, the socio-economic circumstances of many Aboriginal Canadians present challenges in promoting a fairer and more effective justice system.

The Government of Canada places a high priority on improving the interaction between Aboriginal people and the justice system. When Aboriginal people come into contact with the justice system as victims or accused, their needs – related to their culture, economic position and social circumstances – must be taken into account to make the system fairer and more effective for them.

Departmental activities in support of this priority include the Aboriginal Justice Strategy and a grants and contributions program for community agencies working with Aboriginal people involved in the criminal justice system. In addition, several other programs address needs and concerns specific to Aboriginal people through their policy development, funding priorities, or client target groups; these programs include Legal Aid, the Aboriginal Courtwork Program, the Crown Witness Coordinators in the northern territories, the Policy Centre for Victim Issues, and the Youth Justice policy unit.

4. http://www.justice.gc.ca/en/ps/ajln/strat.html

Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system: How we're working on this priority

- The **Aboriginal Courtwork Program** provides funding to support Aboriginal people who come into conflict with the law, to help them obtain fair, equitable and culturally sensitive treatment in the criminal justice system. In this planning period, the program will work closely with provincial and territorial counterparts and service delivery agencies to measure and monitor program effectiveness through a jointly developed performance measurement strategy. An evaluation of program-delivery processes is planned for 2005-2006.
- The **Aboriginal Justice Learning Network,** one of the five components of the Aboriginal Justice Strategy, will be restructured during the planning period. The goal is to increase two-way communication between Aboriginal communities and those who work in the justice system – such as judges, lawyers and police – to improve the administration of justice for Aboriginal people.
- **Aboriginal Youth Cities Projects** in Winnipeg and Thunder Bay (a component of the Youth Justice Renewal Initiative), carried out in collaboration with provincial and community organizations, will aim to reduce the percentage of Aboriginal youth entering the criminal justice system.

Measuring progress on this priority

Strategic outcome: A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values
Priority: Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system

Short- and Medium-term Outcomes

Results/Targets	Measures
• Increased awareness among justice system practitioners of Aboriginal justice issues • The justice system is more responsive to the needs of Aboriginal people	• Number of justice system practitioners who report awareness of Aboriginal justice issues • Level of use of community-based Aboriginal justice programs

Long-term Outcomes

Results/Targets	Measures
• Reduced victimization, crime and incarceration among Aboriginal communities	• Number and nature of offences committed in Aboriginal communities • Number of Aboriginal offenders receiving custodial sentences by type of offence

Northern Initiatives

With the overall goal of providing effective, relevant, culturally sensitive criminal prosecutions in small northern communities, the Department will continue to promote greater cooperation between prosecutors and community justice committees and agencies and to encourage greater use of alternatives to prosecution and custodial sentences.

Under the Youth Justice Policy, we will identify community resources for youth in each territory to promote awareness and full use of the options provided for under the *Youth Criminal Justice Act.* Where these resources exist, police and prosecutors can make greater use of diversion and non-custodial sentence options for youth offenders; the research will also identify gaps in the availability of resources that help keep youth out of jail in northern communities.

Planned Spending	
2004-2005	$108.2 million
2005-2006	$107.4 million
2006-2007	$107.5 million

Strategic Outcome 2

A Safer, More Secure Society

This strategic outcome is one that the Department of Justice shares with other federal departments and agencies (in particular the new Department of Public Safety and Emergency Preparedness), as well as provincial, territorial and municipal governments and community organizations. Our work therefore involves extensive cooperation with others in law enforcement, national security, public safety and crime prevention.[5]

How we deliver this strategic outcome

The Department works to make Canada a safer and more secure place by developing and upholding the law. To *develop* the law, we track emerging crime issues, consult with provincial, territorial and international partners and with Canadians, and recommend criminal law reform where necessary.

To *uphold* the law, the Department prosecutes certain types of offences.[6] Law enforcement and prosecutions under the *Criminal Code* are generally provincial responsibilities, but the Attorney General of Canada, through the Federal Prosecution Service, has a significant role in relation to criminal prosecutions, including money laundering and drug prosecutions, and regulatory prosecutions related to income tax, the competition law provisions on telemarketing, customs, and immigration. The Attorney General also prosecutes *Criminal Code* offences in the North.

One growing area of activity is Canada's international obligations. Under the *Extradition Act* the Minister of Justice makes extradition requests to other countries; in addition, when Canada receives a request, the Minister must decide, after a judicial determination on the merits of the request, whether to surrender the fugitive. The Department takes part in negotiating extradition and mutual legal assistance treaties on behalf of the Minister and, under those treaties, provides counsel to assist foreign states appearing before Canadian courts.

Overview of Recent Activities and Achievements[7]

Current priorities

Three key priorities will contribute to this strategic outcome over the planning period:

1. Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism.
2. Modernizing the criminal law.
3. Improving our capacity to respond to international requests and transnational crime.

5. The National Crime Prevention Centre was part of the Department of Justice until December 2003.
6. The Department also upholds federal statutes by intervening in court cases involving Charter challenges or constitutional issues or by responding to other forms of legal action.
7. http://www.justice.gc.ca.en/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html

Priority 1
Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism

Planned Spending	
2004-2005	$32.5 million
2005-2006	$32.5 million
2006-2007	$32.6 million

Globalization poses new challenges in preventing and responding to crime and threats to national security. Globalization of the communications industry, for instance, has raised new investigative hurdles. A lack of legal and technical solutions, or delays in the ability to use them, hampers investigations and hence efforts to prevent crime and reduce threats to national security.

At the same time, strengthening our capacity to prevent crime, combat terrorism and enhance public security may have implications for human rights and privacy. Proposals must therefore balance these objectives with concerns about human rights and privacy.

Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism: How we're working on this priority

- To combat high-tech crime, the Department will continue to work with other departments and agencies (Public Safety and Emergency Preparedness, RCMP, Canadian Security Intelligence Service, Industry Canada, Competition Bureau, Communications Security Establishment) and consult key stakeholders (law enforcement, industry, non-governmental organizations and the public) about updating Canada's legal framework as it relates to lawful access (that is, the interception of communications and the search for and seizure of data).
- We will evaluate new laws on organized crime and assess whether further measures and approaches to target it directly are necessary. We will discuss legislative priorities with the provinces and territories early in 2004-2005.
- We will continue to implement the Intensive Prosecution Strategy to enable us to prosecute organized crime more effectively. We will work with police to encourage the early involvement of prosecutors at the investigative stage to ensure effective prosecutions. In addition we will work closely with federal and provincial partners on several initiatives to promote more effective management of large complex cases, including the management of disclosure.
- We will contribute to the government's anti-terrorism strategy and support international efforts to combat terrorism by working with other departments and agencies, governments, and international organizations; by developing additional legislative and regulatory measures as needed; by participating in the assessment of the *Anti-terrorism Act*; and by assisting with capacity-building in other countries through training and harmonization of legislative tools and ensuring that advisory and prosecution services are provided.
- We will continue to provide high-calibre, coordinated legal advice on investigations of organized crime, high-tech crime and terrorism, and develop and implement related prosecution strategies.

Measuring progress on this priority

Strategic outcome: A safer, more secure society
Priority: Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism

Short- and Medium-term Outcomes

Results/Targets	Measures
• More effective legal framework as it relates to lawful access, organized crime and terrorism, while respecting the rights of Canadians	• Number and types of legislative enhancements made and extent to which they are used • Number of Charter challenges • Outcome of Charter challenges
• More effective investigations, disruption, and prosecutions of organized crime and terrorism offences	• Number, types and outcomes of interventions directed at combatting organized crime and terrorism offences

Long-term Outcomes

Results/Targets	Measures
• Deterrence and incapacitation of organized crime and terrorist entities	• Increased and sustained capacity to combat organized crime and terrorist activities • Perceptions of Canadians and justice system practitioners about the effectiveness of efforts

Planned Spending

2004-2005	$3.0 million
2005-2006	$2.2 million
2006-2007	$2.2 million

Priority 2
Modernizing the criminal law

The impetus to review the criminal law and its use comes from several sources. Criminal law bills have been debated at every parliamentary session since Confederation. The result is a law built piece by piece, often in response to the pressures or events of a specific time in our history. It therefore needs constant review and, where necessary, reform, in light of court decisions and the evolution of Charter jurisprudence; to take account of scientific developments related to detecting and prosecuting crimes, such as DNA identification and testing; and to reflect changing social attitudes about whether and how we should use the criminal law to influence individual and corporate behaviour.

The challenges of modernizing the criminal law are both practical and philosophical. At the practical level, many practitioners are reluctant to support a comprehensive update of the *Criminal Code* because they are familiar with the current provisions and work with them daily. At the philosophical level, modernizing the Code would likely reopen the debate on issues that have been divisive in the past and on which broad social consensus may not yet exist.

**Modernizing the criminal law:
How we're working on this priority**

- The Department will launch a multi-year strategy to ensure that the criminal law and the way it is used reflect Canadian realities and values in the twenty-first century. In 2004-2005 we will identify outdated *Criminal Code* provisions, so they can be repealed in the next omnibus reform bill, and pinpoint essential amendments that can be addressed in the short term. We will also develop a work plan and analyze resource implications for a longer-term project looking at the substantive, evidentiary and procedural aspects of law reform.

Measuring progress on this priority

Strategic outcome: A safer, more secure society
Priority: Modernizing the criminal law

Results/Targets	Measures
Short- and Medium-term Outcomes	
• Increased understanding among Canadians on broad directions for modernizing the criminal law	• Progress toward completion of a statement of principles on the use of the criminal law and degree of acceptance
• *Criminal Code* is amended to reflect needs and values of Canadians	• Number and nature of amendments to the *Criminal Code* and degree of acceptance by justice system partners
Long-term Outcomes	
• More effective criminal law, responsive to the needs and values of Canadians and consistent with the Charter	• Canadians' perceptions of the extent to which the criminal law is responsive and reflects their values • Number of Charter challenges on criminal matters • Outcome of Charter challenges

***Priority 3
Improving our capacity to respond to international requests and transnational crime***

Planned Spending	
2004-2005	$7.5 million
2005-2006	$7.5 million
2006-2007	$7.5 million

Because of greater mobility of goods, people and information, Canada needs to focus more attention and resources on transnational crime in order to ensure domestic safety and security.

The challenges in this area relate mainly to meeting the increasing volume of international requests arising from the greater prevalence of transnational crime. Differences between the criminal law system in Canada and in the countries making the requests also pose challenges.

Building international capacity

In addition to combatting transnational crime and security threats, the Department supports Canada's international role in helping other countries develop their public institutions and protect human rights in the broader sense. A multi-year project in Bangladesh, for instance, will help strengthen that country's Ministry of Justice and Law Commission.

The Department is recognized internationally as a leading provider of specialized help with legislative drafting, law reform, and the prevention of corruption. We have worked in Ukraine, the Czech Republic, the Slovak Republic, Hungary, Afghanistan and Mali, among other countries. These activities are usually conducted with the financial support of the Canadian International Development Agency.

Enhancing our capacity to work with international partners in dealing with global crime and security threats promptly and effectively will help ensure that we can promote and protect Canadian values when international policies, standards and conventions on crime and international cooperation are being developed.

International cooperation and transnational crime: How we're working on this priority

- The Department will improve its capacity to respond to international requests and transnational crime through cooperation with international partners on cross-border offences, developing a resourcing strategy, increasing mutual understanding of legal systems, sharing best practices, and reviewing the relevant legislation with a view to recommending changes.
- To combat transnational crime more effectively and promote mutual understanding of legal systems and law enforcement tools, the Department is participating in an exchange of officials between the Federal Prosecution Service, British Columbia Region, and the U.S. Attorney's office in Seattle, Washington. A report on this experience, including recommendations, will be prepared early in the planning period. Further exchanges and information sharing are contemplated, along with regular meetings and training sessions for enforcement agencies and prosecution services.

Measuring progress on this priority

Strategic outcome: A safer, more secure society

Priority: Improving capacity to respond to international requests and transnational crime

Short- and Medium-term Outcomes	
Results/Targets	**Measures**
• Increased cooperation with international partners	• Number of mutual legal assistance requests and extraditions processed
• Effective investigations and prosecution of transnational criminal activities	• Number and nature of investigations, extraditions, arrests, charges and convictions for transnational criminal offences
Long-term Outcomes	
Results/Targets	**Measures**
• Enhanced protection from transnational crime	• Perceptions of justice system practitioners about the effectiveness of efforts

Strategic Outcome 3

High-Quality Legal Services to Support the Federal Government

Planned Spending	
2004-2005	$394.8 million
2005-2006	$388.7 million
2006-2007	$389.0 million

Legal services – in the form of legal advice, legislative drafting, and litigation – help the government achieve its priorities and deliver results for Canadians. Serving departments and agencies creates a distinct context for planning, setting priorities and measuring performance. We work with our clients to develop and advance priorities, providing legal services that are responsive, timely and effective.[8] This strategic outcome therefore encompasses activities that enable us to deliver cutting-edge leadership and excellence in legal services to meet the government's changing needs.

Justice priorities reflect client priorities

- The Aboriginal Affairs Portfolio is helping its client, Indian Residential Schools Resolution Canada (IRSRC), achieve its strategic outcome of managing and resolving the legacy of the Indian residential schools system. With legal advice and support, IRSRC continues to work towards delivering its main priority: "resolving all outstanding claims as expeditiously, humanely and compassionately as possible through an expanded dispute-resolution process."
- Legal services support Health Canada's goal of maintaining effective and sustainable health systems and effective policies, regulations and programs that anticipate and meet future health needs.
- Legal counsel advise the Department of Finance on the legislation needed to implement Budget measures and make sure that arrangements with other orders of government for equalization and transfer payments meet legal standards, including the Charter and other constitutional provisions.

Laws and regulations drafted, 2003-2004

- 45 government bills drafted
- 449 regulations drafted for *Canada Gazette I*
- 591 regulations drafted for *Canada Gazette II*
- 750 motions drafted to amend government bills

Our legal services benefit Canadians in several direct and indirect ways. First, the Department drafts all government legislation to establish the legislative framework for government policies and programs. Bills introduced in Parliament must address the subject matter in both English and French and respect the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Bill of Rights*. As well, bills and regulations must reflect Canada's common law and civil law traditions where appropriate. Clarity and precision in drafting bills and amendments facilitate parliamentary debate and promote transparency when the public is consulted on proposed laws.

8. For convenience we refer to federal organizations as our 'clients', although in fact the Attorney General and officers of the Department of Justice act as counsel to the federal Crown, not a particular department or agency. See also note 1, page 8.

Improving service to clients through quality and service standards

Across the Department, managers and legal practitioners are developing strategies to ensure their services meet client needs. For example, the Quebec Regional Office is developing and implementing a common service standards framework for the region. Existing standards are being identified; an action plan will be established for each division providing services to clients; and service and quality standards will be implemented for each. Clients will be advised of quality and service standards and surveyed to determine their satisfaction with the level of service.

Second, providing legal services to departments and agencies helps clients achieve results for Canadians. Justice lawyers develop an understanding of clients' business and operating environment so they can help clients fulfil their mandate and deliver their own strategic outcomes. Justice counsel often participate in clients' most senior decision-making bodies, where they contribute to policy development and help anticipate and resolve problems. Effective legal support from Justice thus helps clients realize their policy objectives.

To take just one example, several federal departments administer laws, policies and regulations designed to protect Canadians' personal security, health, and food safety. Justice lawyers advise departments and agencies on these goals. They may also be called on to represent a department in court to defend a law or policy intended to further a government priority.

Finally, legal services help protect the integrity of the legal framework by upholding the laws that define our rights, keep us safe and regulate our economy. The government is involved in litigation on a broad range of issues that may have a profound impact on policies, programs and finances.

Figure 4.2
Civil Litigation Caseload[9]
by portfolio/area as of December 31, 2003

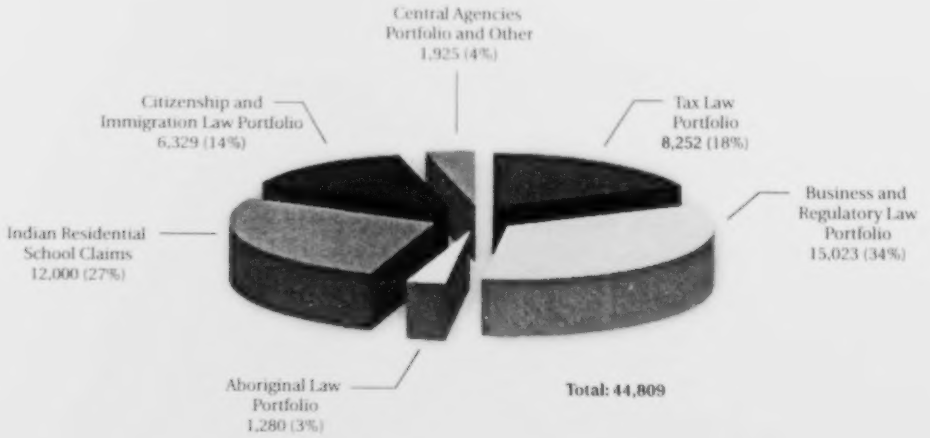

9. The Department's current portfolio structure is described later in this section under "How we deliver this strategic outcome." Information for this chart was compiled on the basis of the portfolios in place before December 12, 2003, when changes in government structure required consequent changes in the portfolio structure.

These cases cover the legal spectrum: challenges under the Charter and other parts of the Constitution, disputes about the powers of the different orders of government, cases about the distribution of government resources, litigation that raises issues of national security or poses questions affecting international relations, and legal actions dealing with pressing public policy issues such as Aboriginal rights. (Examples of specific issues before the courts are shown in the sidebar.)

The government requires the best available legal advice to argue a case, anticipate possible outcomes, assess the potential impact of an adverse outcome, and develop options to reduce the chances of an adverse outcome or to mitigate its effects.

Providing high-quality legal services presents numerous risks and challenges. We are, by definition, service providers and can rarely control the demand for our legal services. We must, however, manage this demand, in part by realigning and strengthening our internal operations to meet government's requirements, even as they evolve in response to public needs, domestic developments and world events.

Continued growth in the demand for legal services, which is a challenge across government, is felt acutely by the Department of Justice. We work closely with clients to align finite resources with the government's most immediate and important legal needs, to find the most cost-effective ways of accomplishing policy and program objectives, and – as described later in this section, under "Current priorities" – to develop a sustainable funding strategy for the delivery of legal services in the future. Developing this strategy is a key task for the planning period covered by this report.

Effective management requires us constantly to re-evaluate the quality and efficiency of our services and to apply legal risk management principles to protect the Crown's interests to the greatest degree possible. Together with our clients, we need to manage both the law and our legal practice proactively, to ensure that the government's interests are properly advanced and the rule of law is maintained.

Some issues before the courts

- Whether restrictions on the promotion of tobacco products can be justified as reasonable limits on freedom of expression under the Charter.
- Whether the federal government has the constitutional authority to provide parental and maternity benefits.
- The constitutionality of a bill that would extend civil marriage to gays and lesbians while protecting the religious freedom of churches, synagogues, and mosques not to perform such services.
- The proper threshold for finding that an individual has committed crimes against humanity and is therefore inadmissible to Canada.
- Whether the Crown infringed Aboriginal rights and title to an area covering the Queen Charlotte Islands.

How we deliver this strategic outcome

A significant proportion of the Department's lawyers are assigned to departmental legal services units (DLSUs), which are co-located with client departments and agencies and in six regions. The DLSUs are grouped into five portfolios, according to the type of legal practice involved: Aboriginal Affairs; Tax Law; Citizenship, Immigration and Public Safety; Central Agencies (serving the Department of Finance, the Treasury Board and the Public Service Commission, among others); and Business and Regulatory Law (serving more than 30 government clients, ranging from Health Canada to the Competition Bureau).

The Department's general policy is that legal work within our statutory mandate should be handled by departmental counsel. At times, however, operational demands necessitate using private sector counsel, who are appointed as legal agents of the Attorney General of Canada, to carry out this mandate.[10]

Figure 4.3
Estimated Total Cost of Legal Services
excluding Federal Prosecution Service

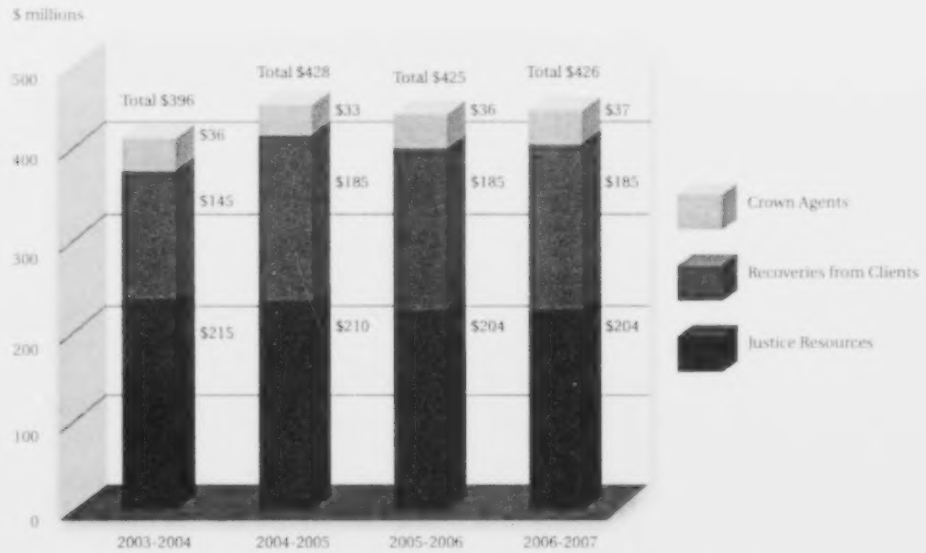

10. To ensure clarity, consistency and control in the use of legal agents, the Department has a framework for determining what work can or should be outsourced and a protocol and supporting practices for selecting and appointing agents. Competence and integrity remain the primary considerations in the selection process, and selection is based on the premise that the Government of Canada is entitled to receive the highest quality of legal service and advice consistent with the reasonable demands of economy, efficiency and effectiveness. Decisions to outsource legal work are made in consultation with clients, who are responsible for costs incurred. Justice counsel are responsible for supervising and monitoring legal agent activities, reviewing the reasonableness of costs claimed for services rendered, and, where appropriate, recommending that payment be made. (Figure 4.3 depicts only the costs of agents in civil cases; costs are also incurred for agents in criminal cases. The latter costs for 2003-2004 are forecast at $28 million and are reflected elsewhere in the document as part of the total spending numbers for the Federal Prosecution Service.)

Six regions – with offices serving the North, British Columbia, the Prairies, Ontario, Quebec, and the Atlantic provinces – sustain the portfolio structure by serving clients and handling litigation. About half the Department's staff work in the regions (see map, page 7).

The portfolio structure lets the Department concentrate its legal practice in strategic business areas, forge effective relationships with clients, and gain a better understanding of clients' needs and priorities, while our pan-Canadian presence provides a national perspective and ensures consistency and responsiveness. By organizing this way, we gain a broad perspective on issues that arise through litigation across the country and the implications of judicial decisions for the federal government.

Several specialized branches complement the provision of legal services to clients:

- The Civil Litigation Branch supervises and coordinates civil litigation involving the federal government across the country.
- The Public Law Group provides legal advice to departments across government in several fundamental areas, such as ensuring that government legislation and policy are consistent with the Charter and arguing Canada's position before the World Trade Organization and tribunals under the North American Free Trade Agreement. Its areas of legal specialization include access to information and privacy and administrative, constitutional, international, human rights and trade law.
- The Legislative Services Branch drafts bilingual and bijural government bills, regulations and amendments and ensures that federal statutes and regulations comply with the Charter, the Bill of Rights, and other laws.
- The Official Languages Law Group provides legal advice on language rights to departments, agencies and other federal institutions.
- Dispute Resolution Services supports departmental lawyers and their government clients by providing services such as training, systems design advice, evaluation, policy development, and intervention in difficult disputes.

Together, the portfolios, regional offices and specialized branches form a multidisciplinary team with expertise in a range of legal and policy fields. Effective collaboration between our legal and policy experts enhances the value of our legal services; when the legal and policy dimensions of our work are well integrated, lawyers can readily identify the policy implications of their cases, and they know whom to contact to ensure that the Department makes consistent and fully informed decisions. Similarly, positions taken in litigation reflect a full consideration of any policy implications a case might raise. At the same time, when policy is developed, it reflects an awareness of the implications for litigation.

Portfolio structure brings law and policy together

The Tax Law Portfolio is improving integration of law and policy in specific areas of client service by developing interdepartmental networks with the Department of Finance and the Canada Revenue Agency (CRA) in support of policy effectiveness. Intra-portfolio networks are also being developed on key areas of the law, such as the general anti-avoidance rule and international tax issues. This helps the portfolio play an effective role in all CRA business lines.

Given the service-oriented and knowledge-intensive context of our work, the quality of our work force is crucial to achieving this strategic outcome. Our success in attracting and retaining a high-quality work force is evident in the professionalism, talent and diversity of our staff, who also embody Canada's dual legal and linguistic traditions.

Current priorities

The following priorities contribute to achieving this strategic outcome:

- Supporting our clients with high-quality legal services (a priority discussed throughout this section).
- Establishing a sustainable funding strategy for legal services.
- Improving performance measurement.
- Managing legal risk.

Sustainable funding strategy

In collaboration with the Treasury Board Secretariat, the Department will continue working to establish a sustainable funding regime for the delivery of legal services to government. When legal services delivery was consolidated in the Department of Justice in the 1960s, the Department was fully funded through appropriations. Since then, the Department has provided all legal services to departments and agencies, with few exceptions. This integrated service delivery model has come under serious strain in the past decade, however, because growth in the demand for legal services has not been matched by a corresponding increase in departmental appropriations.

The 2003 Departmental Review provided an opportunity to review practices and processes with a view to establishing a standard approach to negotiating agreements with clients, forecasting and planning for client services demand, and managing legal services delivery. Work is under way to collect and analyze information to support future decisions about an appropriate and transparent funding regime for delivering legal services.

The Department will also lead a Legal Services Review in 2004 to investigate ways to further optimize the provision of legal services by the Department of Justice to federal departments and agencies. Results of the review will be presented to the Expenditure Review Committee of Cabinet.

Improving performance measurement

The Proactive Management of the Law project is an important step toward improving the Department's capacity to measure performance in the provision of legal services.[11] Broadly defined, proactive management of the law is about staying at the leading edge of legal developments, anticipating emerging issues, tracking trends and devising creative legal strategies to manage them. This helps us respond to legal issues coherently, efficiently and effectively, instead of reacting in an ad hoc way as issues arise in a turbulent environment.

As a first step in consolidating our ability to provide high-quality legal services, we are focusing on the management dimension of this priority. To facilitate strategic thinking, planning and decision making, this project aims to develop a common approach to measuring results, analyzing information, and reporting on performance. Our first step in measuring progress will be to identify what constitutes success in delivering legal services. The project is proceeding in three phases:

1. Awareness training for managers and staff in the Government Client Services business line took place between November 2003 and January 2004.
2. Identification of key objectives – how performance will be measured, what management information is required and available to measure performance, and what challenges and barriers will have to be overcome – is under way (January to September 2004).
3. Adoption of the plans and strategies coming out of phase 2 of the project (September 2004 to April 2005) will require implementation of the performance measurement/management strategy while ensuring that the resource implications and accountabilities for implementation are approved and communicated.

By the end of the process we aim to have clear, commonly held objectives for improving the efficiency and effectiveness of our legal services; the right performance indicators and systems in place to gather the information needed for a successful legal practice and to support decision making; and the consistent ability to measure results across the business line.

Eventually, proactive management of the law will cease to be a project and will become an integral part of the way we deliver high-quality legal services. This has already occurred with a previous project on legal risk management.

Finding the best way to measure success

Measuring our success in arguing cases before the courts presents several challenges. Cases won and lost tell only part of the story. When the Attorney General prosecutes a criminal case, for example, the goal is to act in the public interest. Defending a case in civil court can also serve several purposes, such as standing up for an important policy or public interest, clarifying the law, or advancing arguments that help shape court decisions on particular issues in a way that is favourable to the public interest.

In these cases, whether we have made the best possible arguments on behalf of the Crown is an indicator of success. The outcome of a case also indicates whether our arguments before the courts have been persuasive and helps us understand how to shape future arguments in light of current judicial interpretations of the law.

11. The Proactive Management of the Law project applies to the entire Government Client Services business line, including the Federal Prosecution Service.

What is Legal Risk Management?

A sustainable government-wide approach to identifying, avoiding, mitigating and/or managing legal risks that seeks to

- protect the interests of the Crown,
- uphold the rule of law,
- minimize overall costs,
- reduce contingent liability,
- maintain program integrity,
- avoid crises and surprises, and
- prevent a loss of public confidence in the government or in the administration of justice.

Managing legal risk

The Department's legal risk management (LRM) strategy, introduced in 2000, aims to identify and manage legal risk. LRM is now integral to departmental operations: practised with client departments, LRM offers a way to reduce conflict and minimize the costs associated with litigation, which often poses significant risks to government. Managing risk effectively contributes to a more creative, responsive and innovative legal practice, better planning of resource use, and savings in public resources.

The Department has a variety of tools and techniques in place to foster effective LRM in partnership with clients:

- scanning for legal risks, to prevent or manage them at the earliest possible stage;
- seeking alternatives to legislation or prosecution to accomplish client policy or program objectives (often referred to as 'instrument choice');
- using alternative dispute resolution where appropriate;
- closely tracking litigation that may have a high financial (or other) impact on government and helping to manage the risks as effectively as possible in collaboration with clients;
- being prepared for the outcome of significant litigation, so that even if a case is lost the client is prepared to take the next steps;
- using technology to manage the large number of documents that can be involved in complex cases;
- training and development in legal risk management for departmental and client staff;
- working with multiple departments/agencies to manage legal issues that have an impact on several of them at once; and
- spotting legal trends across government and helping clients respond to or address them.

Legal risk management in practice

- The Aboriginal Affairs Portfolio and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) developed the Aboriginal Litigation Re-engineering Initiative, aimed at resolving cases more quickly, avoiding the conflict between parties that is inherent in litigation, and hence contributing to better relations with Aboriginal peoples, stakeholders and interested members of the public. The initiative has helped build capacity to manage the caseload more strategically through investments in information technology and alternative dispute resolution. Although specific performance indicators have yet to be established, the initiative has already allowed Justice and INAC to make considerable progress in standardizing work methodologies, reusing costly legal and historical research, and developing a work force with expertise in Aboriginal law, policy and programs.

Measuring progress on this strategic outcome

Strategic outcome: High-quality legal services to support the federal government

Short- and Medium-term Outcomes	
Results/Targets	**Measures**
• Client decision making reflects high-quality legal advice • Legal risk is anticipated, prevented, mitigated or managed effectively	• Client perceptions of the extent to which legal advice was used • Client perceptions about the quality and timeliness of legal advice • Percentage change in size of government's contingent liabilities
• Government legal and financial interests are protected	• Percentage of government contingent liabilities that become actual liabilities
• More effective use of resources	• Average cost per case by type of case • Number of cases resolved through early dispute resolution
Long-term Outcomes	
Results/Targets	**Measures**
• Canadians have confidence in and respect for government and the justice system • A free, democratic and law-abiding society in which the economic and social interests of Canadians are protected • Government policy and program interests are protected	• Extent to which Canadians and justice system practitioners have confidence in and respect for the justice system • Performance of clients • Perceptions of national and international observers

The Department carries out its mission through three business lines: Law and Policy, Government Client Services, and Administration.

PART V – ORGANIZATION AND PLANNED SPENDING

How We Are Organized

As shown in the organization chart, the Department carries out its mission through three business lines: Law and Policy, Government Client Services, and Administration.

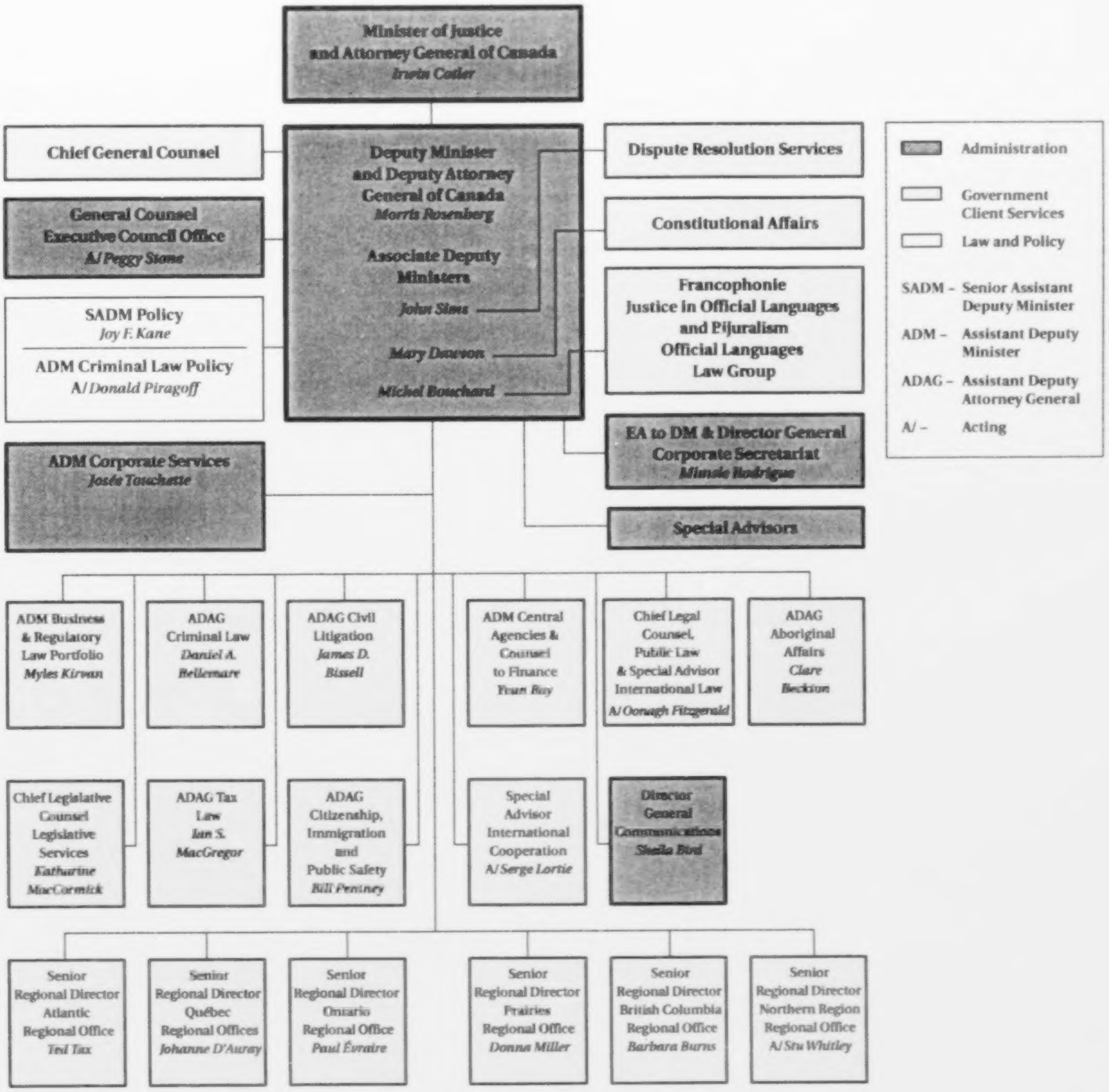

PART V – ORGANIZATION AND PLANNED SPENDING

How We Are Organized

As shown in the organization chart, the Department carries out its mission through three business lines: Law and Policy, Government Client Services, and Administration.

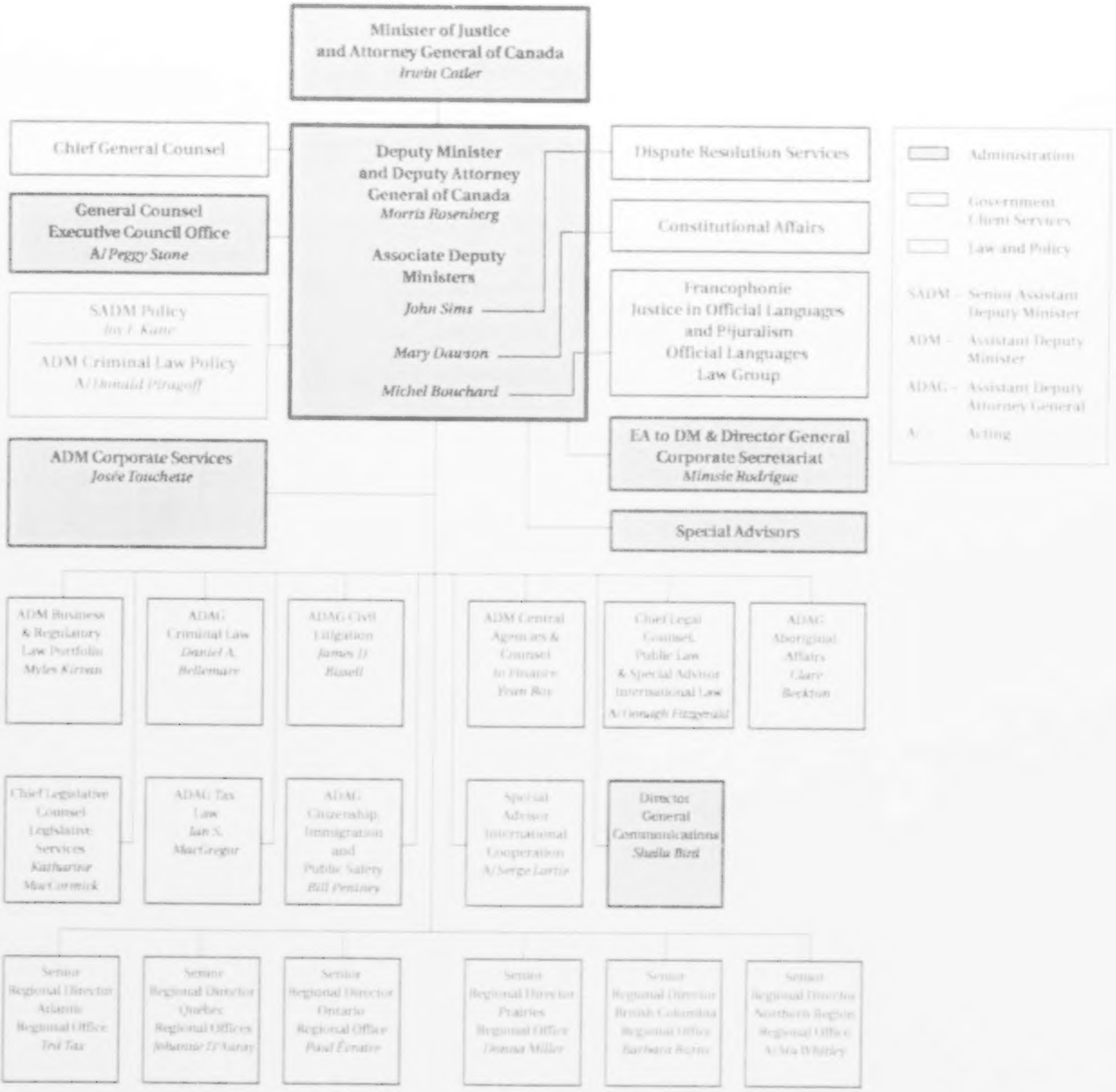

Table 5.1 Planned Spending and FTEs by Business Line, 2004-2005

Business Line	2004-2005 Net Planned Spending ($ millions)			2004-2005 Full-Time Equivalents
	Operating Budget	Grants & Contributions	Business Line Total	
Law and Policy	42.1	392.6	434.7	399
Government Client Services	497.1	0.0	497.1	3,996
Administration	79.3	0.0	79.3	622
Total	**618.5**	**392.6**	**1,011.1**	**5,017**

Planned spending and full-time equivalents by business line are shown in Table 5.1.

For more details on the information presented in Table 5.1, see Annex 6, Departmental Planned Spending.

Linking Business Lines to Strategic Outcomes

As part of continued efforts to improve the way we assess progress and report on performance, we identified three strategic outcomes as the basis for structuring this report. These **outcomes** represent a refinement of the strategic **directions** discussed in our *Report on Plans and Priorities 2003-2004* and offer greater clarity about how our work benefits Canadians.
The directions were taken from our *Strategic Plan 2001-2005;* they still guide our work, but they do not specifically express the outcomes we are trying to achieve for Canadians.

Similarly, as we move to a new approach to planning and reporting, our business lines and strategic outcomes are not fully aligned, although they are closely related.[1]

1. The alignment between our business lines, results and outcomes will be refined as the Department develops a new Program Activity Architecture in collaboration with the Treasury Board Secretariat. Table 4.1 (page 15) and Annexes 3, 4 and 5 show the current relationship between strategic outcomes, business lines and resources.

- The Law and Policy business line delivers our first strategic outcome: a fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values. This is one of two elements in the "Serving Canadians" component of our *2003-2004 Report on Plans and Priorities* (RPP).
- The Law and Policy and Government Client Services business lines contribute to our second strategic outcome: a safer, more secure society. This is the second element of the "Serving Canadians" direction in our last RPP. While the Department has always contributed to Canadians' safety and security, identifying this as a specific outcome helps focus our attention on this vital government priority in the post-9/11 era.
- The Government Client Services business line delivers our third strategic outcome: high-quality legal services to support the federal government. This is similar to the "Providing high value and making choices" direction in our last RPP.
- The Administration business line supports the work of the other two business lines and helps the Department meet its responsibilities in the areas of planning, transparency, accountability, and performance reporting. Several management and operational priorities for this planning period were discussed in Part III, Planning Overview. These priorities parallel the "Capitalizing on our strengths" direction in our last RPP.

Report on Plans and Priorities 2003-2004[2]
Strategic Plan 2001-2005[3]

2. http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/rpp/2003_2004/index.html
3. http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/just/strat_plan/index.html

These funds promote activities and research in areas of interest to the Department and Canadians. These projects help the Department respond to the justice-related needs of a changing society.

PART VI – FINANCIAL TABLES

Table 4 Summary of Transfer Payments

$ millions	Forecast Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
GRANTS				
Law and Policy Business Line	3.7	4.1	4.6	4.6
Total Grants	**3.7**	**4.1**	**4.6**	**4.6**
Contributions				
Law and Policy Business Line	392.6	385.5	332.6	289.0
Total Contributions	**392.6**	**385.5**	**332.6**	**289.0**
Total Grants and Contributions	**396.3**	**389.6**	**337.2**	**293.6**
Fiscal Framework planned spending*	-	3.0	50.6	48.4
Total Grants and Contributions, including Fiscal Framework	**396.3**	**392.6**	**387.8**	**342.0**

* Fiscal Framework items reflect intended planned policy spending that will require approval from Cabinet and/or from the Treasury Board Secretariat, for initiatives such as Youth Justice, Child-Centred Family Justice, and Enforcement and Lawful Access.

Objective
The Department of Justice is committed to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective national system of justice. The Department uses a variety of programs that involve grants and contributions to help in developing, promoting and implementing legislation, policies, programs and services and to test new approaches to improving Canada's justice system.

Expected Results
The Department's grants and contributions resources are used to develop strategic policy and legislative responses to justice issues, to help implement policies and legislation, and to promote innovation in the justice system. For example, the Department has, for many years, entered into long-term funding arrangements with provinces and territories to support its policy directions through public legal education and information, legal aid, youth justice, family justice, and Aboriginal Courtwork services. The Department also provides project-based funding through such programs as the Aboriginal Justice Strategy, victims of crime and family violence initiatives, the Youth Justice Renewal Initiative and the Justice Partnership and Innovation Program.

Among other things, these funds promote activities and research in areas of interest to the Department and Canadians. These projects help the Department respond to the justice-related needs of a changing society.

Table 5 Details on Transfer Payments Programs

$	Forecast Spending 2003-2004	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
GRANTS				
Law and Policy Business Line				
Uniform Law Conference of Canada - Administration Grant	18,170	18,170	18,170	18,170
Institut international de droit d'expression française	1,140	1,140	1,140	1,140
Canadian Association of Chiefs of Police for the Law Amendments Committee	12,274	12,274	12,274	12,274
British Institute of International and Comparative Law	5,495	7,220	7,220	7,220
Hague Academy of International Law	6,620	8,620	8,620	8,620
Canadian Human Rights Foundation	26,600	26,600	26,600	26,600
National Judicial Institute	268,345	268,345	268,345	268,345
Canadian Society for Forensic Science	38,600	38,600	38,600	38,600
Canadian Association of Provincial Court Judges	100,000	100,000	100,000	100,000
Grants in support of the Justice Partnership and Innovation Fund	202,762	510,631	510,631	510,631
Grants in support of the Aboriginal Justice Strategy	0	100,000	75,000	50,000
Grants in support of the Child-Centred Family Justice Fund	0	50,000	50,000	50,000
Grants in support of the Youth Justice Renewal Fund	2,868,657	2,210,900	2,775,900	2,775,900
Grants to individuals, non-profit professional organizations, societies or associations, other non-profit organizations and institutions for activities in support of the Victims of Crime Initiative	150,000	500,000	500,000	500,000
Grants under the Access to Justice in both Official Languages Support Fund	0	200,000	200,000	200,000
Total Grants	3,698,663	4,052,500	4,592,500	4,567,500
CONTRIBUTIONS				
Law and Policy Business Line				
Contributions to the provinces to assist in the operation of legal aid systems	114,941,507	124,827,507	119,827,507	79,827,507
Contributions in support of Public Safety and Anti-Terrorism – Legal Aid		2,500,000	2,500,000	2,500,000
Contributions to the provinces and territories in support of youth justice services	195,702,596	188,652,100	139,245,747	139,245,747
Contributions to the provinces and territories in support of youth justice services-Intensive Rehabilitative Custody and Supervision Program	1,897,100	9,906,500	14,925,250	17,133,500
Contributions to the provinces under the Aboriginal Courtwork Program	4,729,348	4,836,363	4,836,363	4,836,363
Contributions to provinces and territories for the Canadian Firearms Program	18,000,000	0	0	0
Contributions under the Justice Partnership and Innovation Fund	2,325,121	2,729,983	2,730,679	2,731,815
Contributions under the Aboriginal Justice Strategy Fund	6,919,408	7,350,000	7,325,000	7,250,000
Contributions in support of the Child-Centred Family Justice Fund	15,159,000	16,029,500	12,194,855	12,000,027
Contributions to support the implementation of official languages requirements under the *Contraventions Act*	3,226,067	5,437,199	7,463,855	8,416,155
Contributions for Access to Justice Services to the Territories (being Legal Aid, Aboriginal Courtwork and Public Legal Education and Information Services)	4,742,593	4,856,593	4,856,593	3,356,593
Contributions in support of the Youth Justice Renewal Fund	10,694,400	9,890,500	7,613,353	5,238,353
Contributions for the Victims of Crime Initiative	1,525,000	1,425,000	1,425,000	1,425,000
Contributions to the province of British Columbia for the Air India Trial	8,900,000	0	0	0
Contributions under the Access to Justice in both Official Languages Support Fund	1,729,187	3,223,901	2,698,146	2,687,546
Contributions in support of legal aid pilot projects	1,300,000	950,000	955,000	0
Contributions in support of Federal Court-Ordered Counsel	307,683	1,400,000	1,400,000	0
Contributions in support of Federal Court-Ordered Counsel – Legal Aid Cases	516,400	250,000	250,000	0
Drug Treatment Court Funding Program	0	1,286,354	2,333,152	2,341,894
Total Contributions	392,615,410	385,551,500	332,580,500	288,990,500
Total Grants and Contributions	396,314,073	389,604,000	337,173,000	293,558,000
FISCAL FRAMEWORK PLANNED SPENDING*	0	3,000,000	50,627,000	48,418,000
Total Grants and Contributions, including Fiscal Framework	396,314,073	392,604,000	387,800,000	341,976,000

* Fiscal Framework items reflect intended planned policy spending on initiatives that will require approval from Cabinet and/or from the Treasury Board Secretariat, including Youth Justice, Child-Centred Family Justice, and Enforcement and Lawful Access.

Table 7 Major initiatives and programs

Strategic Outcome 1
A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values

The following initiatives and programs, administered by the Department of Justice and/or other federal organizations, help provide a fair justice system that respects the diverse needs of our society and is accessible to all Canadians, regardless of social or financial status.

Program/ Initiative	Objective	Resources [1] ($ millions)			Lead Organization
		2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Youth Justice Renewal	Implement *Youth Criminal Justice Act* to assist young Canadians in conflict with the law	215.2	212.7	212.6	Department of Justice
Legal Aid Program	Provide legal aid to economically disadvantaged Canadians in need of legal help	132.7	127.7	83.3	Department of Justice
Family Justice	Protect families and children	26.8	25.9	25.3	Department of Justice
Aboriginal Justice Strategy	Help Aboriginal people assume greater responsibility for administration of justice in their communities and contribute to reducing crime and victimization among Aboriginal people	9.8	9.8	9.7	Department of Justice
Official Languages[2]	Provide justice-related services to Canadians in both official languages across the country	11.7	13.2	14.2	Department of Justice
Victims of Crime	Increase victims' confidence in justice system, through consultations, policy development, legislative reform and public legal education	4.7	4.6	4.6	Department of Justice

Note: More information about activities, results and timelines for these initiatives and programs is presented in the relevant sections of Part IV.

1. Planned spending does not include corporate services overhead expenditures.
2. Includes planned expenditures for the Contraventions Program.

Strategic Outcome 2
A safer, more secure society

The following initiatives and programs, administered by the Department of Justice and/or by other federal organizations, contribute to making Canada a safer, more secure society.

Program/Initiative	Objective	Resources [1] ($ millions)			Lead Organization
		2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Public Safety and Anti-Terrorism	Build personal and economic safety for Canadians by detecting, deterring and prosecuting terrorist activities	15.7	15.7	15.7	Public Safety and Emergency Preparedness (formerly Solicitor General)
International Cooperation and Transnational Crime	Improve capacity to respond to international requests and transnational crime	7.5	7.5	7.5	Public Safety and Emergency Preparedness

Note: More information about activities, results and timelines for these initiatives and programs is presented in the relevant sections of Part IV.

1. Planned spending does not include corporate services overhead expenditures.

Table 8 Sources of Respendable and Non-Respendable Revenue

Non-Respendable Revenue ($ millions)	Forecast Revenue 2003-2004	Planned Revenue 2004-2005	Planned Revenue 2005-2006	Planned Revenue 2006-2007
Government Client Services Business Line				
Fines and Forfeitures	0.4	0.4	0.4	0.4
Administration Business Line				
Central Registry of Divorce Proceedings	0.7	0.8	0.7	0.7
Miscellaneous Revenues	1.1	1.1	1.1	1.1
Law and Policy Business Line				
Family Order and Agreements Enforcement Assistance Program	5.1	5.1	5.1	5.1
Total Non-Respendable Revenue	**7.3**	**7.4**	**7.3**	**7.3**

Table 9 External Charging Information

The Department receives applications from provincial and territorial authorities under Part II of the *Family Orders and Agreement Enforcement and Assistance Act* to intercept federal payments (such as employment insurance benefits, income tax refunds, and Canada Pension Plan payments) in order to satisfy family support orders. The Department collects a fee of $190 for each request (which covers the entire 5-year period of the garnishment) to cover the administrative costs of responding to these requests. The fee is collected in annual installments of $38 for each garnishment action. A projected 47,000 applications will processed in fiscal year 2003-2004.

The Department also maintains a Central Registry of Divorce Proceedings, aimed at preventing duplication of divorce proceedings in courts across Canada. Courts handling divorce proceedings complete and submit a form; this information is recorded in a database. Divorce files are then checked to detect any duplication of proceedings. If no duplication is found, a Clearance Certificate is issued, allowing the proceeding to continue. A fee of $10 is charged for each form. The courts are compensated $3 for each form, once the proceeding is cleared. An estimated 79,000 divorce proceedings forms will be received in fiscal year 2003-2004.

As a result of the Department's Child-Centred Family Justice initiative, there may be changes in the operation of these programs that will require a review of fee amounts.

Name of Fee Activity	Type of Fee	Fee-Setting Authority	Forecast Revenue 2003-2004 ($ 000)	Estimated full cost of providing service ($ 000)	Consultation and Analysis	Service Standard	Performance Results
Interception	Regulatory Service	*Family Orders and Agreement Enforcement and Assistance Act*	14,437[1]	Not available	Ongoing discussions with provincial and territorial authorities on services provided by Department; ongoing discussions with other federal government partners	Applications are processed and response sent to provincial and territorial authorities within 40 days of receipt	Support payments are made promptly to individuals entitled to them
Central Registry of Divorce Proceedings	Regulatory Service	*Divorce Act*	504	714[2]	Ongoing discussions with courts across Canada	Certificate of Clearance issued within 3 weeks of data being recorded in the system	Clients receive a clearance status upon their divorce

1. This amount represents the forecast for total fees owing for fiscal year 2003-2004.
2. The full cost includes compensation to courts and applications from individuals made under legal aid support provisions; an estimated $714,000 will be collected in fees. Courts will be compensated an estimated $210,000, resulting in net revenues of $504,000.

Table 10 Net Cost of Program for the Estimates Year (2004-2005)

$ millions	Total
Net Planned Spending (Gross Budgetary and Non-Budgetary Main Estimates plus Adjustments)	**1,011.1**
Plus: Services Received without Charges	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	39.8
Contributions covering employees' share of insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board Secretariat	19.8
Workers' Compensation coverage provided by Social Development Canada	0.1
	59.7
Less: Cost Recovery	(185.0)
Less: Non-Respendable Revenue	(7.4)
2004-2005 Net Cost of Program	**878.4**

PART VII – ANNEXES

Annex 1 – Additional Information about the Department of Justice

Contacts for Further Information

Sheila Bird, Director General, Communications Branch, East Memorial Building, 284 Wellington Street, Ottawa, Ontario, K1A 0H8. Telephone: (613) 957-4221; Fax: (613) 941-2329.

Media Inquiries: Communications Branch, Telephone: (613) 957-4207; Fax: (613) 954-0811.

Public Inquiries: Communications Branch, Telephone: (613) 957-4222; TDD/TTY: (613) 992-4556; Fax: (613) 954-0811.

Information Online

For more information about the management terms used in this document, please consult the Treasury Board Secretariat's **Lexicon for Results-Based Management and Accountability:** http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/pubs/rmaf-cgrr/rmafcgrr05_e.asp.

For more information about the Department of Justice, please consult the following electronic publications:

About the Department of Justice
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/about/index.html
Department of Justice Evaluation Reports
http://www.justice.gc.ca/en/ps/eval/list.html
Department of Justice Internal Audit Reports
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/audit_reports/index.html
Departmental Performance Report, 2002-2003
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/dpr/index.html
Overview of Recent Activities and Achievements, August 2003
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html
Report on Plans and Priorities, 2002-2003
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/rpp/2003_2004/index.html
Research and Statistics
http://www.justice.gc.ca/en/ps/rs/rep/100-e.html
Strategic Plan, 2001-2005
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/just/strat_plan/index.htm
Sustainable Development Strategy, 2004-2006
http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/sds/04_06/index.html

The Department of Justice produces many other publications and reports on a variety of subjects. For a complete listing, please visit the Publications page on our Internet site: http://www.justice.gc.ca/en/dept/pub/subject_index.html.

Annex 2 – Legislation Administered by the Department

The Department of Justice exists by virtue of the *Department of Justice Act*, first passed in 1868. The Act establishes the Department's role and sets out the powers, duties and functions of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada.

In addition to this general enabling statute, the Minister and the Department have responsibilities under a number of other laws. These range from fairly routine matters, such as tabling the annual report of an agency in Parliament, to broader responsibilities, such as the obligation to review all government bills and regulations for compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Canadian Bill of Rights* and the *Statutory Instruments Act*. The laws for which the Minister has sole or shared responsibility to Parliament are listed below.[1]

Access to Information Act, R.S. 1985, c. A-1 (responsibility shared with the President of the Treasury Board[2]).
Annulment of Marriages Act (Ontario), R.S.C. 1970, c. A-14.
Anti-Terrorism Act, S.C. 2001, c. 41.

Bills of Lading Act, R.S. 1985, c. B-5 (responsibility shared with the Minister of Transport).

Canada Evidence Act, R.S. 1985, c. C-5.
Canada-United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S. 1985, c. C-30.
Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24.
Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44; reprinted in R.S.C. 1985, Appendix III.
Canadian Human Rights Act, R.S. 1985, c. H-6.
Commercial Arbitration Act, R.S. 1985, c. 17 (2nd Supp.).
Courts Administration Service Act, S.C. 2002, c. 8.
Contraventions Act, S.C. 1992, c. 47.
Criminal Code, R.S. 1985, c. C-46 (responsibility shared with the Solicitor General of Canada,[3] and the Minister of Agriculture and Agri-Food (s. 204)).
Crown Liability and Proceedings Act, R.S. 1985, c. C-50.

Department of Justice Act, R.S. 1985, c. J-2.
Divorce Act, R.S. 1985, c. 3 (2nd Supp.).

Escheats Act, R.S. 1985, c. E-13.
Extradition Act, S.C. 1999, c. 18.[4]

1. This list, prepared in February 2004, is an unofficial version for information only. The *Canada Gazette*, Part III, should be consulted for a formal list.
2. Responsibility shared with the President of the Treasury Board in the following manner: Minister of Justice (for purposes of paragraph (b) of the definition of "head" in section 3, subsection 4(2), paragraphs 77(1) (f) and (g) and subsection 77(2)); and the President of the Treasury Board (for all other purposes of the Act) (SI/83-108).
3. The portfolio of the Solicitor General of Canada was replaced by the portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness on December 12, 2003. The legislation has not yet been amended to reflect this.
4. Section 84 of the new *Extradition Act, 1999*, c. 18, provides that the repealed Act (R.S. 1985, c. E-23) applies to a matter respecting the extradition of a person as though it had not been repealed, if the hearing in respect of the extradition had already begun on June 17, 1999.

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S. 1985, c. 4 (2nd Supp.).
Federal Courts Act, R.S. 1985, c. F-7.[5]
Federal Law-Civil Harmonization Act, No.1, S.C. 2001, c. 4.
Firearms Act, S.C. 1995, c. 39.[6]
Foreign Enlistment Act, R.S. 1985, c. F-28.
Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S. 1985, c. F-29.
Fugitive Offenders Act, R.S. 1985, c. F-32.[7]

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S. 1985, c. G-2 (responsibility shared with the Minister of National Defence, Minister of Public Works and Government Services, and Minister of Finance[8]).

Identification of Criminals Act, R.S. 1985, c. I-1.
International Sale of Goods Contracts Convention Act, S.C. 1991, c. 13.
Interpretation Act, R.S. 1985, c. I-21.

Judges Act, R.S. 1985, c. J-1.

Law Commission of Canada Act, S.C. 1996, c. 9.
Legislative Instruments Re-enactment Act, S.C. 2002, c. 20.

Marriage (Prohibited Degrees) Act, S.C. 1990, c. 46.
Modernization of Benefits and Obligations Act, S.C. 2000, c. 12.
Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, R.S. 1985, c. 30 (4th Supp.).

Official Languages Act, R.S. 1985, c. 31 (4th Supp.).

Postal Services Interruption Relief Act, R.S. 1985, c. P-16.

5. Formerly the *Federal Court Act*. The title was amended to the *Federal Courts Act* in the *Courts Administration Service Act*, S.C. 2002, c. 8, s. 14.
6. The Firearms Program was transferred to the Solicitor General (Public Safety and Emergency Preparedness as of December 12, 2003, although the legislation has not yet been amended to reflect this change) as of April 14, 2003. See SOR/2003-145.
7. Repealed by the *Extradition Act*, S.C. 1999, c. 18, s. 130, but section 85 of the new *Extradition Act* provides that the repealed Act applies to a matter respecting the return under that Act of a person as though it had not been repealed, if the hearing before the provincial court judge in respect of the return had already begun on June 17, 1999.
8. Responsibility shared in the following manner: (a) Minister of Justice and Attorney General of Canada, General (Part I) (SI/84-5), and for the purposes of sections 46 and 47 of the Act, items 12 and 16 of the schedule to the Act and the other provisions of Part II of the Act as those provisions relate to the *Judges Act* (SI/84-6); (b) the Minister of National Defence, for the purposes of the provisions, except sections 46 and 47, of Part II of the Act as those provisions relate to the *Canadian Forces Superannuation Act* and the *Defence Services Pension Continuation Act* (SI/84-6); (c) the Minister of Finance, for the purposes of the provisions, except sections 46 and 47, of Part II of the Act as those provisions relate to the *Members of Parliament Retiring Allowances Act* (SI/84-6); and (d) the Minister of Public Works and Government Services, for the purposes of the provisions, except sections 46 and 47, of Part II of the Act as those provisions relate to
   (i) the *Governor General's Act*,
   (ii) the *Lieutenant Governor's Superannuation Act*,
   (iii) the *Diplomatic Service (Special) Superannuation Act*,
   (iv) the *Public Service Superannuation Act*,
   (v) the *Civil Service Superannuation Act*,
   (vi) the *Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act*, Part I,
   (vii) the *Royal Canadian Mounted Police Pension Continuation Act*, Parts II and III,
   (viii) the *Currency, Mint and Exchange Fund Act*, subsection 15(2) (R.S. 1952, c. 315)
   (ix) the *War Veterans Allowance Act*, subsection 28(10),
   (x) regulations made under Vote 181 of *Appropriation Act No. 5, 1961*, and
   (xi) the *Tax Court of Canada Act* (SI/84-6).

Privacy Act, R.S. 1985, c. P-21 (responsibility shared with the President of the Treasury Board[9]).

Revised Statutes of Canada, 1985 Act, R.S. 1985, c. 40 (3rd Supp.).

Security Offences Act, R.S. 1985, c. S-7.
Security of Information Act, R.S. 1985, c. O-5.
State Immunity Act, R.S. 1985, c. S-18.
Statute Revision Act, R.S. 1985, c. S-20.
Statutory Instruments Act, R.S. 1985, c. S-22.
Supreme Court Act, R.S. 1985, c. S-26.

Tax Court of Canada Act, R.S. 1985, c. T-2.

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S. 1985, c. 16 (2nd Supp.).

Youth Criminal Justice Act, S.C. 2002, c. 1 (replaces Young Offenders Act, R.S. 1985, c. Y-1).

9. Responsibility is shared in the following manner: Minister of Justice, for purposes of paragraph (b) of the definition of "head" in section 3, subsection 12(3), paragraphs 77(1) (a), (d), (g) and (l) and subsection 77(2); President of the Treasury Board, for all other purposes of the Act (SI/83109).

Annex 3

Priorities and Planned Spending by Strategic Outcome and Business Line, 2004-2005

Strategic Outcomes	Priorities[1]	2004-2005 Planned Spending by Business Line ($ millions)			
		Law and Policy	Government Client Services	Administration	Total
A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values	Promoting access to and efficiencies in the justice system	152.9	-	2.4	155.3
	Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system	246.2	-	0.5	246.7
	Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system	12.5	2.4	-	14.9
	Other	15.9	-	-	15.9
Sub-total		**427.5**	**2.4**	**2.9**	**432.8**
A safer, more secure society	Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism	4.2	28.3	-	32.5
	Modernizing the criminal law	3.0	-	-	3.0
	Improving capacity to respond to international requests and transnational crime	-	7.5	-	7.5
	Other - Drug and regulatory prosecutions	-	52.1	-	52.1
	Other - Federal Prosecution Service administration and other	-	13.1	-	13.1
Sub-total		**7.2**	**101.0**	**0.0**	**108.2**
	Shared priority: Supporting our clients with high-quality legal services				
High-quality legal services to support the federal government[2]	Legislative Services	-	23.6	-	23.6
	Civil Litigation and Public Law	-	15.5	-	15.5
	Tax Law Portfolio	-	51.1	-	51.1
	Citizenship and Immigration Portfolio	-	29.4	-	29.4
	Aboriginal Affairs Portfolio	-	85.5	-	85.5
	Business and Regulatory Law Portfolio	-	141.9	-	141.9
	Central Agencies Portfolio	-	13.4	-	13.4
	Administration Portfolio[3]	-	32.9	-	32.9
	Other	-	0.4	1.1	1.5
Sub-total[4]		**0.0**	**393.7**	**1.1**	**394.8**
Planned Spending across all Strategic Outcomes		**434.7**	**497.1**	**4.0**	**935.8**
Enablers[5]	Departmental Management and Support	-	-	23.2	23.2
	Corporate Services and Communications	-	-	52.1	52.1
Sub-total		**0.0**	**0.0**	**75.3**	**75.3**
TOTAL		**434.7**	**497.1**	**79.3**	**1,011.1**

1. All priorities are 'ongoing'.
2. Information for this chart was compiled on the basis of the Department's reporting framework for legal services delivery in place before December 12, 2003, when changes in government structure were announced.
3. The Administration Portfolio provides administrative services to regional offices, Civil Litigation and Public Law.
4. Justice recovers part of the cost of delivering legal services from client departments and agencies.

2004-2005 PLANNED SPENDING High-quality legal services to support the federal government	Funded by Justice	Recovered from clients	Total
Legislative Services	23.6	0.0	23.6
Civil Litigation and Public Law	10.0	5.5	15.5
Tax Law Portfolio	38.1	13.0	51.1
Citizenship and Immigration Portfolio	25.7	3.7	29.4
Aboriginal Affairs Portfolio	26.3	59.2	85.5
Business and Regulatory Law Portfolio	45.7	96.2	141.9
Central Agencies Portfolio	6.0	7.4	13.4
Administration Portfolio	32.9	0.0	32.9
Other	1.5	0.0	1.5
SUB-TOTAL	**209.8**	**185.0**	**394.8**
PROPORTION OF SUB-TOTAL	**53%**	**47%**	**100%**

5. Enablers support the achievement of all three strategic outcomes.

Annex 4

Priorities and Planned Spending by Strategic Outcome and Business Line, 2005-2006

Strategic Outcomes	Priorities[1]	2005-2006 Planned Spending by Business Line ($ millions)			
		Law and Policy	Government Client Services	Administration	Total
A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values	Promoting access to and efficiencies in the justice system	150.2	-	2.3	152.5
	Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system	242.8	-	0.4	243.2
	Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system	12.4	2.4	-	14.8
	Other	14.5	-	-	14.5
Sub-total		**419.9**	**2.4**	**2.7**	**425.0**
A safer, more secure society	Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism	4.1	28.4	-	32.5
	Modernizing the criminal law	2.2	-	-	2.2
	Improving capacity to respond to international requests and transnational crime	-	7.5	-	7.5
	Other - Drug and regulatory prosecutions	-	52.2	-	52.2
	Other - Federal Prosecution Service administration and other	-	13.0	-	13.0
Sub-total		**6.3**	**101.1**	**0.0**	**107.4**
	Shared priority: Supporting our clients with high-quality legal services				
High-quality legal services to support the federal government[2]	Legislative Services	-	23.6	-	23.6
	Civil Litigation and Public Law	-	15.4	-	15.4
	Tax Law Portfolio	-	51.0	-	51.0
	Citizenship and Immigration Portfolio	-	29.5	-	29.5
	Aboriginal Affairs Portfolio	-	85.2	-	85.2
	Business and Regulatory Law Portfolio	-	140.9	-	140.9
	Central Agencies Portfolio	-	13.4	-	13.4
	Administration Portfolio[3]	-	28.2	-	28.2
	Other	0.0	0.4	1.1	1.5
Sub-total[4]		**0.0**	**387.6**	**1.1**	**388.7**
Planned Spending across all Strategic Outcomes		426.2	491.1	3.8	**921.1**
Enablers[5]	Departmental Management and Support	-	-	20.7	20.7
	Corporate Services and Communications	-	-	50.6	50.6
Sub-total		**0.0**	**0.0**	**71.3**	**71.3**
TOTAL		426.2	491.1	75.1	**992.4**

1. All priorities are 'ongoing'.
2. Information for this chart was compiled on the basis of the Department's reporting framework for legal services delivery in place before December 12, 2003, when changes in government structure were announced.
3. The Administration Portfolio provides administrative services to regional offices, Civil Litigation and Public Law.
4. Justice recovers part of the cost of delivering legal services from client departments and agencies.

2005-2006 PLANNED SPENDING High-quality legal services to support the federal government	Funded by Justice	Recovered from clients	Total
Legislative Services	23.6	0.0	23.6
Civil Litigation and Public Law	9.9	5.5	15.4
Tax Law Portfolio	38.0	13.0	51.0
Citizenship and Immigration Portfolio	25.8	3.7	29.5
Aboriginal Affairs Portfolio	26.0	59.2	85.2
Business and Regulatory Law Portfolio	44.7	96.2	140.9
Central Agencies Portfolio	6.0	7.4	13.4
Administration Portfolio	28.2	0.0	28.2
Other	1.5	0.0	1.5
SUB-TOTAL	203.7	185.0	388.7
PROPORTION OF SUB-TOTAL	52%	48%	100%

5. Enablers support the achievement of all three strategic outcomes.

Annex 5

Priorities and Planned Spending by Strategic Outcome and Business Line, 2006-2007

Strategic Outcomes	Priorities[1]	2006-2007 Planned Spending by Business Line ($ millions)			
		Law and Policy	Government Client Services	Administration	Total
A fair, relevant, accessible justice system that reflects Canadian values	Promoting access to and efficiencies in the justice system	106.3	-	2.4	108.7
	Protecting children, youth and vulnerable people under the law and within the justice system	242.0	-	0.5	242.5
	Addressing the needs of Aboriginal people in the justice system	12.3	2.4	-	14.7
	Other	14.5	-	-	14.5
Sub-total		**375.1**	**2.4**	**2.9**	**380.4**
A safer, more secure society	Combatting high-tech crime, organized crime and terrorism	4.2	28.4	-	32.6
	Modernizing the criminal law	2.2	-	-	2.2
	Improving capacity to respond to international requests and transnational crime	-	7.5	-	7.5
	Other - Drug and regulatory prosecutions	-	52.2	-	52.2
	Other - Federal Prosecution Service administration and other	-	13.0	-	13.0
Sub-total		**6.4**	**101.1**	**0.0**	**107.5**
High-quality legal services to support the federal government[2]	Shared priority: Supporting our clients with high-quality legal services				
	Legislative Services	-	23.6	-	23.6
	Civil Litigation and Public Law	-	13.1	-	13.1
	Tax Law Portfolio	-	51.0	-	51.0
	Citizenship and Immigration Portfolio	-	29.5	-	29.5
	Aboriginal Affairs Portfolio	-	85.3	-	85.3
	Business and Regulatory Law Portfolio	-	140.9	-	140.9
	Central Agencies Portfolio	-	13.4	-	13.4
	Administration Portfolio[3]	-	30.8	-	30.8
	Other	-	0.3	1.1	1.4
Sub-total[4]		**0.0**	**387.9**	**1.1**	**389.0**
Planned Spending across all Strategic Outcomes		**381.5**	**491.4**	**4.0**	**876.9**
Enablers[5]	Departmental Management and Support	-	-	24.1	24.1
	Corporate Services and Communications	-	-	50.6	50.6
Sub-total		**0.0**	**0.0**	**74.7**	**74.7**
TOTAL		381.5	491.4	78.7	951.6

1. All priorities are 'ongoing'.
2. Information for this chart was compiled on the basis of the Department's reporting framework for legal services delivery in place before December 12, 2003, when changes in government structure were announced.
3. The Administration Portfolio provides administrative services to regional offices, Civil Litigation and Public Law.
4. Justice recovers part of the cost of delivering legal services from client departments and agencies.

2006-2007 PLANNED SPENDING **High-quality legal services to support the federal government**	Funded by Justice	Recovered from clients	Total
Legislative Services	23.6	0.0	23.6
Civil Litigation and Public Law	7.6	5.5	13.1
Tax Law Portfolio	38.0	13.0	51.0
Citizenship and Immigration Portfolio	25.8	3.7	29.5
Aboriginal Affairs Portfolio	26.1	59.2	85.3
Business and Regulatory Law Portfolio	44.7	96.2	140.9
Central Agencies Portfolio	6.0	7.4	13.4
Administration Portfolio	30.8	0.0	30.8
Other	1.4	0.0	1.4
SUB-TOTAL	204.0	185.0	389.0
PROPORTION OF SUB-TOTAL	52%	48%	100%

5. Enablers support the achievement of all three strategic outcomes.

Annex 6

Departmental Planned Spending

$ millions	Forecast Spending 2003-2004[1]	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Law and Policy Business Line	557.5	431.7	375.6	333.1
Government Client Services Business Line[2]	256.3	493.8	272.6	272.9
Administration Business Line	71.3	79.3	75.1	78.7
Budgetary Main Estimates (gross)	**885.1**	**1,004.8**	**723.3**	**684.7**
Non-budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	**885.1**	**1,004.8**	**723.3**	**684.7**
Adjustments[3]				
Estimated Legal Services Expenditure related to Cost Recovery[2]	166.8	-	212.8	212.8
Other[4]	86.6	6.3	56.3	54.1
Net Planned Spending[5]	**1,138.5**	**1,011.1**	**992.4**	**951.6**
Less: Cost recovery	(145.0)	(185.0)	(185.0)	(185.0)
Less: Non-respendable revenue	(7.3)	(7.4)	(7.3)	(7.3)
Plus: Cost of services received without charge	59.9	59.7	56.4	55.9
Net Cost of Program	**1,046.1**	**878.4**	**856.5**	**815.2**
Full-Time Equivalents[6]	**4,721**	**5,017**	**4,968**	**4,909**

1. Reflects, as of December 31, 2003, the Department's forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

2. The Department recovers from client departments and agencies some of the costs incurred to deliver legal services.

   Through the Supplementary Estimates process, Justice was granted authority to spend and recover $145 million in 2003-2004 and $185 million in 2004-2005. Factoring in the cost of employee benefit plans (EBP), planned recoveries would amount to $166.8 million and $212.8 million in 2003-2004 and 2004-2005 respectively. Supplementary Estimates are approved after the tabling of the Main Estimates. Therefore, planned recoveries are shown as Adjustments for 2003-2004 but are included in the Total Main Estimates for 2004-2005. Estimated recoveries for 2005-2006 and 2006-2007, including EBP, are shown as Adjustments in this table since the Department has not yet received approval for these amounts.

3. Adjustments reflect approvals obtained since the Main Estimates and include Budget Initiatives, Supplementary Estimates, etc. Cost Recovery estimates are indicated at 2004-2005 levels.

4. Fluctuations across the "Other" Adjustments line are attributable largely to the timing of approvals for certain large-scale initiatives, such as Youth Justice. Estimated spending in 2005-2006 and 2006-2007 are presented as Adjustments.

5. The overall decrease in planned spending relative to 2003-2004 forecast levels is due mainly to the transfer of the National Crime Prevention Centre program from the Department of Justice to the Department of Public Safety and Emergency Preparedness and reductions in grants and contributions for Youth Justice.

   The March 2004 budget included provisions to set aside additional funding for initiatives such as War Crimes ($5.7 million for 2004-2005), Métis Community Relationship ($3.5 million for 2004-2005), and other areas including Money Laundering and Smart Border ($0.7 million for 2004-2005 and $0.1 million for 2005-2006). This additional funding has not yet been allocated to the appropriate business lines, but will be reflected in future Reports on Plans and Priorities and Departmental Performance Reports.

6. Includes FTEs funded by other departments through cost recoveries.

Annex 7 – Horizontal Initiatives

The number of initiatives requiring coordination and cooperation among federal government partner organizations is increasing steadily as departments and agencies work together to deliver policies, programs and services to Canadians. The Department of Justice participates in a number of these horizontal initiatives, especially in its role as legal adviser and drafter of new legislation. The table on page 59 sets out the main initiatives in which the Department participates and for which it shares funding and strategic outcomes with other government organizations.

Government On-Line

The Department of Justice is fully committed to supporting the government's goal of becoming a model government in providing fast and easy electronic access to its services by 2005. To this end, the Department established the Justice On-Line Office, which is developing a plan to implement all relevant on-line services in support of Government On-Line (GOL).

The Office will leverage existing knowledge and expertise in the Department to enhance the Justice and the Law Cluster, an information portal accessible from the Canada site that provides a rich source of information on justice and the law. Through its leadership role in the Gateways and Clusters Content Management System pilot project (a GOL-funded interdepartmental initiative), the Department will significantly refurbish its offerings over the coming year, with the goals of strengthening partnerships federally and with other jurisdictions, developing new partnerships, enriching and streamlining the site's information holdings, and becoming more responsive to Canadians' needs.

Justice and the Law Cluster[1]
Canada site[2]

In collaboration with the House of Commons and the Senate, the Department is also developing a Legislative Information Management System (LIMS) to modernize the process of developing laws and eventually give all Canadians seamless and secure access to legislation and regulations. LIMS will provide significant benefits not only to the government but also to the legal community, policy makers and the public, with access to bills and statutes in either official language or a bilingual format and access to weekly updates.

Sustainable Development

The Department recently tabled its third Sustainable Development Strategy, which demonstrates a clearer commitment to supporting government-wide efforts to ensure a more sustainable environment and society for future generations. Based on lessons learned from previous strategies, we have developed a more focused, results-based approach to sustainable development.

1. http://www.jl-jd.gc.ca
2. http://www.canada.gc.ca

A long-term vision for sustainable development

Working with our partners, Canada has an accessible, fair and effective system of justice that promotes respect for rights, freedoms and the rule of law thereby contributing to the well-being of current and future generations of Canadians and their communities.

The new strategy identifies two key themes, reflecting both the expected longer-term results and the shorter-term activities and results intended to support their achievement:

- A sustainable justice system for Canadians and their communities. This theme represents a long-term result that is fundamental to the mandate and mission of the Department and links with the government-wide sustainable development priority of sustainable communities that can further social, economic and environmental objectives without creating problems for another group, community or generation.
- Integrating sustainable development principles in operations. This theme envisages shorter-term results, expected to contribute to the longer-term sustainability of the justice system and our communities.

Three objectives will support achievement of longer-term results over the next three years:

1. Strengthen knowledge and awareness of sustainable development within the Department.
2. Integrate sustainable development considerations in the Department's business.
3. Improve the environmental sustainability of the Department's physical operations.

Horizontal Initiatives with Department of Justice Participation

Initiative	Goal	Lead Organization	Partners	Department of Justice Role/Contribution	Department of Justice Planned Spending ($ millions)		
					2004-2005	2005-2006	2006-2007
Public Safety and Anti-Terrorism	Build personal and economic safety for Canadians	Public Safety and Emergency Preparedness (PSEP, formerly Solicitor General)	Health, Transport, Justice, Privy Council Office, Communications Security Establishment (CSE), Canadian Security Intelligence Service (CSIS), Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), National Defence	• Contribute to the government's national security strategy and to efforts to combat terrorism	15.7	15.7	15.7
Youth Justice Renewal [1]	Enhance support for young Canadians in conflict with the law	Justice	PSEP, Human Resources and Skills Development	• Lead implementation of initiative • Coordinate activities of partners (provinces, territories)	215.2	212.7	212.6
Money Laundering	Reduce the amount of property obtained from criminal activities that is concealed from the government	Finance	Canada Revenue Agency (CRA, formerly Canada Customs and Revenue Agency), PSEP, Citizenship and Immigration (CIC), Justice	• Support increasing prosecution of offences, related to money laundering	2.4	2.4	TBD[2]
Smart Border	Create borders that facilitate free flow of goods and people between Canada and the United States	CRA	PSEP, Justice, CIC, Canadian Food Inspection Agency	• Provide legal services and advice to CRA, related to smart border activities	0.5	0.4	0.4
Lawful Access	Provide lawful access to law enforcement agencies to intercept communications in investigating terrorism, drug trafficking, money laundering, child pornography	PSEP	Justice, RCMP, Industry Canada, CSIS, CSE	• Maintain law enforcement and national security agencies' ability to carry out lawful access in the context of new technologies and international developments	2.2	TBD	TBD
Integrated Proceeds of Crime	Deprive organized criminals of the proceeds from their illegal activities	PSEP	Public Works and Government Services, CRA, Justice	• Provide legal advice and prosecute organized crime offences • Amend *Criminal Code* to deal with organized crime activities	4.4	TBD	TBD

1. More details about this initiative can be found on the Treasury Board Secretariat Horizontal Results Web site: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_e.asp
2. TBD: future funding to be determined and/or confirmed.

Horizontal Initiatives with Department of Justice Participation

Initiative	Goal	Lead Organization	Partners	Department of Justice Role/ Contribution	Department of Justice Planned Spending ($ millions) 2004-2005	2005-2006	2006-2007
Canadian Drug Strategy	Reduce the demand for and supply of illegal drugs	Health Canada	PSEP, DFAIT, Justice	• Support partner organizations in modernizing drug policy • Develop and introduce new drug treatment courts • Manage increased prosecution of drug-related offences • Law reform	9.6	11.3	11.3
Integrated Market Enforcement Teams (IMETs)	Strengthen protections against capital markets fraud	PSEP	Justice	• Participate on IMETs to assist in prosecution of capital market fraud cases	2.2	4.7	4.7

INDEX

A

Aboriginal Affairs Portfolio 22-23, 29, 32, 36
Aboriginal Courtwork Program 18, 22, 23
Aboriginal Justice Learning Network 23
Aboriginal Justice Strategy 18, 22, 45
Aboriginal people 22-23
  and the justice system 22
  in the North 23
Aboriginal Youth Cities projects 23
Access to Justice in Both Official Languages Support Fund 19
Administration business line 8, 9, 39-41, 46
Anti-Terrorism Act 25
Atlantic Regional Office 7, 33
Attorney General of Canada
  chief legal officer of the Crown 5
  role 5-6, 8, 24

B

British Columbia Regional Office 7, 33
Business and Regulatory Law Portfolio 30, 32

C

Canada Revenue Agency 34, 59
Canadian Bill of Rights 29, 33
Canadian Charter of Rights and Freedoms 10, 29, 33
Canadian Drug Strategy 60
Central Agencies Portfolio 30, 32
Child-Centred Family Justice 18, 45

Children and youth 21
Citizenship, Immigration and Public Safety Portfolio 30, 32
Civil Litigation Branch 33
Civil litigation caseload 30
Criminal Code 6, 20, 24, 26-27
Crown Agents 32

D

Departmental legal services units 32
Deputy Minister 3
Dispute Resolution Services 33

E

Extradition Act 24

F

Family Justice 18, 44, 45
Federal Prosecution Service 24, 28, 32
Finance, Department of 29

G

Government Client Services business line 8, 29-37, 39, 41, 46
Government On-Line 57

H

Health Canada 29
High-tech crime 25-26
Horizontal initiatives 57-60
Human rights 1, 6, 8, 10, 11, 25

I

Indian and Northern Affairs Canada 36
Indian Residential Schools Resolution Canada 29
Integrated Market Enforcement Teams 60
Intensive Prosecution Strategy 25
International cooperation 27-28, 46

J

Justice, Department of
  contact information 49
  departmental reviews 14, 34
  documents available online 49
  legislation administered by 50
  mission 6
  operating environment 10-12
  organization chart 39
  partnerships 13, 57-60
  planned spending 8-9, 16, 40, 43-48, 53-56
  performance measurement and reporting 15, 34-35
  Report on Plans and Priorities 2003-2004 40-41
  resources 8-9, 16, 40-41, 43-48, 53-56
  role 5
  strategic outcomes and priorities 12-15, 16, 17-37, 40-41, 53-55
  Strategic Plan 2001-2005 40-41
  Sustainable Development Strategy 57-58
Justice On-Line Office 57
Justice system
  access to 18-19
  efficiencies in 19-20
  official languages in 18, 19

L

Law and Policy business line 8, 17-28, 39-41, 43, 44, 46
Legal Aid 18, 19, 44, 45
Legislative Information Management System 57
Legal risk management 35-36
Legal services delivery
  organization of 32
  cost of 32, 34
Legislative Services Branch 29, 33
Litigation caseload 30

M

Mega cases 20
Minister 1
  dual role 5
  government's legal adviser 5-6
  legislation responsible for 50
Money laundering 11, 24, 59

N
Northern initiatives 23
Northern Regional Office 7, 33

O
Official languages 18, 19, 44, 45
Official Languages Law Group 33
Ontario Regional Office 7, 33
Organized crime 10, 11, 14, 15, 25-27

P
Performance measurement 15, 34-35
Prairies Regional Office 7, 33
Privacy 5, 8, 11, 25
Proactive Management of the Law project 34-35
Proceeds of Crime 11, 59
Public Law Group 33
Public legal education and information 11, 17, 19, 43-45
Public Safety and Anti-Terrorism 11, 25, 44, 46, 59
Public Safety and Emergency Preparedness, Department of 6, 24, 25, 46, 59-60

Q
Quality and service standards 30
Quebec Regional Office 7, 30, 33

R
Regional offices 7, 33

S
Smart border 59
Sustainable Development Strategy 57-58

T
Tax Law Portfolio 30, 32, 33
Terrorism 10, 25-26, 44, 46, 59
Transnational crime 27-28
Treasury Board Secretariat 14, 21, 34

UV
Victims of crime 17, 18, 19, 21, 22, 44, 45
Vulnerable people in the justice system 21-22

Y
Youth Criminal Justice Act 18, 21, 23, 45
Youth Justice 18, 19, 22, 23, 43-45, 59

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1^{er} mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-20
ISBN 0-660-62529-6

AU SERVICE DES CANADIENS

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Rapport sur les plans et les priorités

2004-2005

Ministère de la Justice Canada | Department of Justice Canada

Canada

En élaborant des lois qui ont une incidence sur pratiquement tous les aspects de la vie politique, sociale et économique, le ministère de la Justice contribue au maintien d'une société juste et démocratique tout en appuyant les objectifs du gouvernment.

TABLE DES MATIÈRES

Section I – Messages 1

Message du Ministre 1
Déclaration de la direction 3

Section II – Raison d'être 5

Le système de justice canadien 5
Le ministère de la Justice et son rôle 5

Section III – Aperçu de la planification 7

Le travail du Ministère 7
Le contexte opérationnel du Ministère 10
La solution du Ministère en matière de stratégie 13
La solution du Ministère en matière de gestion 15
Le rapport sur le rendement et les résultats 16

Section IV – Plans et priorités, par résultat stratégique 19

Résultat stratégique 1 : Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes 19
Résultat stratégique 2 : Une plus grande sécurité dans la société 29
Résultat stratégique 3 : Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral 36

Section V – Organisation et dépenses prévues 47

Organisation du Ministère 47
Liens entres les secteurs d'activité et les résultats stratégiques 48

Section VI – Tableaux financiers 51

Section VII – Annexes 57

Annexe 1 – Renseignements supplémentaires sur le ministère de la Justice 57
Annexe 2 – Lois administrées par le ministère de la Justice 58
Annexe 3 – Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique et secteur d'activité, 2004-2005 61
Annexe 4 - Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique et secteur d'activité, 2005-2006 62
Annexe 5 - Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique et secteur d'activité, 2006-2007 63
Annexe 6 – Dépenses prévues du Ministère 64
Annexe 7 – Initiatives horizontales auxquelles le ministère de la Justice participe 65

Index 69

Figures et tableaux

Section III – Aperçu de la planification

Figure 3.1 La Justice partout au Canada 7
Figure 3.2 Dépenses prévues en 2004-2005, par type de dépenses ..9
Figure 3.3 Dépenses prévues en 2004-2005, par secteur d'activité ...9
Figure 3.4 Équivalents temps plein prévus en 2004-2005, par secteur d'activité 9
Figure 3.5 Résultats stratégiques et priorités 14

Section IV – Plans et priorités, par résultat stratégique

Tableau 4.1 Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique ..18
Figure 4.1 Programmes et initiatives à l'appui de ce résultat stratégique 20
Figure 4.2 Charge de travail du contentieux civil 38
Figure 4.3 Coût total estimé des services juridiques 40

Section V – Organisation et dépenses prévues

Tableau 5.1 Dépenses prévues et équivalents temps plein 2004-2005, par secteur d'activité 48

Section VI – Tableaux financiers

Tableau 4 Sommaire des paiements de transfert 51
Tableau 5 Détails sur les programmes des paiements de transfert .52
Tableau 7 Initiatives et programmes d'envergure 53
Tableau 8 Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles 54
Tableau 9 Imputation aux clients extérieurs 55
Tableau 10 Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire visé (2004-2005) 56

SECTION I – MESSAGES

Message du Ministre

Le ministère de la Justice occupe une place centrale au sein du système de gouvernement au Canada. Il œuvre au maintien d'une société juste, équitable et démocratique en élaborant des lois qui ont une incidence sur pratiquement tous les aspects de la vie politique, sociale et économique du pays, et en veillant à leur application. En même temps, le Ministère appuie les objectifs du gouvernement qui consistent à renforcer les assises de la vie dans la société canadienne, à édifier une économie du XXI[e] siècle et à assurer que le Canada maintient son prestige dans le monde.

Irwin Cotler
Ministre de la Justice
et procureur général
du Canada

Les Canadiennes et les Canadiens conviendront dans la grande majorité que les éléments fondamentaux du système de justice fonctionnent bien. Toutefois, ce système subit des pressions croissantes en raison de l'évolution de la société canadienne et des changements dans le monde entier. Bon nombre des enjeux auxquels nous sommes confrontés – la protection des droits de la personne et des renseignements personnels, l'accès à la justice, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la protection des personnes vulnérables dans la société contre le cybercrime, les crimes haineux ou la discrimination – nécessitent des stratégies qui favorisent mieux la réforme ainsi que des mesures d'intervention au niveau national et international.

Le système de justice aura une part à jouer dans la formulation de ces solutions. Mais pour que celles-ci soient efficaces, il doit y avoir transformation au sein du système. Cinq grands thèmes expriment ma vision quant à ce processus de transformation :

La protection de la sécurité et la promotion des droits de la personne sont des responsabilités centrales du gouvernement, dans un monde où le droit ultime de la personne se concrétise par la sécurité personnelle et le fait de se sentir à l'abri de la crainte. Sur le plan intérieur, il nous faut donc protéger la sécurité des Canadiennes et des Canadiens en continuant de veiller à ce que notre stratégie de lutte contre le terrorisme soit approfondie, efficace et équitable. Dans un contexte de protection et de sécurité plus élargi, nous viserons toujours la collaboration à l'échelle internationale; nous travaillerons avec d'autres pays dans la poursuite des mêmes objectifs; nous maintiendrons notre rôle de chef de file dans la lutte contre la criminalité internationale et dans le renforcement de la structure judiciaire internationale, et nous redoublerons d'effort pour assurer que le Canada ne constitue pas un havre pour les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

La transformation englobera également *la protection des personnes les plus vulnérables et la promotion de la dignité humaine*. Dans cette perspective, nous déploierons des efforts en vue de protéger les enfants contre l'exploitation et les mauvais traitements, de promouvoir le droit de la famille axé sur l'enfant et de faire en sorte que le système de justice pour les jeunes maintienne toujours un équilibre entre la sécurité publique et la réadaptation. Un autre volet de ce thème consiste à combattre toutes formes de violence à l'endroit des femmes; pour ce faire, nous prendrons des mesures pour lutter contre le commerce d'êtres humains autant sur le territoire national que dans le monde, grâce à la réforme du droit et à la formulation de politiques, et nous contribuerons à un examen parlementaire des lois régissant les travailleuses du sexe.

La représentation disproportionnée des Autochtones dans le système de justice, comme victimes d'actes criminels et comme accusés, souligne l'importance que nous devons attacher à *la concrétisation de la justice autochtone*. Les mesures de réforme que nous prendrons aideront à assurer que les traditions et les méthodologies autochtones sont représentées et acceptées au sein du système de justice applicable à l'ensemble de la population. De concert avec les peuples autochtones et d'autres partenaires, nous continuerons de rechercher des solutions de rechange aux litiges, lorsque cela sied, pour régler les différends. Nous poursuivrons également les voies qui favorisent la réconciliation et le renouvellement.

La pertinence et l'efficacité en ce XXIe siècle prendront en outre en partie racine dans *la réforme transformatrice du système de justice*. Afin d'assurer que le système demeure adapté aux besoins des Canadiennes et des Canadiens, il nous faut tenir compte des valeurs de la population et répondre aux nouveaux enjeux en adoptant des moyens stratégiques et opportuns. Nous mettrons de l'avant une stratégie et établirons des principes pour la réforme du droit pénal en vue de tenir compte des nouvelles réalités. Nous nous efforcerons de trouver un équilibre entre l'accès à la justice et l'efficacité du système de justice tout en poursuivant d'autres méthodes de résolution des conflits. Pour garantir l'accès à la justice, il importera de travailler avec nos partenaires sur la question de la durabilité du système d'aide juridique aussi bien dans les causes pénales que dans les affaires civiles.

Enfin, dans le cadre de l'objectif global que vise le gouvernement dans *le renforcement de la démocratie*, nous travaillerons *pour la justice participative*. Pour y parvenir, il nous faudra, entre autres choses, faciliter l'accès aux renseignements utiles; c'est à cette lumière que nous examinerons un certain nombre de questions clés, dans la perspective d'améliorer le régime fédéral d'accès à l'information. De plus, nous favoriserons un dialogue régulier quant à la manière dont le système de justice peut mieux représenter nos valeurs et nos aspirations. Nous travaillerons en étroite collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, avec les organisations non gouvernementales et avec la population canadienne pour donner corps au débat et définir les solutions. De même, en tant que membres responsables de la communauté internationale, nous renforcerons encore plus la démocratie en appuyant les efforts de réforme démocratique engagés par les pays en transition.

Les plans et les priorités présentés dans ce document aideront à mettre en marche la transformation requise à l'intérieur du système de justice pour que celui-ci puisse répondre aux défis du XXIe siècle.

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada,

Irwin Cotler, c.p., député

Déclaration de la direction

J'ai l'honneur de soumettre, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 du ministère de la Justice. Ce document a été préparé conformément aux *principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncées* dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités du Ministère.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur des systèmes d'information et de gestion ministériels fiables.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations fournies.

Morris Rosenberg
Sous-ministre

28 avril, 2004

Date

Le maintien d'un système de justice au service de toute personne vivant au Canada est au cœur des activités du ministère de la Justice. Celui-ci travaille à assurer que le système demeure équitable, accessible et efficace tout en évoluant au rythme des changements sociaux.

SECTION II – RAISON D'ÊTRE

Le système de justice canadien

Nous subissons tous les jours l'influence du système de justice. Ce dernier définit et prescrit l'équilibre des droits et des obligations que nous partageons avec les autres citoyens. Les responsables de l'administration de la loi font des efforts pour trouver le juste milieu entre la protection des droits individuels (tels que la liberté et l'égalité) et celle des droits collectifs, afin d'assurer que la société soit bien organisée. La primauté du droit garantit que la loi s'applique à tous.

C'est dans le système de justice qu'ont lieu l'élaboration et l'application des lois qui nous protègent, qui réglementent notre économie et qui régissent nos activités quotidiennes. En plus de guider notre conduite, les lois peuvent servir d'appui aux politiques sociales qui sont à la lumière des valeurs canadiennes, par exemple les prestations percevables à la suite d'un accident de travail, les soins de santé ou encore les prêts pour études postsecondaires. Ces lois, accompagnées de politiques et de programmes connexes, définissent le cadre qui distingue et soutient les assises de la vie dans la société canadienne.

Enfin, le système de justice offre aux citoyens des moyens pacifiques de régler les différends ou les litiges.

Le ministère de la Justice et son rôle

La société étant en évolution constante, le système de justice doit se maintenir à sa hauteur. Le maintien d'un système au service de toute personne vivant au Canada est au cœur des activités du ministère de la Justice. Celui-ci travaille à assurer que le système demeure équitable, accessible et efficace tout en évoluant au rythme des changements sociaux.

Les responsabilités du Ministère reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui est également procureur général du Canada : alors que le ministre de la Justice s'occupe des questions de politiques et de leurs liens avec le système de justice, le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État.[1]

Le ministre de la Justice surveille toutes les questions liées à l'administration de la justice, qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral,

Compétence partagée

En vertu de la Constitution canadienne, le système de justice se répartit entre les compétences provinciale et fédérale. Les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux peuvent, dans leurs compétences respectives, adopter de nouvelles lois ou modifier celles qui existent. Généralement, le Parlement s'occupe des lois qui ont une portée nationale (le droit pénal, le commerce interprovincial, la défense nationale), tandis que les législatures provinciales et territoriales créent des lois dont la portée est plutôt locale (l'éducation, les biens, les hôpitaux).

Le gouvernement fédéral crée des tribunaux pour appuyer l'administration de certaines lois particulières (la Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt), et il veille à ce que le droit pénal et la procédure criminelle s'appliquent uniformément dans l'ensemble du pays. Toutefois, la plupart des affaires civiles et pénales sont instruites par les tribunaux provinciaux. La Cour suprême du Canada traite des causes qui revêtent une importance nationale une fois que les autres recours d'appel ont été épuisés.

1. Les charges du ministre et du procureur général sont énoncées dans la *Loi sur le ministère de la Justice*. Le ministre et procureur général assume entièrement ou en partie la responsabilité à l'égard de cette loi ainsi que de 47 autres lois du Parlement (voir l'annexe 2).

Mission du ministère de la Justice

- Seconder le ministre de la Justice dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système de justice efficace, équitable et accessible à tous.
- Fournir des conseils et autres services juridiques de grande qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères et organismes clients.
- Promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

notamment la politique en matière de droit pénal, de droit de la famille, de justice applicable aux Autochtones, de justice applicable aux jeunes, de droits de la personne, de protection de la vie privée, d'accès à l'information et de langues officielles.[2] Il remplit également les fonctions de conseiller juridique du gouvernement et doit veiller au respect de la loi dans la conduite des affaires publiques.

Le procureur général donne des avis aux ministères et organismes fédéraux en ce qui a trait aux questions de droit. Il est responsable de la réglementation ainsi que de la conduite de toutes les poursuites engagées par la Couronne ou tout ministère ou organisme fédéral. Il assure aussi la défense du gouvernement dans les litiges qui sont engagés contre celui-ci. De plus, le procureur général assume la responsabilité ultime des poursuites relatives aux infractions aux lois fédérales autres que le *Code criminel* dans les provinces, et celles relatives à toutes les infractions aux lois fédérales (y compris le *Code criminel*) dans les territoires.

En secondant le ministre dans les rôles précédents, le ministère de la Justice contribue à la réalisation des grands objectifs du gouvernement aussi bien grâce à l'élaboration et à l'exécution de programmes qu'à la prestation de services juridiques. Le Ministère fournit des services juridiques à une cinquantaine de ministères et organismes fédéraux et sociétés d'État, et il prodigue des conseils juridiques pour appuyer pratiquement toutes les priorités stratégiques du gouvernement fédéral. Les politiques et les programmes qu'il élabore et les conseils qu'il fournit permettent au Ministère de participer à la concrétisation des objectifs nationaux tels que la protection de la sécurité de la population ainsi que la promotion des intérêts du Canada et de ses valeurs dans le monde. Le Ministère joue en outre un rôle central dans la rédaction des projets de loi que le gouvernement soumet à l'examen du Parlement, quel que soit le ministère d'origine.

2. D'autres ministères et organismes, par exemple le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, assument le reste des responsabilités en matière d'administration de la justice – maintien de l'ordre, service correctionnel et libération conditionnelle.

SECTION III – APERÇU DE LA PLANIFICATION

Le travail du Ministère

Le ministère de la Justice, de taille moyenne, compte environ 5 000 employés, dont la moitié est composée d'avocats. L'autre moitié est composée de spécialistes de divers domaines tels que la recherche, les sciences sociales, l'élaboration et la gestion de programmes, les communications, et l'administration. Environ la moitié des employés travaille dans la région de la capitale nationale, tandis que le reste est réparti dans des bureaux régionaux et auxiliaires à travers le pays (voir la figure 3.1).

Figure 3.1

La Justice partout au Canada

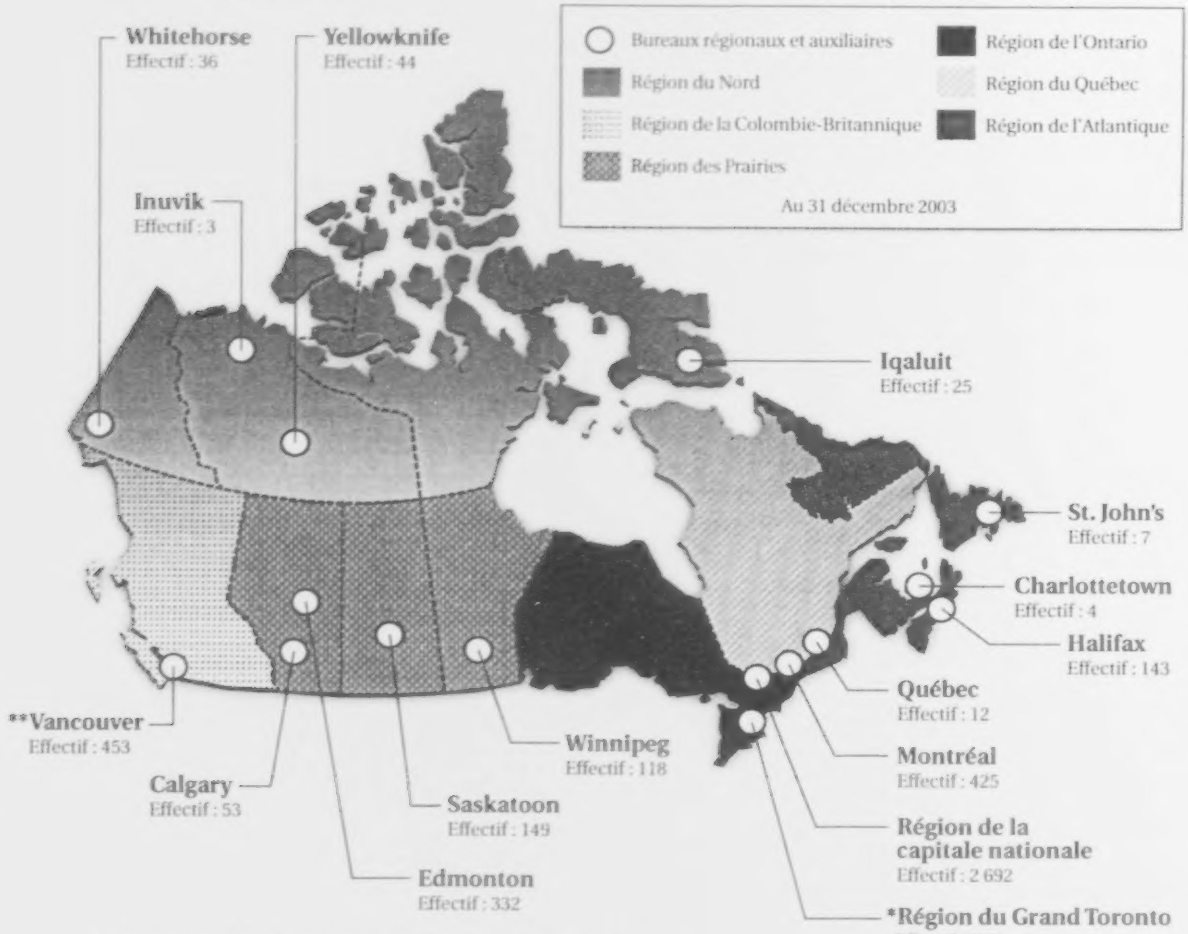

* Les employés du Bureau régional de l'Ontario travaillent à Toronto, Newmarket, Brampton, Milton, Kitchener et London.

** Un employé du Bureau régional de la Colombie-Britannique travaille à Kelowna.

Les activités quotidiennes du Ministère couvrent quatre grands domaines :

1. **Conseils juridiques** – prestation de conseils juridiques aux ministères et organismes fédéraux.
2. **Contentieux** – application des lois fédérales et poursuites en cas d'infractions à ces lois
3. **Législation** – rédaction et révision des projets de loi et des règlements en français et en anglais, en tenant compte de la common law et du droit civil à la fois, au besoin.
4. **Politiques** – élaboration de politiques et de programmes connexes dans des domaines tels que la justice pour les jeunes, la justice applicable aux Autochtones, le droit de la famille, le droit pénal, la protection de la vie privée, les droits de la personne et les langues officielles.

Le travail se répartit en trois secteurs d'activité :

1. **Services aux clients gouvernementaux** – ce secteur fournit des conseils juridiques au gouvernement, veille à la conduite des poursuites, représente l'État devant les tribunaux, et assure la rédaction des lois.[1]
2. **Droit et Orientation** – ce secteur s'occupe d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les programmes et lois connexes.
3. **Administration** – ce secteur assure le soutien qui permet au Ministère d'exécuter ses tâches; il veille également à la transparence des opérations et à la reddition de comptes.[2]

Le ministère de la Justice finance ses programmes et ses services au moyen de dépenses de fonctionnement et au moyen de subventions et contributions. Certaines des dépenses de fonctionnement engagées pour la prestation de services et de conseils juridiques sont par la suite recouvrées auprès des ministères et organismes clients. Le Ministère prévoit que l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement – y compris celles recouvrées auprès des clients – représenteront environ 60 p. 100 de ses dépenses totales en 2004-2005. Les 40 p. 100 restants serviront à financer les subventions et les contributions qui permettent d'appuyer les objectifs stratégiques fixés dans des domaines tels que la justice pour les jeunes, l'aide juridique et le droit de la famille (figure 3.2).

1. Les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État auxquels le ministère de la Justice fournit des conseils juridiques sont dénommés des « clients », et leur relation est régie par le secret professionnel. Cependant, le procureur général et les agents du Ministère agissent comme conseiller juridique de l'État fédéral et non d'un ministère ou organisme en particulier. Pour cette raison, ils doivent être toujours conscients des enjeux globaux des litiges ainsi que des répercussions des décisions judiciaires sur l'appareil gouvernemental. Par ailleurs, les obligations du procureur général vont plus loin que celles de l'avocat à l'égard de son client : le titulaire doit faire preuve de vigilance lorsqu'il conseille les ministères et organismes clients, de façon à ne pas se livrer à un abus de pouvoir, à ne pas porter atteinte aux droits et libertés fondamentaux, à ne pas s'écarter des principes liés à l'application régulière de la loi et à ne pas favoriser l'injustice dans le règlement des différends qui opposent les citoyens à l'État.
2. Les secteurs d'activité font l'objet d'un examen plus détaillé dans la section V, Organisation et dépenses prévues, et dans les annexes 3, 4 et 5.

Figure 3.2
Dépenses prévues en 2004-2005,
par type de dépenses

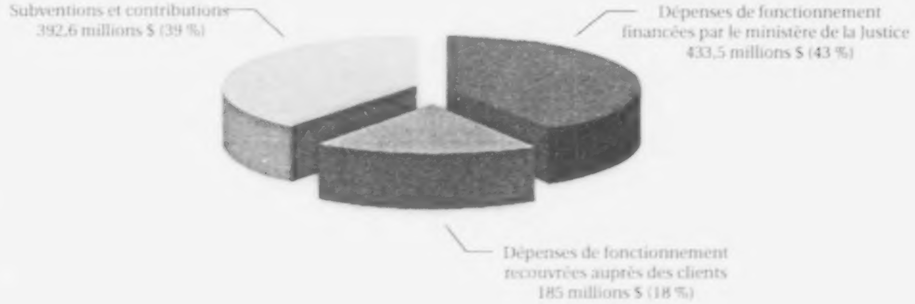

Figure 3.3
Dépenses prévues en 2004-2005,
par secteur d'activité

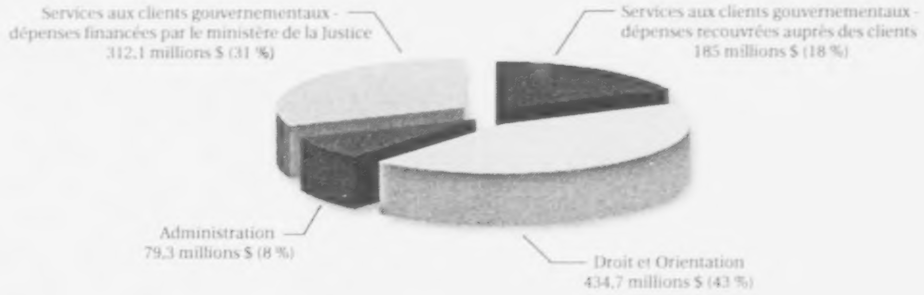

Figure 3.4
Équivalents temps plein prévus en 2004-2005,
par secteur d'activité

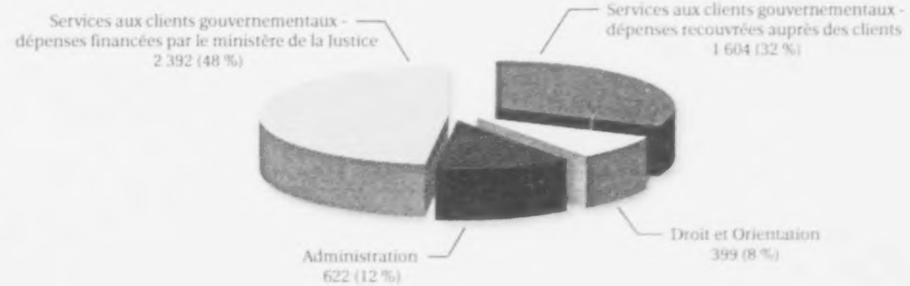

Les subventions et contributions versées aux provinces, aux territoires et aux organisations communautaires, afin d'appuyer l'exécution ou la mise à l'essai de nouvelles approches en matière de programmes et de services liés à la justice, représentent la grande part des dépenses engagées dans le secteur Droit et Orientation. Ce secteur d'activité représente 43 p. 100 des dépenses totales prévues du Ministère, mais seulement 8 p. 100 du total des équivalents temps plein (ETP) prévus. Le secteur Services aux clients gouvernementaux – comprenant les dépenses et les employés financés par le ministère de la Justice et par les clients – représente 49 p. 100 des dépenses totales prévues du Ministère, mais 80 p. 100 du total des ETP prévus (figures 3.3 et 3.4).

Le contexte opérationnel du Ministère

Quatre grands facteurs influent sur le contexte dans lequel se déroulent actuellement la planification et l'établissement des priorités du ministère de la Justice, à savoir :

- l'évolution des besoins de la société canadienne;
- la nécessité pour les ministères gouvernementaux de faire preuve d'efficacité, de responsabilité et de transparence quant à l'utilisation des fonds publics;
- la mondialisation et l'interdépendance;
- la portée, le volume et la complexité du travail.

L'évolution des besoins de la société canadienne

L'évolution des valeurs canadiennes : La *Charte canadienne des droits et libertés* consacre notre engagement à l'égard des droits de la personne, de l'égalité et de la non-discrimination. À l'intérieur de ce cadre, le système de justice s'efforce de demeurer au rythme de l'évolution des valeurs, des attitudes et des attentes des Canadiennes et des Canadiens.

La sécurité et la protection : Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis mettent en lumière la vulnérabilité de tous les pays, y compris le Canada. La sécurité nationale et la protection publique sont devenues hautement prioritaires. Le gouvernement a pris certaines mesures de sécurité en veillant à trouver un équilibre entre le besoin de protéger la société contre des attaques semblables et le respect des droits et des libertés.

L'efficacité et la responsabilité

Un examen permanent des dépenses : À l'instar de toutes les organisations du gouvernement fédéral, le ministère de la Justice est tenu de déployer tous les efforts pour que l'établissement des priorités, la répartition des ressources et la communication des résultats se fassent avec plus de transparence et de responsabilité financière. Durant la période de planification visée, la haute direction veillera de très près à ce que les dépenses correspondent aux priorités et que l'argent du contribuable soit investi avec prudence afin de produire des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens.

La mondialisation et l'interdépendance

La mondialisation : Les questions liées à la justice ne sauraient être limitées à l'intérieur des frontières nationales. Le terrorisme, le crime organisé, le cybercrime, le passage de clandestins et les violations des droits de la personne constituent des préoccupations planétaires, et c'est avec la communauté internationale que nous pourrons atteindre des objectifs communs. La mondialisation joue également sur les besoins de nos clients en matière de services juridiques : le commerce international comporte désormais une dimension juridique plus complexe, et l'intégration de l'économie nord-américaine renferme des conséquences tant pour le commerce que pour la sécurité nationale, circonstances qui pourraient toutes nécessiter la prise de mesures juridiques.

Les relations fédérales-provinciales-territoriales : L'efficacité dans l'administration de la justice repose sur la collaboration avec les provinces et les territoires. Une telle collaboration est de mise tant au moment de formuler les politiques que de répartir les coûts liés à la prestation des services à la population canadienne, par exemple les services de justice pour les jeunes, l'aide juridique, la vulgarisation et l'information juridiques, et d'autres programmes visant à améliorer ou à maintenir l'accès au système de justice.

La collaboration : En nouant des relations avec d'autres intervenants du système de justice, notamment les organisations non gouvernementales et communautaires, le Ministère trouve toujours des moyens novateurs et économiques de concrétiser ses services pour améliorer l'accès au système de justice et continuer de le rendre utile et adapté aux besoins d'une société caractérisée par la diversité. De la même manière, les objectifs stratégiques nationaux sont atteints grâce aux rapports entretenus avec d'autres ministères et organismes dans des domaines tels que la sécurité et la protection et la justice applicable aux Autochtones.[3] Cependant, la gestion de ces relations comporte en elle-même des pressions, du fait que les fonctions et les priorités des partenaires sont variées.

3. L'annexe 7 énumère les principales initiatives horizontales auxquelles le ministère de la Justice participe.

La portée, le volume et la complexité du travail

Une portée croissante : Nos programmes et nos services touchent à la plupart des grandes préoccupations des Canadiennes et des Canadiens, à savoir la sécurité nationale, les droits de la personne, la protection de la vie privée, l'immigration, le droit de la famille, les relations avec les peuples autochtones, parce qu'ils représentent soit une conséquence directe de notre mandat, soit un résultat des services juridiques que nous procurons aux ministères clients. Pour garantir la prestation de services efficaces dans tout le pays et dans la quasi-totalité des activités gouvernementales, nous devons toujours agir dans une perspective globale.

Un nombre croissant de litiges : Les litiges fédéraux ont pris une ampleur manifeste, tant au niveau de leur portée que de leur coût. Cela est dû en partie au fait qu'avec l'avènement de la Charte, les Canadiennes et les Canadiens ont désormais plutôt tendance à se tourner vers les poursuites judiciaires pour revendiquer des droits individuels et collectifs. Le Ministère traite actuellement près de 45 000 dossiers de litiges civils touchant divers domaines du droit. On y dénombre des recours collectifs impliquant des centaines de personnes dans l'ensemble du pays, des éléments de preuve étalés sur des millions de pages et des passifs éventuels se chiffrant à des millions de dollars.

Une complexité croissante : Les litiges présentent une complexité accrue (en particulier dans des domaines tels que la fiscalité, les poursuites contre les trafiquants de drogues, les produits de la criminalité, l'extradition, l'immigration et les questions autochtones). Il en est de même dans l'élaboration des politiques et des lois, lesquelles doivent évoluer en parallèle, compte tenu des progrès rapides de la science et de la technologie. La plupart des enjeux auxquels le gouvernement fait face comportent une dimension juridique, et bon nombre d'entre eux appellent une intervention fondée sur des considérations interministérielles, fédérales/provinciales ou internationales. Nombreuses sont les préoccupations qui concernent plusieurs ministères et organismes fédéraux. Dans des domaines comme la sécurité publique, les mesures antiterroristes et la lutte contre le crime organisé et le blanchiment d'argent, les priorités du ministère de la Justice affectent d'autres organisations et vice versa. Dans cette perspective, les clients demandent des conseils qui comprennent l'évaluation du risque juridique et le choix de l'instrument ainsi que des conseils juridiques relatifs à la formulation des politiques. Dans cette perspective, les clients demandent des conseils qui comprennent l'évaluation du risque juridique et le choix de l'instrument ainsi que des conseils juridiques relatifs à la formulation des politiques. Souvent, ce sont les responsables du Ministère qui assurent la liaison et fournissent les compétences requises pour cimenter les efforts.

Défis liés à la planification : Les litiges contre le gouvernement peuvent provenir de tous milieux. Les décisions judiciaires peuvent obliger le gouvernement à prendre rapidement des mesures législatives pour modifier une loi qui est déclarée inconstitutionnelle. Des imprévus peuvent conduire à la prise de nouvelles lois ou de nouvelles mesures législatives. Il nous faut continuellement définir et gérer les risques juridiques, et prévoir la souplesse nécessaire pour répondre à l'évolution des circonstances, souvent en réaffectant rapidement des ressources pour satisfaire aux nouvelles priorités ou pour confronter les fluctuations dans les affaires du contentieux.

La solution du Ministère en matière de stratégie

Le ministère de la Justice travaille en vue de produire trois résultats stratégiques de longue haleine pour la population canadienne :[4]

1. un système de justice efficace, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes;
2. une plus grande sécurité dans la société;
3. des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral.

1. Un système de justice efficace, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes

Pour la population canadienne, le système de justice devrait représenter une tribune indépendante et impartiale pour le règlement des différends. Le système et les services qu'il offre doivent donc être équitables, accessibles et utiles pour ceux qui en ont besoin. Les priorités actuelles sont les suivantes :

- promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement;
- protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice;
- répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice.

4. Nos deux rapports sur les plans et les priorités précédents se sont appuyés de façon extensive sur le Plan stratégique 2001-2005. Le Plan stratégique et le présent RPP peuvent se lire de manière complémentaire. Les liens entre les deux sont décrits en détail dans la section V, Organisation et dépenses prévues.

Figure 3.5
Résultats stratégiques et priorités

Des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens

Résultat stratégique
Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes

Résultat stratégique
Une plus grande sécurité dans la société

Résultat stratégique
Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral

Priorités
- Promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement
- Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts au sein du sysème de justice
- Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice

Priorités
- Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme
- Moderniser le droit pénal
- Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational

Priorités
- Assurer aux clients des services juridiques de grande qualité
- Établir une stratégie de financement durable des services juridiques
- Améliorer la mesure du rendement
- Gérer le risque juridique

Priorités de gestion
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie durable pour le financement des activités ministérielles
- Renforcer notre capacité d'élaborer des données stratégiques pour mesurer notre rendement et rendre compte de nos décisions
- Gérer le volume des litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie
- Promouvoir un environnement de travail qui favorise le développement personnel

Nota : Des termes comme *produit* et *résultat* sont définis et expliqués dans le Lexique pour la gestion et la responsabilisation axées sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor. Les *priorités* sont les domaines particuliers dans lesquels un ministère choisit de se concentrer pour produire des résultats durant la période de planification visée par le RPP.

2. Une plus grande sécurité dans la société

Pays sécuritaire, où l'on peut vivre, élever une famille, travailler et diriger une entreprise, le Canada offre une qualité de vie qui favorise un développement économique continu et crée un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale. Nous travaillons de concert avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour maintenir cette qualité de vie. Les priorités actuelles sont les suivantes :

- lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme;
- moderniser le droit pénal;
- accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational.

Pour plus de renseignements sur les résultats stratégiques et les priorités, voir la section IV, Plans et priorités, par résultat stratégique.

3. Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral

Pour pouvoir élaborer des lois et des programmes efficaces, les ministères et organismes fédéraux doivent bénéficier d'un soutien solide en matière juridique. Il importe donc pour le ministère de la Justice de développer et de renforcer sa capacité de satisfaire aux nouveaux besoins de ses clients et de travailler avec ces derniers en vue d'atteindre leurs objectifs clés. Les priorités actuelles sont les suivantes :

- assurer aux clients des services juridiques de grande qualité;
- établir une sratégie de financement durable des services juridiques;
- améliorer la mesure du rendement;
- gérer le risque juridique.

La solution du Ministère en matière de gestion

L'atteinte de nos résultats stratégiques exige une révision constante de notre organisation et de notre méthode de travail. Notre structure doit favoriser l'efficacité de nos opérations, et nous devons offrir des programmes et des services durables et abordables. C'est pourquoi le Ministère a dernièrement fait l'objet de deux études, donnant ainsi suite à l'engagement pris dans le Budget de 2003 de soumettre les programmes non législatifs à un examen périodique.

La première étude, réalisée par le Ministère, a porté sur la définition et l'interprétation du mandat de celui-ci, de ses activités, programmes, secteurs d'activité, services généraux et méthodes de prestation des services. L'objectif était d'assurer la durabilité de l'organisation et de garantir que le mandat et la structure du Ministère conviennent à la prestation efficace des services et des programmes voulus.

La deuxième étude, menée par le Secrétariat du Conseil du Trésor, s'est intéressée aux possibilités de mieux gérer les ressources, de transformer les programmes afin de maximiser les résultats et de rendre effectivement compte à la population canadienne. L'examen a porté sur le mandat, la capacité de gestion et d'exécution des programmes et des services, et la gouvernance.

À la lumière de ces examens, les priorités de gestion du Ministère se concentreront dans les domaines clés suivants au cours de la période de planification :

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie durable pour le financement des activités ministérielles;
- renforcer notre capacité d'élaborer des données stratégiques pour mesurer notre rendement et rendre compte de nos décisions;
- gérer le volume des litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie;
- promouvoir un environnement de travail qui favorise le développement personnel.

Le rapport sur le rendement et les résultats

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2004-2005 représente une nouvelle approche pour communiquer l'information, sur les avis donnés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres au sujet des rapports précédents du ministère de la Justice. Plus particulièrement, la structure présentée ici traduit notre conviction quant aux avantages que notre travail procure aux Canadiennes et aux Canadiens et comment les activités du Ministère contribuent à produire ces résultats. Dans la mesure du possible, nous y avons démontré le lien entre les résultats stratégiques, les priorités et les ressources.

Nous visons en outre la transparence lorsque nous décrivons les éléments de rendement que nous pouvons mesurer et que nous avouons nos difficultés quant à ceux qu'il nous reste encore à déterminer. Le problème se pose encore plus dans les aspects de notre travail où le « succès » ne se définit pas aisément ou bien ne se manifestera que dans un avenir lointain. L'interdépendance de bon nombre des questions que nous traitons soulève également des questions sur la façon d'évaluer les progrès et de mettre le doigt sur la contribution que le Ministère aurait apportée à un résultat positif.

Par exemple, la concrétisation d'une plus grande sécurité dans la société est une entreprise de longue haleine : les progrès réalisés en ce sens reposent sur l'effort de nombreux secteurs de la société. Vu le nombre de facteurs qui influent sur le résultat, il est difficile de préciser et de quantifier la contribution d'un ministère en particulier. Les difficultés sont essentiellement comparables lorsqu'il s'agit de mesurer les avantages que la société récolte dans le long terme en permettant aux jeunes déliquants d'éviter la prison en leur offrant des programmes qui leur donnent une nouvelle occasion de participer d'une manière productive à la vie de la collectivité. De la même façon, traduire en justice les organisations criminalisées et les groupes terroristes est une activité importante, mais en mesurer le succès et quantifier la contribution du Ministère présentent des difficultés.

Un groupe de travail sur la gestion proactive du droit s'occupe de mettre au point des outils supplémentaires qui serviront à mesurer le rendement du Ministère au chapitre des services juridiques offerts à l'appui du gouvernement fédéral. Durant la période de planification visée, on déploiera de grands efforts dans ce sens, en définissant les éléments à mesurer, en adoptant des pratiques et des systèmes appropriés en la matière, et en recueillant les données de référence nécessaires pour évaluer le rendement futur.

Tableau 4.1 - Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique

Résultats stratégiques	Priorités[1]	Dépenses prévues (en millions de dollars)		
		2004-2005	2005-2006	2006-2007
Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes	Promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement	155,3	152,5	108,7
	Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice	246,7	243,2	242,5
	Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice	14,9	14,8	14,7
	Autres	15,9	14,5	14,5
Total partiel		**432,8**	**425,0**	**380,4**
Une plus grande sécurité dans la société	Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme	32,5	32,5	32,6
	Moderniser le droit pénal	3,0	2,2	2,2
	Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational	7,5	7,5	7,5
	Autres : Poursuites contre les trafiquants de drogues et poursuites en matière réglementaire	52,1	52,2	52,2
	Autres : Frais d'administration et autres frais du Service fédéral des poursuites	13,1	13,0	13,0
Total partiel		**108,2**	**107,4**	**107,5**
Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral[2]	Assurer aux clients des services juridiques de grande qualité – une priorité partagée			
	Services législatifs	23,6	23,6	23,6
	Contentieux des affaires civiles et droit public	15,5	15,4	13,1
	Portefeuille du droit fiscal	51,1	51,0	51,0
	Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	29,4	29,5	29,5
	Portefeuille des affaires autochtones	85,5	85,2	85,3
	Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	141,9	140,9	140,9
	Portefeuille des organismes centraux	13,4	13,4	13,4
	Portefeuille de l'administration[3]	32,9	28,2	30,8
	Autres	1,5	1,5	1,4
Total partiel[4]		**394,8**	**388,7**	**389,0**
Dépenses prévues relativement à l'ensemble des résultats stratégiques		**935,8**	**921,1**	**876,9**
Outils[5]	Gestion et soutien ministériels	23,2	20,7	24,1
	Services et communications ministériels	52,1	50,6	50,6
Total partiel		**75,3**	**71,3**	**74,7**
DÉPENSES TOTALES PRÉVUES		**1 011,1**	**992,4**	**951,6**

1. Toutes les priorités sont « courantes ».
2. Les données de ce tableau ont été réunies selon le cadre de rapport que le Ministère utilisait relativement à la prestation des services juridiques avant les changements apportés le 12 décembre 2003 à la structure gouvernementale.
3. Le Portefeuille de l'administration assure des services administratifs aux bureaux régionaux et au Portefeuille du contentieux des affaires civiles et du droit public.
4. Le ministère de la Justice recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation des services juridiques. Au cours de la période de planification visée, environ la moitié des dépenses prévues à ce chapitre devraient être recouvrées auprès des clients. Les annexes 3, 4 et 5 présentent la répartition détaillée des recouvrements prévus.

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Financées par le ministère de la Justice	209,8	203,7	204,0
Recouvrées auprès des clients	185,0	185,0	185,0
Total partiel	**394,8**	**388,7**	**389,0**
Dépenses recouvrées, exprimées en pourcentage du total partiel	**47 %**	**48 %**	**48 %**

5. Les outils permettent d'atteindre tous les trois résultats stratégiques.

SECTION IV – PLANS ET PRIORITÉS, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Le ministère de la Justice travaille en vue de produire trois résultats stratégiques pour la population canadienne :

- un système de justice efficace, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes;
- une plus grande sécurité dans la société;
- des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral.

Résultat stratégique 1

Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes

Dépenses prévues	
2004-2005	432,8 millions $
2005-2006	425,0 millions $
2006-2007	380,4 millions $

Les Canadiennes et les Canadiens se fient au système de justice comme tribune indépendante et impartiale pour le règlement des différends. Pour pouvoir servir la population dans toute sa diversité, le système doit être accessible, équitable et adapté. Le ministère de la Justice travaille avec d'autres intervenants du système de justice pour que celui-ci soit le reflet de nos valeurs communes, accordant à tous et à chacun un traitement équitable et respectueux de ses droits.

La concrétisation de ce résultat stratégique

La poursuite de ce résultat stratégique est financée grâce à deux transferts importants aux provinces et aux territoires, effectués au titre de la justice pour les jeunes et de l'aide juridique. La vulgarisation et l'information juridiques, les programmes du droit de la famille et les programmes de justice autochtone bénéficient quant à eux de moyens de financement moins importants. Le Ministère finance également des projets novateurs qui sont destinés à répondre aux besoins des victimes d'actes criminels, à réduire la violence familiale et ses effets, et à améliorer l'administration de la justice et l'accès au système de justice, entre autres son accès dans les deux langues officielles.

Figure 4.1

Programmes et initiatives à l'appui d'un système de justice équitable, adopté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes, 2004-2005

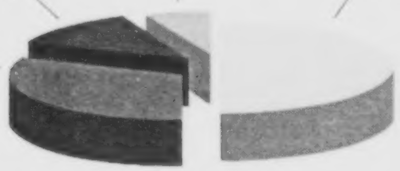

« Autres » regroupe les langues officielles (12 millions de dollars), la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones (10 millions de dollars), le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (6 millions de dollars), l'Initiative sur les victimes d'actes criminels (5 millions de dollars), d'autres initiatives ainsi que la gestion et le soutien internes.

Les priorités actuelles

Programmes, services et initiatives à l'appui de ce résultat stratégique[1]

Les trois priorités se rapportant à ce résultat stratégique correspondent aux domaines dans lesquels le Ministère prévoit consacrer la majeure partie de son budget de financement des programmes et des politiques durant la période de planification, à savoir :

1. promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement;
2. protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice;
3. répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice.

1. http://www.justice.gc.ca/fr/ps/index.html

Priorité 1
Accès au système de justice et efficacité de son fonctionnement

Dépenses prévues	
2004-2005	155,3 millions $
2005-2006	152,5 millions $
2006-2007	108,7 millions $

Le Canada est un pays grand et diversifié, et les facteurs qui influent sur l'administration efficace de la justice varient d'une région à l'autre. De plus, les participants du système de justice voient parfois leurs rôles et responsabilités comme étant séparés ou indépendants de ceux d'autres participants, rendant ainsi difficile de promouvoir un système qui fonctionne bien, de manière concertée et dans un esprit de collaboration. Également, les enjeux dans ce domaine sont souvent vastes et complexes, par exemple ceux concernant la prestation d'aide juridique; il en résulte que ces enjeux nécessitent un engagement et une collaboration soutenus de la part des participants fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Accès au système de justice

Le Ministère accorde des fonds aux provinces et aux territoires pour appuyer plusieurs programmes visant à améliorer l'accès au système de justice.

Aperçu des activités et des réalisations récentes du Ministère[2]

L'aide juridique représente le plus important (en termes de dollars) de ces programmes : peuvent s'en prévaloir les personnes défavorisées au plan économique qui sont inculpées dans des affaires graves au pénal et les jeunes dans les dossiers liés à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[3]. Le Ministère travaille étroitement avec les provinces et les territoires à élaborer des politiques dans ce domaine.

Autre moyen de rendre le système de justice plus accessible : assurer que chaque Canadienne et chaque Canadien peut y avoir accès dans la langue officielle de son choix si la loi le prévoit.

L'accès au système de justice repose en partie sur la connaissance des gens quant à leurs droits et responsabilités. Le ministère de la Justice finance dans chaque province et territoire des organisations qui se chargent d'administrer les programmes de vulgarisation et d'information juridiques. Ces programmes offrent aux Canadiens l'occasion d'apprécier les droits et les responsabilités qui sont les leurs en matière de justice ainsi que les évolutions qui surviennent dans le système de justice (par exemple, les lignes directrices pour le calcul des pensions alimentaires pour enfants, les droits des victimes d'actes criminels, les ressources communautaires consacrées à la lutte contre la violence familiale, les programmes touchant la justice pour les jeunes).

2. http://www. canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html
3. Dans les territoires, le Ministère finance l'aide juridique aussi bien dans les affaires pénales que civiles (ainsi que l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques), en vertu des Ententes sur l'accès aux services de justice.

Accès au système de justice :
Vers la concrétisation de cette priorité

- Le Ministère met à exécution des ententes triennales (2003-2004 à 2005-2006) qui assurent aux provinces du financement permanent pour l'aide juridique associée aux affaires pénales, l'immigration et les demandes de statut de réfugié. Ces ententes accordent en outre aux provinces des fonds supplémentaires pour leur permettre d'améliorer l'accès aux services d'aide juridique en matière pénale, en particulier durant les formalités initiales du système de justice. De plus, elles prévoient une meilleure gestion des avocats désignés par les tribunaux dans les poursuites fédérales. Le Ministère mènera également des études et des projets pilotes en vue de mettre à l'essai la diversification des modes de prestation des services d'aide juridique en matière civile. Les résultats de ces travaux formeront la base de stratégies à long terme relativement à l'aide juridique offerte dans les affaires pénales, d'immigration et de demande de statut de réfugié, et ce en 2006-2007 et au-delà.
- Par le biais du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, le Ministère financera des projets pertinents durant les quatre prochaines années (2004-2005 à 2007-2008). De plus, il mettra en œuvre le plan stratégique qu'il a élaboré en 2003-2004 et consultera les communautés de langues officielles en situation minoritaire afin de tenir compte de leurs besoins dans les politiques, les programmes et les services offerts.

Gain d'efficacité dans le fonctionnement du système de justice

Les dossiers criminels croissent en volume et en complexité, entraînant des coûts et des retards plus importants. Souvent, les Canadiennes et les Canadiens apprennent cet état de choses aux nouvelles quand la presse rapporte une déclaration de sursis ou de non-lieu dans tel ou tel dossier en raison de retards accusés pour procéder à l'instruction. Cela peut miner la confiance de la population envers le système de justice pénale. Le Ministère déploie donc de nombreux efforts pour accroître l'efficacité du système de justice sans toutefois en compromettre l'impartialité et l'accessibilité.

Gain d'efficacité dans le fonctionnement du système de justice : Vers la concrétisation de cette priorité

Le Ministère participe activement, de concert avec les provinces, la magistrature et le barreau, à des initiatives nationales visant à améliorer l'accès à la justice et à accroître l'efficacité du système de justice pénale. Cet effort est axé sur les éléments suivants :

- l'examen et le règlement anticipés des dossiers;
- la gestion de dossiers à instruire;
- le traitement des méga-procès (ces procès exigent énormément de ressources en raison de leur envergure et de leur complexité);
- la hausse dans la proportion et le nombre de personnes renvoyées sous garde en attente de leur procès;
- les répercussions qu'entraînent les poursuites relatives à la conduite avec facultés affaiblies sur le système de justice pénale.

Les premiers efforts ont été engagés en vue de la concrétisation de cette priorité en décembre 2003 et se poursuivront durant l'exercice 2004-2005.

Leçons à tirer des méga-procès

Une analyse des leçons apprises et des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion des méga-procès – notamment les pratiques en matière d'inculpation, la stratégie des poursuites, l'effectif assigné à ces dossiers – contribuera à améliorer l'efficacité du système de justice.

Mesurer les progrès réalisés relativement à cette priorité

Résultat stratégique : Un système de justice, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes
Priorité : Accès au système de justice et efficacité de son fonctionnement

Résultats à court et à moyen termes	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Offre plus importante de services d'aide juridique aux personnes défavorisées devant répondre d'accusations criminelles graves • Adoption d'approches novatrices pour satisfaire les besoins qui sont en demeure au chapitre des services d'aide juridique en matière pénale • Connaissance accrue du système de justice dans la population canadienne	• Nombre de personnes ayant bénéficié de services d'aide juridique en matière pénale • Élaboration d'une stratégie à long terme en matière d'aide juridique fondée sur des études et projets de recherche novateurs • Nombre de Canadiennes et de Canadiens déclarant avoir obtenu des renseignements précis relativement à certains aspects du système de justice qui s'appliquent à eux
• Accessibilité des Canadiennes et des Canadiens au système de justice dans les deux langues officielles si la loi le prévoit	• Genre de services et de produits offerts dans la langue minoritaire • Niveau d'influence des besoins des communautés sur la mise en œuvre de politiques, de programmes et de services • Niveau de participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'élaboration des politiques et des programmes ministériels
• Modification du *Code criminel* en fonction des besoins et des valeurs de la population canadienne	• Nombre et genre de modifications apportées au *Code criminel* et degré d'acceptation de la part des partenaires du système de justice
Résultats à long terme	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Système de justice accessible • Services d'aide juridique améliorés	• Proportion de Canadiens qui ont confiance dans le système de justice

Dépenses prévues	
2004-2005	246,7 millions $
2005-2006	243,2 millions $
2006-2007	242,5 millions $

Priorité 2
Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice

Les crimes commis à l'endroit des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables sont plutôt des actes cachés – ils sont souvent non détectés et non signalés – et leur protection présente un énorme défi. Les mêmes facteurs qui exposent les enfants et les adolescents comme victimes sont susceptibles d'accroître la probabilité que ces personnes se trouveront, à un certain moment de leur vie, aux prises avec la loi ou le régime de bien-être social.

Protéger les enfants contre toutes formes d'exploitation demeure une grande priorité au pays comme à l'étranger. Les enfants et les jeunes victimes d'exploitation ou d'autres actes criminels peuvent, à certains moments, se trouver eux-mêmes aux prises avec la loi; il faut prévoir des stratégies pour protéger leurs droits, quelle que soit leur situation. Par ailleurs, les personnes vulnérables, par exemple celles ayant une déficience mentale, peuvent avoir besoin de certaines mesures de protection lorsqu'elles ont affaire avec le système de justice soit en tant qu'accusées, victimes ou témoins.

Les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables : Vers la concrétisation de cette priorité

- Durant la période de planification visée, le Ministère proposera des mesures de réforme législative en vue de lutter contre la pornographie juvénile, d'amener les enfants, victimes ou témoins, à participer au système de justice sans crainte d'être exposés à davantage de traumatismes, et de garantir la présentation de leur témoignage.
- Afin de protéger les droits que la Charte garantit aux jeunes se trouvant aux prises avec la loi, le Ministère tiendra de vastes consultations au sujet des modifications qui seront proposées à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* durant la première année de la période de planification visée.
- Le ministère de la Justice prendra des mesures pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents sur Internet ainsi que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales sur le territoire national et à travers le monde. Le Ministère participera aux efforts internationaux de lutte contre le commerce d'êtres humains. Il étudiera le recours que le droit pénal peut offrir pour lutter contre la prostitution juvénile et adolescente.
- Le Ministère proposera des mesures de réforme législative ainsi que des approches non législatives touchant les personnes qui sont définitivement inaptes à subir un procès, qui possèdent des capacités cognitives limitées en raison du syndrome d'alcoolisme fœtal, ou encore qui sont inaptes au moment de la détermination de la peine. Des consultations sont en cours, et on s'appuiera sur un rapport de recherche pour élaborer de nouvelles politiques et organiser d'autres consultations.
- Le Ministère continuera de s'assurer que les nouvelles politiques et mesures législatives proposées prennent en compte l'effet de la criminalité sur les victimes et, lorsque cela est possible, favorisent la participation des victimes au système de justice pénale. L'initiative sur les victimes d'actes criminels fera l'objet d'une évaluation durant la première année de la période de planification visée, et un rapport sera présenté au Conseil du Trésor à l'automne 2004.

Mesurer les progrès réalisés relativement à cette priorité

Résultat stratégique : Un système de justice, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes

Priorité : Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice

Résultats à court et à moyen termes	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Établissement d'un cadre juridique plus efficace pour les enquêtes et les poursuites dans les dossiers relatifs à l'exploitation des enfants et des groupes vulnérables	• Nombre et types d'améliorations apportées par des mesures législatives ou autres, et fréquence de leur recours • Nombre de contestations fondées sur la Charte • Décisions découlant des contestations fondées sur la Charte

Résultats à long terme	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Réduction de la victimisation des enfants et des groupes vulnérables • Réduction des situations où les enfants et les groupes vulnérables se voient à nouveau victimisés par le système de justice	• Nombre de crimes commis à l'endroit des enfants et des groupes vulnérables • Nombre de cas signalés où les enfants et les personnes vulnérables seraient à nouveau victimisés par le système de justice

Dépenses prévues

2004-2005	14,9 millions $
2005-2006	14,8 millions $
2006-2007	14,7 millions $

Objectifs de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones

- Appuyer les collectivités autochtones au fur et à mesure qu'elles accroissent leurs responsabilités dans le domaine de l'administration de la justice.
- Aider à diminuer les taux de criminalité et d'incarcération dans les collectivités qui administrent des programmes de justice.
- Améliorer le système de justice du Canada de manière à ce qu'il réponde mieux aux besoins de justice et aux aspirations des peuples autochtones.[4]

Priorité 3
Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice

Les tentatives de réponse aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice s'opposent à de nombreuses difficultés, du fait que les relations avec nos institutions, dont le système de justice, sont définies par le contexte historique. Qui plus est, les Autochtones ne constituent pas un groupe homogène qui poursuit le même ensemble d'intérêts ou qui a les mêmes préoccupations. Enfin, il est difficile de promouvoir un système de justice plus équitable et plus efficace en raison des conditions socio-économiques de bon nombre de Canadiennes et de Canadiens d'origine autochtone.

Pour le gouvernement du Canada, l'interaction entre les peuples autochtones et le système de justice est une grande priorité. Afin d'accroître l'équité et l'efficacité du système de justice pour les Autochtones ayant affaire avec celui-ci, parce qu'ils sont victimes ou accusés, il convient de tenir compte de leurs besoins dans leur contexte culturel ainsi que de leurs conditions économiques et sociales.

4. http://www.justice.gc.ca/fr/ps/ajln/strat.html

Parmi les initiatives prises par le ministère de la Justice pour concrétiser cette priorité, figurent la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones ainsi qu'un programme de subventions et de contributions destiné aux organismes communautaires qui œuvrent auprès des Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale. En outre, plusieurs autres programmes tentent, au moyen de leurs politiques, de leurs priorités en matière de financement, ou encore de leurs groupes de clients cibles, de répondre à des besoins et préoccupations qui sont propres aux peuples autochtones. Ce sont l'aide juridique, le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, les Coordonnateurs des témoins de l'accusation dans les territoires du Nord, le Centre de la politique concernant les victimes, et la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes.

Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice : Vers la concrétisation de cette priorité

- Le **Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones** donne un appui financier aux Autochtones se trouvant aux prises avec la loi, pour les aider à recevoir à l'intérieur du système de justice pénale un traitement impartial, équitable et adapté sur le plan culturel. Durant la période de planification visée, les responsables du programme, travaillant étroitement avec leurs homologues provinciaux et territoriaux et avec les organismes fournisseurs de services, mettront en application une stratégie de mesure du rendement qu'ils ont élaborée ensemble pour évaluer et suivre de près l'efficacité du programme. Une évaluation des méthodes d'exécution du programme est prévue en 2005-2006.
- Le **Réseau de la justice autochtone,** l'un des cinq volets de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, fera l'objet d'une réorganisation au cours de la période de planification. L'objectif est d'accroître la communication bidirectionnelle entre les Autochtones et les personnes travaillant dans le système de justice – magistrats, avocats, agents de police – afin d'améliorer l'administration de la justice dans les collectivités concernées.
- Les **Projets des villes à l'intention des jeunes Autochtones** mis en marche à Winnipeg et à Thunder Bay (dans le cadre de la Stratégie sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes), en collaboration avec des organisations provinciales et communautaires, ont pour objectif de réduire la proportion de jeunes Autochtones qui sont aux prises avec le système de justice pénale.

Initiatives pour le Nord

L'objectif global étant d'assurer, dans les petites collectivités du Nord, des services de poursuites criminelles qui soient efficaces, pertinents et adaptés sur le plan culturel, le Ministère continuera de promouvoir une collaboration accrue entre les procureurs et les comités et organismes de justice communautaire et de favoriser un recours plus fréquent à des méthodes autres que les poursuites et les peines carcérales.

Aux termes de la Politique en matière de justice pour les jeunes, le Ministère identifiera, dans chaque territoire, des ressources communautaires qui se chargeront de faire connaître aux adolescents les solutions de rechange prévues dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et de les amener à s'en prévaloir pleinement. Disposant de telles ressources, la police et les poursuivants pourront faire plus fréquemment appel à la déjudiciarisation et aux peines non carcérales pour les jeunes délinquants. L'étude déterminera également, dans les collectivités du Nord, là où les ressources permettant aux jeunes d'éviter la prison sont insuffisantes.

Mesurer les progrès réalisés relativement à cette priorité

Résultat stratégique : Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes
Priorité : Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice

Résultats/Cibles	Mesures
Résultats à court et à moyen termes	
• Sensibilisation accrue des questions de justice autochtone chez les professionnels du système de justice • Le système de justice est mieux adapté aux besoins des peuples autochtones	• Nombre de professionnels du système de justice qui déclarent connaître les questions de justice autochtone • Fréquence des recours aux programmes communautaires de justice autochtone
Résultats à long terme	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Victimisation, criminalité et incarcération réduites dans les collectivités autochtones	• Nombre et genre de crimes commis dans les collectivités autochtones • Nombre de délinquants autochtones condamnés à la détention, selon le type d'infraction

Résultat stratégique 2
Une plus grande sécurité dans la société

Dépenses prévues	
2004-2005	108,2 millions $
2005-2006	107,4 millions $
2006-2007	107,5 millions $

La concrétisation de ce résultat stratégique est une responsabilité que le ministère de la Justice partage avec d'autres ministères et organismes fédéraux (en particulier le nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile) ainsi qu'avec les administrations provinciales, territoriales et municipales et avec des organisations communautaires. L'effort engage donc une collaboration très étroite avec d'autres participants chargés de l'application de la loi, de la sécurité nationale, de la protection de la population et de la prévention du crime.[5]

La concrétisation de ce résultat stratégique

Le ministère de la Justice travaille à accroître la sécurité du Canada et la protection de sa population en créant des lois et en veillant à leur application. Pour *créer* des lois, le Ministère suit de près l'évolution dans le domaine de la criminalité, tient des consultations avec les partenaires provinciaux, territoriaux et internationaux et, le cas échéant, recommande la réforme du droit pénal.

Pour *appliquer* la loi, le Ministère engage des poursuites relativement à certains types d'infractions.[6] L'application de la loi et la conduite des poursuites en vertu du *Code criminel* relèvent en principe de la compétence provinciale. Toutefois, le procureur général du Canada remplit une fonction significative dans les poursuites en matière pénale, notamment en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants, ainsi que dans les poursuites en matière réglementaire relativement à la fiscalité, aux dispositions de la loi sur la concurrence touchant le télémarketing, aux douanes et à l'immigration. Le procureur général s'occupe également des poursuites relatives à toutes les infractions au *Code criminel* dans le Nord.

Les obligations internationales du Canada constituent un secteur d'activité qui prend de l'ampleur. En vertu de la *Loi sur l'extradition*, la présentation de demandes d'extradition à d'autres pays relève du ministre de la Justice, et c'est lui qui prend la décision de remettre un fugitif à un pays qui en fait la demande au Canada, après une décision judiciaire quant au bien-fondé de la demande. Les responsables ministériels négocient les traités d'extradition et d'entraide juridique au nom du ministre et, aux termes de ces traités, fournissent une assistance juridique aux États étrangers appelés à comparaître devant les tribunaux canadiens.

5. Le Centre national pour la prévention du crime faisait partie du ministère de la Justice jusqu'en décembre 2003.
6. Le Ministère veille aussi à l'application des lois fédérales en intervenant dans les affaires judiciaires portant sur des contestations fondées sur la Charte ou sur des questions constitutionnelles, ou en répondant à d'autres formes d'action en justice.

Les priorités actuelles

Durant la période de planification visée, trois grandes priorités contribueront à l'atteinte de ce résultat stratégique :

1. lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme;
2. moderniser le droit pénal;
3. accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational.

Aperçu des activités et des réalisations récentes du Ministère[7]

Priorité 1
Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme

La mondialisation présente de nouveaux défis quant à la prévention et aux interventions visant la criminalité et les menaces à la sécurité nationale. Dans le secteur de la communication par exemple, elle érige des obstacles nouveaux aux enquêtes. L'absence d'outils juridiques et techniques pour surmonter ces obstacles, ou les délais que l'on doit observer avant de pouvoir les utiliser, entrave les enquêtes et donc les efforts visant à prévenir le crime et à éliminer les menaces à la sécurité nationale.

Dépenses prévues	
2004-2005	32,5 millions $
2005-2006	32,5 millions $
2006-2007	32,6 millions $

Parallèlement, le renforcement de notre capacité de prévenir le crime, de lutter contre le terrorisme et d'accroître la sécurité publique pourrait avoir des répercussions sur les droits de la personne et la vie privée. Les mesures envisagées doivent donc évaluer les objectifs par rapport aux préoccupations à ces égards.

7. http://www.canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html

Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme : Vers la concrétisation de cette priorité

- Dans la lutte contre la criminalité technologique, le ministère de la Justice continuera de collaborer avec d'autres ministères et organismes (Sécurité publique et Protection civile, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Industrie Canada, le Bureau de la concurrence, le Centre de la sécurité des télécommunications) et de consulter les principales parties intéressées (les services d'application de la loi, le secteur industriel, les organisations non gouvernementales et le public) pour actualiser le cadre juridique du Canada au chapitre de l'accès légal, c'est-à-dire l'interception des communications ainsi que la fouille et la saisie de données.
- Les nouvelles lois sur la criminalité organisée seront soumises à une évaluation, et on décidera si d'autres mesures et stratégies s'imposent pour faire directement front à ce genre de crime. Des discussions auront lieu avec les provinces et les territoires au début de 2004-2005 au sujet des priorités législatives.
- Nous poursuivrons la mise en œuvre de la Stratégie intensive en matière de poursuites afin d'accroître l'efficacité de la poursuite des organisations criminalisées. Nous travaillerons avec les services de police en vue de la participation des procureurs dès le début des enquêtes afin d'assurer des poursuites effectives. De plus, nous travaillerons étroitement avec les partenaires fédéraux et provinciaux sur plusieurs inititatives qui visent à promouvoir une gestion plus efficace des dossiers vastes et complexes, notamment au chapitre de la divulgation.
- Pour contribuer à la stratégie antiterroriste du gouvernement et appuyer les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme, nous travaillerons avec d'autres ministères et organismes, d'autres gouvernements et des organisations internationales; au besoin, nous développerons des mesures législatives et réglementaires additionnelles ; nous participerons à l'évaluation de la *Loi antiterroriste*; nous aiderons d'autres pays à développer leurs capacités par la formation et l'harmonisation des outils législatifs et par la prestation de conseils et de services de poursuites.
- Nous continuerons de prodiguer des conseils juridiques coordonnés et de grande qualité en ce qui concerne les enquêtes relatives au crime organisé, à la criminalité technologique et au terrorisme. Nous poursuivrons également l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies connexes en matière de poursuites.

Mesurer les progrès réalisés relativement à cette priorité

Résultat stratégique : Une plus grande sécurité dans la société
Priorité : Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme

Résultats à court et à moyen termes	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Un cadre juridique plus efficace en ce qui a trait à l'accès légal, au crime organisé et au terrorisme, et qui respecte les droits des Canadiennes et des Canadiens	• Nombre et types d'améliorations apportées par des mesures législatives ou autres, et fréquence de leur recours • Nombre de contestations fondées sur la Charte • Décisions découlant des contestations fondées sur la Charte
• Enquêtes, perturbations et poursuites plus efficaces du crime organisé et des infractions terroristes	• Nombre et types d'interventions dirigées contre le crime organisé et le terrorisme et résultat de ces interventions
Résultats à long terme	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Dissuasion et neutralisation des organisations criminalisées et des groupes terroristes	• Capacité accrue et soutenue de lutte contre le crime organisé et les activités terroristes • Perception des Canadiennes et des Canadiens et des professionnels du système de justice quant à l'efficacité des efforts engagés

Dépenses prévues

2004-2005	3,0 millions $
2005-2006	2,2 millions $
2006-2007	2,2 millions $

Priorité 2
Moderniser le droit pénal

On peut attribuer la poussée vers un examen du droit pénal et de son usage à plusieurs sources. Au cours de chaque session parlementaire depuis la Confédération, on a eu à étudier des projets de loi en matière pénale. Cela a produit un droit pénal qui s'est édifié petit à petit, souvent pour répondre à des pressions ou à des événements bien précis dans notre histoire. Une actualisation et, le cas échéant, la réforme de la loi s'imposent, soit en raison de décisions judiciaires et de l'évolution de la jurisprudence liée à la Charte, soit pour faire état de progrès scientifiques liés à la détection et aux poursuites relatives aux infractions criminelles, par exemple l'identification par les empreintes génétiques et l'analyse génétique, ou encore pour tenir compte des nouveaux points de vue de la société quant à l'utilisation du droit pénal pour influencer le comportement des individus et des entreprises.

La modernisation du droit pénal comporte des difficultés pratiques et des enjeux d'ordre philosophique. De nombreux professionnels résistent à un remaniement complet du *Code criminel* parce qu'ils sont plutôt familiers avec les dispositions actuelles et en font un usage quotidien dans leur travail. Au plan philosophique, la modernisation du Code ranimera le débat sur des sujets de discorde autour desquels la société n'est pas encore parvenue à un consensus.

Moderniser le droit pénal : Vers la concrétisation de cette priorité

- Le ministère de la Justice lancera une stratégie pluriannuelle dans le but d'assurer que le droit pénal et la manière dont on y a recours soient le reflet des réalités et des valeurs canadiennes en ce XXI[e] siècle. Au cours de 2004-2005, nous isolerons les dispositions désuètes du *Code criminel* afin de les annuler au moyen d'un prochain projet de loi omnibus; nous préciserons en même temps les modifications essentielles qu'il convient d'apporter à court terme. Nous élaborerons par ailleurs un plan de travail et analyserons les répercussions sur les ressources d'un projet de plus longue haleine qui étudierait les aspects fondamentaux, probants et techniques de la réforme du droit.

Mesurer les progrès réalisés relativement à cette priorité

Résultat stratégique : Une plus grande sécurité dans la société
Priorité : Moderniser le droit pénal

Résultats à court et à moyen termes

Résultats/Cibles	Mesures
• Appréciation accrue chez les Canadiennes et les Canadiens des grandes orientations visées par la modernisation du droit pénal	• Progrès réalisé dans la rédaction d'un énoncé de principes sur l'utilisation du droit pénal et degré de son acceptation
• Modifications du *Code criminel* qui reflètent les besoins et les valeurs des Canadiens	• Nombre et nature de modifications apportées au *Code criminel* et degré d'acceptation par les partenaires du système de justice

Résultats à long terme

Résultats/Cibles	Mesures
• Un droit pénal plus efficace, adapté aux besoins et aux valeurs des Canadiennes et des Canadiens et conforme à la Charte	• Perception des Canadiennes et des Canadiens quant à la manière dont le droit pénal est adapté à leurs besoins et reflète leurs valeurs • Nombre de contestations fondées sur la Charte en matière pénale • Décisions découlant des contestations fondées sur la Charte

Dépenses prévues

2004-2005	7,5 millions $
2005-2006	7,5 millions $
2006-2007	7,5 millions $

Développement de capacités internationales

En plus de lutter contre le crime transnational et les menaces à la sécurité, le ministère de la Justice appuie le rôle international que le Canada joue dans le monde en aidant d'autres pays à développer leurs institutions publiques et à protéger les droits de la personne, dans un sens élargi. Par exemple, grâce à un projet pluriannuel se déroulant au Bangladesh, ce pays pourra renforcer son ministère de la Justice et sa Commission du droit.

Le Ministère a la réputation internationale d'un premier fournisseur d'aide spécialisée dans les domaines de la rédaction législative, de la réforme du droit et de la prévention de la corruption. L'Ukraine, la République Tchèque, la République slovaque, la Hongrie, l'Afghanistan et le Mali sont parmi les pays qui ont bénéficié du travail du Ministère. Ces activités sont généralement soutenues financièrement par l'Agence canadienne de développement international.

Priorité 3
Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational

Comme le mouvement des biens, des personnes et de l'information est plus facile aujourd'hui, le Canada doit consacrer plus d'attention et de ressources au crime transnational afin de protéger la sécurité de son territoire.

Les grandes difficultés à cet égard se rapportent à l'intensification des demandes internationales d'une intervention face à la montée du crime transnational. D'autres problèmes se posent devant les différences qui existent entre le régime de droit pénal du Canada et celui des pays présentant des demandes.

En rehaussant notre capacité de travailler avec des partenaires internationaux pour combattre le crime et les menaces à la sécurité dans le monde par des moyens rapides et efficaces, nous assurons la promotion et la protection des valeurs canadiennes dans les politiques, les normes et les conventions internationales qui se développent relativement à la lutte contre la criminalité et à la coopération entre pays.

Coopération internationale et crime transnational : Vers la concrétisation de cette priorité

- Le ministère de la Justice améliorera sa capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational. Pour ce faire, il favorisera la coopération avec des partenaires mondiaux au sujet des infractions commises à l'extérieur des frontières; il élaborera une stratégie pour l'attribution des ressources; il renforcera l'appréciation réciproque des systèmes juridiques; il mettra en commun les pratiques exemplaires; et il examinera la législation applicable, afin de recommander les changements qui conviennent.
- Pour combattre plus efficacement le crime transnational et pour promouvoir une appréciation réciproque des systèmes juridiques et des outils d'application de la loi, le Ministère participe à un échange entre représentants du Service fédéral des poursuites de la Région de la Colombie-Britannique et du bureau du procureur général des États-Unis à Seattle (Washington). Cette expérience donnera lieu à un rapport qui sera rédigé au début de la période de planification et dans lequel seront formulées des recommandations. On envisage d'autres échanges et partages de l'information ainsi que des rencontres régulières et des séances de formation à l'intention des organismes d'application de la loi et des services de poursuites.

Mesurer les progrès réalisés relativement à cette priorité

Résultat stratégique : Une plus grande sécurité dans la société
Priorité : Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational

Résultats à court et à moyen termes

Résultats/Cibles	Mesures
• Coopération accrue avec des partenaires internationaux	• Nombre de demandes d'entraide juridique et d'extradition traitées
• Enquêtes et poursuites judiciaires efficaces en matière de criminalité transnationale	• Nombre et nature des enquêtes, des extraditions, des arrestations, des accusations et des condamnations liées à la criminalité transnationale

Résultats à long terme

Résultats/Cibles	Mesures
• Protection accrue contre le crime transnational	• Perception des professionnels du système de justice quant à l'efficacité des efforts engagés

Dépenses prévues	
2004-2005	394,8 millions $
2005-2006	388,7 millions $
2006-2007	389,0 millions $

Résultat stratégique 3

Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral

Les services juridiques, offerts sous la forme de conseils juridiques, de rédaction législative et de conduite de litiges, aident le gouvernement à concrétiser ses priorités et à produire des résultats pour les Canadiennes et les Canadiens. La prestation de services aux ministères et organismes crée un contexte unique pour la planification, l'établissement des priorités et la mesure du rendement. Le ministère de la Justice travaille avec ses clients pour définir et faire progresser les priorités, leur assurant des services juridiques qui sont opportuns, efficaces et adaptés à leurs besoins.[8] Ce résultat stratégique nous permet donc de faire la preuve de nos qualités avant-gardistes et de l'excellence des services juridiques que nous offrons à l'appui des nouveaux besoins du gouvernement.

Les services juridiques offerts procurent des avantages directs et indirects à la population canadienne. Premièrement, le ministère de la Justice rédige toutes les lois du gouvernement qui définissent le cadre juridique devant régir les politiques et les programmes gouvernementaux. Les projets de loi qui sont présentés au Parlement doivent traiter la question en français et en anglais en même temps et respecter la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que la *Déclaration canadienne des droits*. De plus, les projets de loi et les règlements doivent refléter les traditions de la common law et du code civil lorsqu'il le faut. La clarté et la précision dans le libellé des lois et des modifications facilitent le débat parlementaire et favorisent la transparence durant les consultations du public au sujet des lois proposées.

8. Pour des raisons d'ordre pratique, nous vous référons aux organisations fédérales comme « clients », bien qu'en réalité, le procureur général et les agents du Ministère agissent à titre de conseiller juridique auprès de la Couronne fédérale, non pas d'un organisme ou ministère en particulier. Voir également la note 1, p.8.

Les priorités du ministère de la Justice reflètent celles des clients

- Le Portefeuille des affaires autochtones aide son client, nommé Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (RQPIC), à poursuivre le résultat stratégique de ce dernier, lequel consiste à gérer et à régler le legs du réseau de pensionnats indiens. Grâce aux services juridiques et au soutien qui lui sont assurés, RQPIC progresse vers la concrétisation de sa grande priorité, à savoir « résoudre toutes les réclamations non réglées de façon expéditive, avec compassion et humanité, par l'entremise d'un processus de règlement des conflits élargi ».
- Des services juridiques sont offerts à Santé Canada pour lui permettre d'atteindre son but, soit maintenir des systèmes de santé efficaces et durables et se doter de politiques, de règlements et de programmes utiles pour prévoir les besoins futurs en matière de santé et y répondre.
- Les conseillers juridiques procurent leurs services au ministère des Finances en ce qui concerne la loi qu'il faut pour mettre en œuvre les mesures budgétaires. Ils veillent aussi à ce que les arrangements pris avec les autres ordres de gouvernement relativement aux paiements de péréquation et de transfert sont conformes aux normes juridiques, notamment la Charte et d'autres dispositions constitutionnelles.

Lois et règlements rédigés en 2003-2004

- 45 projets de loi émanant du gouvernement
- 449 règlements destinés à la Partie I de la *Gazette du Canada*
- 591 règlements destinés à la Partie II de la *Gazette du Canada*
- 750 motions destinées à modifier des projets de loi du gouvernement

Améliorer le service à la clientèle grâce aux normes de qualité et de service

Dans l'ensemble du Ministère, les gestionnaires et les professionnels juridiques élaborent des stratégies pour assurer que les services qu'ils offrent répondent aux besoins des clients. Par exemple, le Bureau régional du Québec est en train d'élaborer et de mettre en œuvre des normes de service communes. Dans le cadre de cette initiative, on identifie les normes en vigueur, on établira un plan d'action pour chaque division qui offre des services aux clients, et on appliquera des normes de service et de qualité pour chacune de ces divisions. On communiquera ces normes aux clients, et on sondera ces derniers afin de déterminer leur niveau de satisfaction à l'égard du service.

Deuxièmement, les services juridiques offerts aident les ministères et organismes à produire des résultats pour les Canadiens. Les avocats du ministère de la Justice acquièrent une meilleure connaissance des activités et du contexte opérationnel des clients; ainsi, ils sont en mesure d'aider ces derniers à remplir leur mandat et à atteindre leurs propres résultats stratégiques. Les conseillers juridiques du Ministère participent souvent aux principaux organes décisionnels des clients, contribuant à l'élaboration de politiques ainsi qu'à la prévision et à la résolution des problèmes. Grâce donc à l'efficacité du soutien qu'assure le Ministère, les clients peuvent réaliser leurs objectifs stratégiques.

À titre d'exemple, plusieurs ministères administrent des lois, des politiques et des règlements qui visent à protéger la sécurité personnelle, la santé et la sécurité alimentaire des Canadiens. Les avocats du ministère de la Justice donne des avis aux ministères et organismes par rapport à ces buts. Ils sont, en outre, parfois appelés à représenter un ministère devant les tribunaux, pour défendre une loi ou une politique dont l'objet est la poursuite d'une priorité gouvernementale.

Figure 4.2
Charge de travail du contentieux civil[9]
par portefeuille/secteur, au 31 décembre 2003

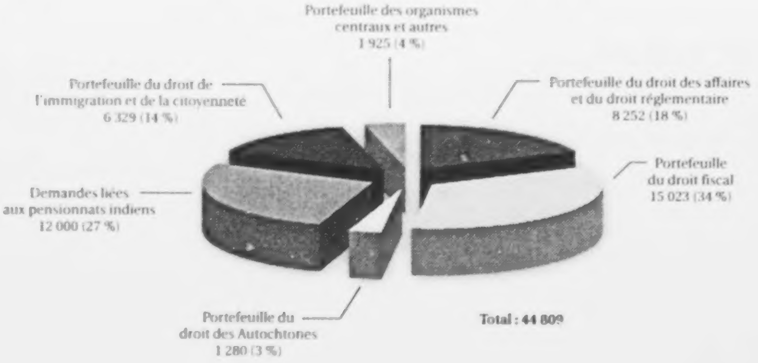

9. L'organisation des portefeuilles du Ministère est décrite plus loin dans cette section, sous la rubrique « La concrétisation de ce résultat stratégique ». Les données contenues dans ce graphique se rapportent aux portefeuilles qui étaient en place avant le 12 décembre 2003, date à laquelle la nouvelle structure gouvernementale nécessitait que des changements soient apportés à l'organisation des portefeuilles.

Enfin, les services juridiques garantissent l'intégrité du cadre juridique, car ils permettent de veiller à l'application des lois qui définissent nos droits, nous protègent et réglementent notre économie. Le gouvernement est partie à des litiges touchant un large éventail de questions qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les politiques, les programmes et les finances. Ces dossiers couvrent le spectre juridique : des contestations fondées sur la Charte et la Constitution, des différends au sujet des pouvoirs investis dans les différents ordres de gouvernement, des affaires concernant la distribution des ressources gouvernementales, des litiges qui soulèvent des questions de sécurité nationale ou des questions touchant les relations internationales, ainsi que des actions judiciaires qui ont trait aux questions urgentes en matière de politique gouvernementale comme les droits autochtones. (Des exemples de questions spécifiques qui sont devant les tribunaux sont donnés dans l'encadré.)

Le gouvernement doit obtenir les conseils juridiques de la meilleure qualité pour pouvoir plaider une cause, prévoir les décisions possibles, évaluer les conséquences éventuelles d'une décision défavorable et élaborer des options afin de réduire la probabilité d'une décision défavorable ou d'en atténuer les répercussions.

La prestation de services juridiques de grande qualité présente de nombreux risques et défis. Nous sommes, par définition, des fournisseurs de services et pouvons rarement contrôler la demande de nos services juridiques. Nous devons, cependant, gérer cette demande, en partie en réalignant et en renforçant les activités que nous menons à l'interne pour répondre aux exigences du gouvernement, même si celles-ci évoluent constamment en raison des besoins de la population, des transformations intérieures et des événements mondiaux.

La demande croissante de services juridiques, qui présente des difficultés dans l'ensemble du gouvernement, affecte de manière plus aiguë le ministère de la Justice. Nous collaborons étroitement avec les clients pour harmoniser les ressources limitées avec les besoins en matière juridique les plus immédiats et les plus importants du gouvernement, pour trouver les moyens les plus rentables d'atteindre les objectifs stratégiques et les objectifs de programme, et – comme il en est question plus tard dans cette section sous la rubrique « Les priorités actuelles » – pour élaborer une stratégie durable en matière de financement des services juridiques à l'avenir. L'élaboration de cette stratégie constitue une tâche clé au cours de la période de planification visée par le présent rapport.

Une gestion efficace nous oblige à réévaluer constamment la qualité et l'efficacité de nos services, et à appliquer les principes de gestion du risque juridique afin de protéger les intérêts de l'État autant que possible. Nous devons, avec la participation de nos clients, gérer autant le droit que la pratique juridique de manière proactive, pour assurer une promotion adéquate des intérêts du gouvernement et le maintien de la primauté du droit.

Certaines questions devant les tribunaux

- Les restrictions sur la promotion des produits du tabac peuvent-elles se justifier comme constituant des limites raisonnables à la liberté d'expression en vertu de la Charte.
- Le gouvernement fédéral a-t-il le pouvoir constitutionnel de fournir des prestations parentales et des prestations de maternité.
- La constitutionnalité d'un projet de loi qui entend accorder le mariage civil aux gais et aux lesbiennes tout en protégeant la liberté religieuse des églises, des synagogues et des mosquées de refuser d'offrir de tels services.
- Le seuil approprié sur lequel se baser pour déclarer qu'une personne a commis des crimes contre l'humanité et n'est donc pas admissible au Canada.
- Le Couronne a-t-elle violé les droits et le titre des Autochtones sur une superficie recouvrant les îles de la Reine-Charlotte.

La concrétisation de ce résultat stratégique

Les avocats du Ministère sont assignés dans une proportion importante aux services juridiques ministériels (SJM). Ces derniers sont hébergés par les ministères et organismes clients et se retrouvent dans six régions. Les SJM sont regroupés en cinq portefeuilles, selon le type de pratique du droit : affaires autochtones, droit fiscal, citoyenneté, immigration et sécurité publique, organismes centraux (au service du ministère des Finances, du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique, entre autres), droit des affaires et droit réglementaire desservant 30 clients gouvernementaux, de Santé Canada au Bureau de la concurrence).

Selon la politique générale du Ministère, l'exécution des fonctions juridiques relevant du mandat conféré par la loi devrait être la responsabilité des conseillers juridiques ministériels. Toutefois, il arrive que les demandes opérationnelles imposent le recours aux avocats de pratique privée, lesquels sont nommés mandataires du procureur général du Canada pour remplir ces fonctions.[10]

Figure 4.3
Coût total estimé des services juridiques
excluant le Service fédéral des poursuites

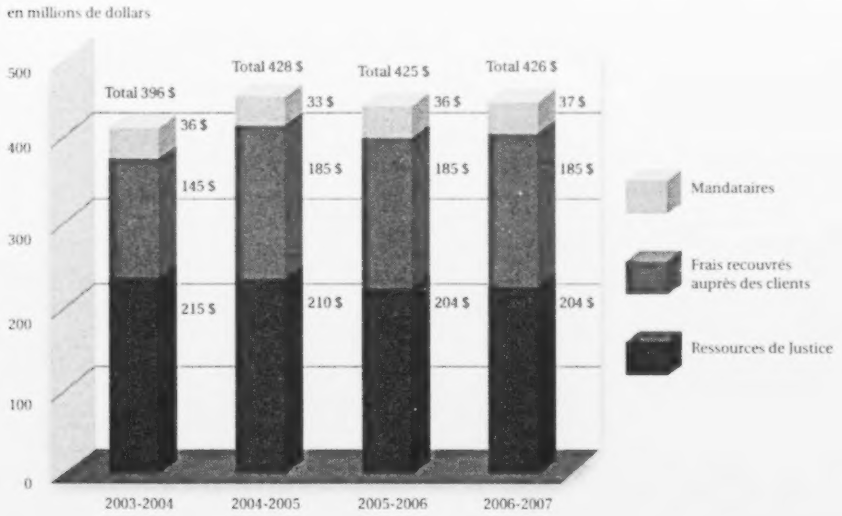

10. Par souci de clarté, d'uniformité et de contrôle quant au recours aux mandataires, le Ministère a mis en place un cadre définissant le travail qui peut ou doit être imparti, ainsi qu'un protocole et des pratiques de soutien pour la sélection et la nomination des mandataires. La compétence et l'intégrité demeurent les qualités principales à considérer, et la sélection se fonde sur la condition selon laquelle le gouvernement du Canada est en droit d'obtenir des services et conseils juridiques de la plus grande qualité qui soient conformes aux demandes raisonnables d'économie, d'efficacité et de pertinence. Les décisions relatives à l'impartition des services juridiques sont prises en consultation avec les clients, lesquels assument les frais encourus. Les conseillers juridiques du Ministère surveillent et contrôlent les activités des mandataires, examinent les frais réclamés pour services rendus afin d'en déterminer le caractère raisonnable et recommandent, le cas échéant, que les paiements soient effectués. (La figure 4.3 ne montre que les coûts des mandataires dans les affaires civiles; des coûts sont également associés aux mandataires dans des affaires pénales. Les prévisions de 2003-2004 pour ces derniers coûts sont de 28 millions de dollars et sont inclus ailleurs dans le document, dans les dépenses totales du Service fédéral des poursuites.)

Six régions – avec des bureaux desservant le Nord, la Colombie-Britannique, les Prairies, l'Ontario, le Québec et l'Atlantique – soutiennent les portefeuilles au moyen de services à la clientèle et en s'occupant des litiges. Près de la moitié des employés du Ministère travaillent dans les régions (voir la carte à la page 7).

La structure en portefeuilles permet au Ministère de concentrer sa pratique du droit dans les domaines d'activités stratégiques, de forger des relations efficaces avec les clients et d'acquérir une meilleure connaissance des besoins et des priorités de ces clients. Pendant ce temps, sa présence pancanadienne lui procure une perspective nationale et assure l'uniformité et la pertinence de ses activités. Grâce à cette structure organisationnelle, le Ministère a une vue élargie des questions qui font surface dans les litiges dans tout le pays et des conséquences que comportent les décisions judiciaires pour le gouvernement fédéral.

Plusieurs directions spécialisées viennent compléter les services juridiques offerts aux clients :

- La Direction du contentieux des affaires civiles. Elle surveille et coordonne dans l'ensemble du pays les litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie.
- Le Groupe du droit public. Il prodigue des conseils juridiques dans plusieurs domaines fondamentaux. Il veille par exemple à ce que la législation et la politique gouvernementales respectent la Charte, et il plaide la position du Canada devant l'Organisation mondiale du commerce et devant les tribunaux établis en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain. Le Groupe englobe les domaines spécialisés de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, le droit administratif et constitutionnel, le droit international, les dispositions législatives en matière des droits de la personne et le droit commercial.
- La Direction des services législatifs. Elle s'occupe de la rédaction bilingue et bijuridique des projets de loi émanant du gouvernement, des règlements et des modifications. Elle veille également à ce que les lois et règlements fédéraux soient conformes à la Charte ainsi qu'à la *Déclaration canadienne des droits* et autres textes législatifs.
- Le Groupe du droit des langues officielles. Il procure aux ministères, organismes et autres institutions fédérales des conseils juridiques en matière de droits linguistiques.
- Les Services de règlement des différends. Ils soutiennent les avocats du Ministère et leurs clients gouvernementaux en leur fournissant des services comme la formation, les conseils en matière de conception des systèmes, l'évaluation, l'élaboration des politiques et l'intervention dans les différends difficiles.

La structure en portefeuilles combine le droit et la politique

Le Portefeuille du droit fiscal procède à une meilleure intégration du droit et de la politique dans certains domaines particuliers du service à la clientèle. Pour ce faire, il établit des réseaux interministériels avec le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin d'accroître l'efficacité des politiques. Des réseaux s'établissent également entre les portefeuilles dans des aspects clés du droit, par exemple la règle générale anti-évitement et les problèmes fiscaux internationaux. Le portefeuille peut ainsi jouer un rôle efficace dans tous les secteurs d'activité de l'ARC.

Ensemble, les portefeuilles, les bureaux régionaux et les directions spécialisées constituent une équipe polyvalente dont le savoir-faire touche un éventail de champs juridiques et stratégiques. L'efficacité de la collaboration parmi ces spécialistes accroît la valeur des services juridiques rendus. L'intégration des dimensions juridiques et stratégiques du travail permet aux avocats du Ministère de cerner rapidement les répercussions que leurs dossiers sont susceptibles d'avoir sur les politiques, et de savoir vers qui se tourner pour faire en sorte que les décisions prises par le Ministère soient uniformes et bien fondées. Parallèlement, les positions prises dans les litiges reflètent une étude approfondie des conséquences possibles d'un dossier. En même temps, les politiques formulées traduisent une connaissance des répercussions qu'elles peuvent entraîner en matière de litige.

Comme le travail du Ministère est axé sur le service et fondé sur le savoir, la qualité de son effectif est vitale à la réalisation du résultat stratégique dont il est question ici. Le professionnalisme, les aptitudes et la diversité du personnel ministériel sont des preuves de la réussite dans l'embauche et la conservation d'employés hautement qualifiés et qui représentent les dualités linguistique et juridique du Canada.

Les priorités actuelles

Les priorités suivantes contribuent à la concrétisation de ce résultat stratégique :

- assurer aux clients des services juridiques de grande qualité (une priorité dont il a été question tout le long de cette section);
- établir une stratégie de financement durable des services juridiques;
- améliorer la mesure du rendement;
- gérer le risque juridique.

Stratégie de financement durable

Avec le concours du Secrétariat du Conseil du Trésor, le Ministère continuera d'œuvrer en vue de l'établissement d'un régime de financement durable des services juridiques au gouvernement. Au moment où la prestation de services juridiques a été confiée au seul ministère de la Justice dans les années 1960, le Ministère était entièrement financé au moyen d'affectations budgétaires. Depuis, les ministères et organismes fédéraux, à peu d'exception près, obtiennent leurs services juridiques auprès du ministère de la Justice. Cependant, au cours des dix dernières années, ce modèle intégré de prestation des services a subi des contraintes parce que l'intensification de la demande ne s'est pas accompagnée d'une augmentation équivalente des crédits ministériels.

L'étude ministérielle de 2003 donnait l'occasion d'examiner les pratiques et les processus, afin d'adopter une approche standard pour négocier les ententes avec les clients, pour prévoir et planifier les demandes de services et pour gérer la prestation des services juridiques. Les efforts se poursuivent en vue de cueillir et d'analyser les données sur lesquelles s'appuieront désormais les décisions concernant la mise en place d'un régime de financement pertinent et transparent pour la prestation de services juridiques.

Le Ministère de la Justice mènera en outre une étude des services juridiques en 2004 afin de trouver des moyens d'optimiser la prestation de ces services aux ministères et organismes fédéraux. Les conclusions de cette étude seront présentées au Comité d'examen des dépenses du Cabinet.

Améliorer la mesure du rendement

Le projet de Gestion proactive du droit est une démarche importante vers l'amélioration de la capacité du Ministère de mesurer le rendement quant à la prestation des services juridiques. [11] Au sens large, la gestion proactive du droit consiste à demeurer à l'avant-garde de l'évolution dans le domaine juridique, à prévoir les enjeux naissants, à suivre les tendances et à élaborer des stratégies novatrices pour pouvoir les gérer. De cette manière, on pourra prendre des mesures cohérentes, efficaces et économiques devant les enjeux juridiques, au lieu de réagir de manière ponctuelle quand l'environnement est agité.

Pour consolider les capacités de fournir des services juridiques de grande qualité, nous nous concentrons en premier sur la dimension « gestion » de cette priorité. Afin de faciliter la réflexion stratégique, la planification et la prise de décision, le projet vise à élaborer une approche commune pour mesurer les résultats, analyser l'information et rendre compte du rendement. L'évaluation des progrès débutera par une définition du succès dans la prestation des services juridiques. Le projet se déroule en trois phases :

1. Des cours de sensibilisation ont été donnés aux gestionnaires et aux employés des Services aux clients gouvernementaux en novembre 2003 et janvier 2004.
2. La définition des objectifs clés – comment mesurer le rendement, quelles sont les données de gestion qui sont requises et disponibles pour mesurer le rendement, quels sont les défis et les obstacles qu'il faudra surmonter – est en cours (janvier à septembre 2004).
3. L'adoption des plans et des stratégies découlant de la phase 2 (septembre 2004 à avril 2005) nécessitera la mise en œuvre de la stratégie de mesure/gestion du rendement, tout en assurant l'approbation et la communication des répercussions sur les ressources ainsi que des responsabilités.

Trouver la meilleure méthode de mesurer le succès

La mesure du succès des plaidoiries présente de nombreuses difficultés. Les causes gagnées et les causes perdues n'offre qu'un tableau partiel. Lorsque le procureur général engage une poursuite pénale, par exemple, l'objectif qu'il vise est d'agir dans l'intérêt public. La défense d'une affaire devant un tribunal civil peut aussi avoir plusieurs buts, tels que celui d'affirmer une politique importante ou l'intérêt public, de clarifier la loi, ou encore de formuler des arguments qui influeront sur les décisions judiciaires relativement à certaines questions données, et ce, dans l'intérêt public.

Dans de telles affaires, la qualité des observations présentées au nom de l'État est un indicateur du succès. La décision découlant d'une cause montre également si la plaidoirie a été convaincante et nous aide à comprendre comment formuler les arguments à l'avenir à la lumière des interprétations judiciaires actuelles du doit.

11. Le projet de Gestion proactive du droit s'applique à tout le secteur d'activité des Services aux clients gouvernementaux, y compris le Service fédéral des poursuites.

Qu'est-ce que la gestion du risque juridique?

Il s'agit d'une approche durable qui s'applique à l'ensemble de l'administration fédérale et qui vise à définir, éviter, atténuer et/ou gérer les risques juridiques, dans le but

- de protéger les intérêts de l'État;
- de veiller à l'application de la loi;
- de réduire les frais généraux;
- de réduire le passif éventuel;
- de maintenir l'intégrité du programme;
- d'éviter les crises et les surprises;
- d'empêcher que le public perde confiance dans le gouvernement ou l'administration de la justice.

Le processus devrait aboutir aux résultats suivants : des objectifs précis et partagés en ce qui concerne l'accroissement de l'efficacité et de la rentabilité des services juridiques fournis; des indicateurs de rendement pertinents et la mise en place de systèmes adéquats pour la collecte des renseignements dont a besoin une pratique juridique fructueuse et pour le soutien du processus décisionnel; et la capacité de mesurer régulièrement les résultats à l'échelle du secteur d'activité.

Ultérieurement, la gestion proactive du droit cessera d'être un projet et deviendra partie intégrante de la méthode que nous utilisons pour fournir des services juridiques de grande qualité. Il en est déjà ainsi dans le cas d'un ancien projet de gestion du risque juridique.

Gérer le risque juridique

La stratégie de gestion du risque juridique (GRJ), adoptée par le Ministère en 2000, vise à repérer et à gérer le risque juridique. La GRJ est maintenant partie intégrante des activités ministérielles : mise en application chez les clients, elle offre le moyen de réduire les conflits et de minimiser les coûts associés aux litiges, ces derniers comportant souvent des risques importants pour le gouvernement. La gestion efficace du risque aide à accroître la créativité, la pertinence et l'innovation de la pratique juridique, à mieux planifier l'utilisation des ressources, et à économiser les ressources publiques.

Le Ministère a mis en place un éventail d'outils et de techniques pour appliquer la GRJ avec efficacité, en partenariat avec les clients :

- analyser les risques juridiques, en vue de les prévenir ou de les gérer de façon aussi précoce que possible;
- rechercher des solutions de rechange aux mesures législatives ou aux poursuites pour atteindre les objectifs stratégiques ou les objectifs de programme des clients (souvent appelés « choix des instruments »);
- recourir au règlement extrajudiciaire des conflits, au besoin;
- surveiller de près les litiges qui sont susceptibles d'entraîner de fortes répercussions financières (ou autres) pour le gouvernement, et gérer aussi efficacement que possible les risques avec la collaboration des clients;
- se préparer aux décisions découlant des litiges importants, de sorte qu'en cas de perte de la cause, le client puisse prendre les mesures qui s'imposent;
- utiliser la technologie pour gérer le grand nombre de dossiers que les affaires complexes peuvent présenter;
- donner aux employés du Ministère et à ceux des clients de la formation en gestion du risque juridique et leur offrir des programmes de perfectionnement professionnel dans le domaine;
- travailler avec plusieurs ministères ou organismes à gérer les questions juridiques touchant un certain nombre d'entre eux en même temps;
- repérer les tendances juridiques dans l'ensemble du gouvernement et aider les clients à y répondre.

La gestion pratique du risque juridique

- Le Portefeuille des affaires autochtones et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) ont élaboré l'Initiative pour la restructuration des litiges autochtones, dont l'objectif est de régler plus rapidement les dossiers, d'éviter le conflit inhérent au litige entre les parties, et de contribuer ainsi à l'amélioration des relations entre les peuples autochtones, les intervenants et les membres intéressés du public. L'initiative a permis de développer la capacité de gérer plus stratégiquement la charge de travail en investissant dans la technologie de l'information et dans le règlement extrajudiciaire des conflits. Même si les indicateurs de rendement ne sont pas encore définis, le ministère de la Justice et le MAINC ont déjà fait des progrès considérables vers la normalisation des méthodes de travail, la réutilisation des produits coûteux de la recherche juridique et historique, et la mise en place d'un effectif expert dans le domaine du droit, des politiques et des programmes applicables aux Autochtones.

Mesurer les progrès réalisés relativement à ce résultat stratégique

Résultat stratégique : Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral

Résultats à court et à moyen termes	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Les décisions prises par les clients reflètent les conseils juridiques de grande qualité fournis • Le risque juridique est envisagé, prévenu, atténué ou géré avec efficacité	• Perception des clients quant au degré d'utilisation des conseils juridiques • Perception des clients quant à la qualité et l'opportunité des conseils juridiques • Variation en pourcentage de la taille du passif éventuel du gouvernement
• Les intérêts juridiques et financiers du gouvernement sont protégés	• Pourcentage des dettes éventuelles du gouvernement qui deviennent un passif réel
• Une utilisation plus efficace des ressources	• Coût moyen par dossier, par type de cause • Nombre de dossiers réglés par résolution précoce des différends

Résultats à long terme	
Résultats/Cibles	**Mesures**
• Les Canadiennes et les Canadiens ont de la confiance et du respect envers le gouvernement et le système de justice • Une société libre, démocratique et respectueuse de la loi, dans laquelle les intérêts sociaux et économiques des Canadiennes et des Canadiens sont protégés • Les intérêts stratégiques et de programmes du gouvernement sont protégés	• Niveau de la confiance et du respect que les Canadiens et les professionnels du système de justice ont à l'égard du système de justice • Rendement des clients • Perception d'observateurs nationaux et internationaux

Le Ministère remplit sa mission par le truchement de trois secteurs d'activité : Droit et Orientation, Services aux clients gouvernementaux, et Administration.

SECTION V – ORGANISATION ET DÉPENSES PRÉVUES

Organisation du Ministère

Comme l'organigramme l'illustre, le ministère de la Justice remplit sa mission par le truchement de trois secteurs d'activité : Droit et Orientation, Services aux clients gouvernementaux, et Administration.

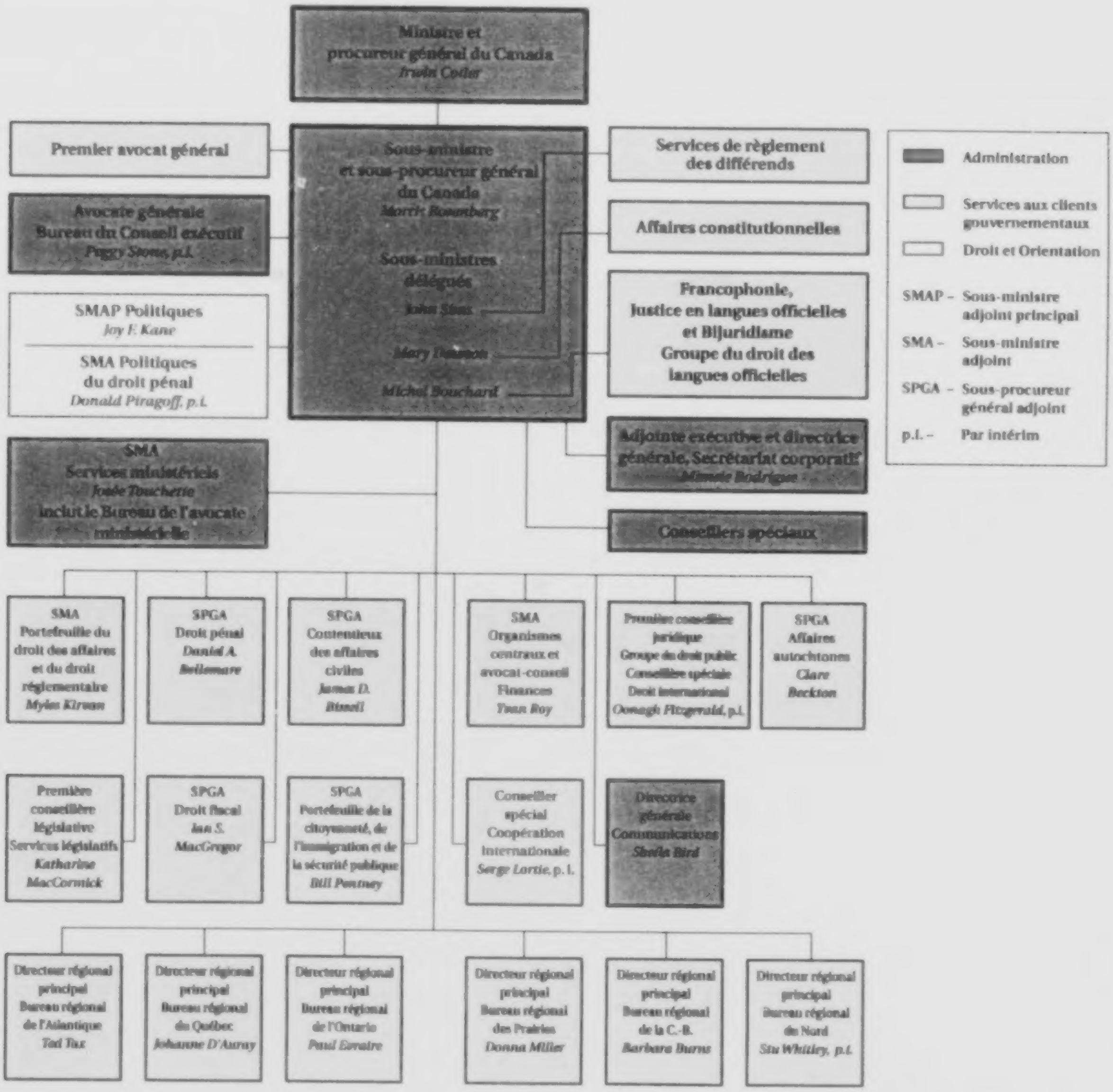

SECTION V – ORGANISATION ET DÉPENSES PRÉVUES

Organisation du Ministère

Comme l'organigramme l'illustre, le ministère de la Justice remplit sa mission par le truchement de trois secteurs d'activité : Droit et Orientation, Services aux clients gouvernementaux, et Administration.

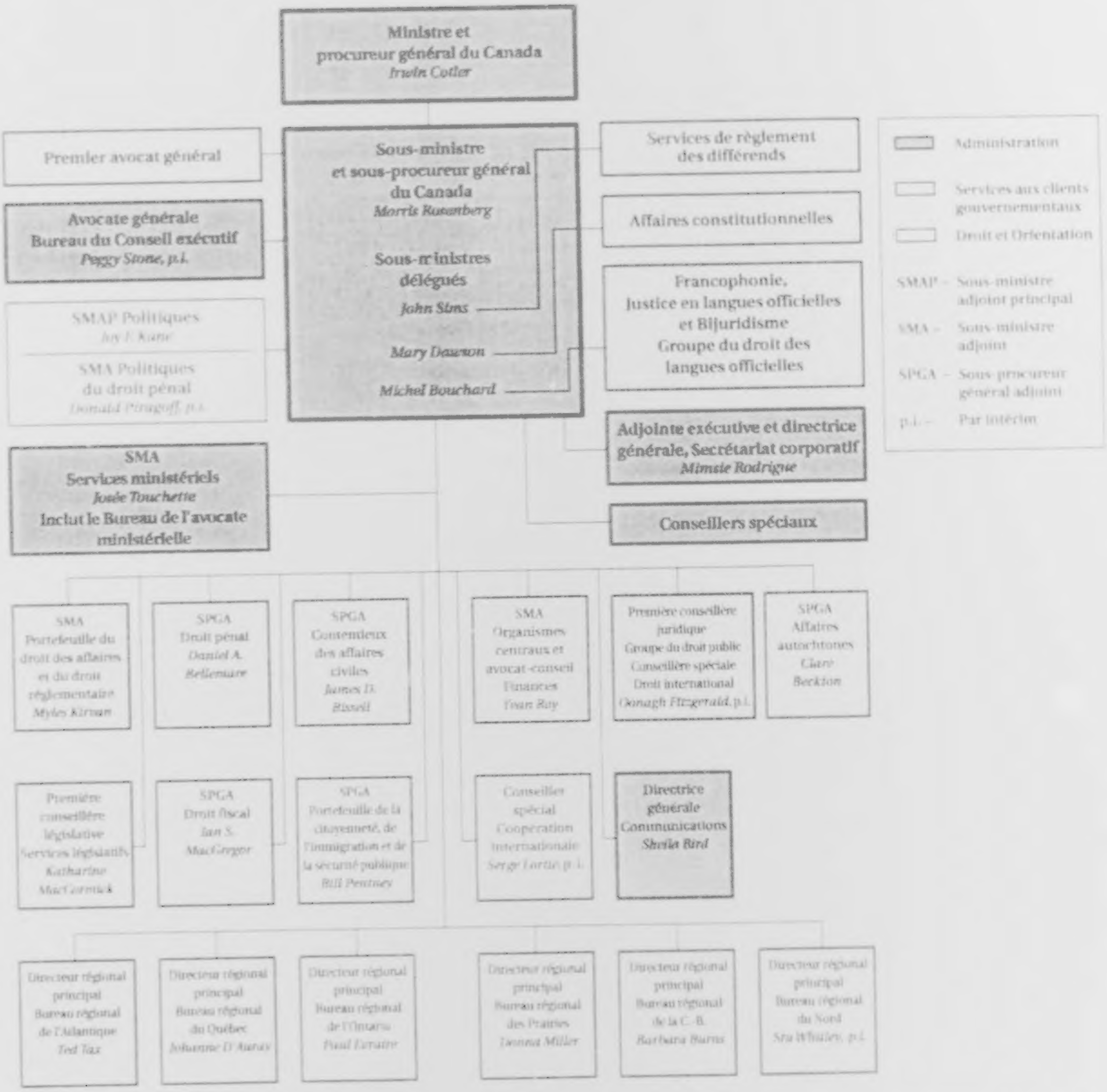

Les dépenses prévues et les équivalents temps plein par secteur d'activité sont indiqués dans le tableau 5.1.

Tableau 5.1 - Dépenses prévues et équivalents temps plein 2004-2005, par secteur d'activité

Secteur d'activité	Dépenses nettes prévues (en millions de dollars)			Équivalents temps plein
	Budget de fonctionnement	Subventions et contributions	Total des secteurs d'activité	
Droit et Orientation	42,1	392,6	434,7	399
Services aux clients gouvernementaux	497,1	0,0	497,1	3 996
Administration	79,3	0,0	79,3	622
Total	**618,5**	**392,6**	**1 011,1**	**5 017**

Pour plus de détails sur les données présentées dans le tableau 5.1, voir l'annexe 6, Dépenses prévues du Ministère.

Liens entre les secteurs d'activité et les résultats stratégiques

Dans le cadre des efforts que nous continuons d'engager pour améliorer la méthode d'évaluation de nos progrès et le rapport sur notre rendement, nous avons défini trois résultats stratégiques sur lesquels repose la structure du présent rapport. Ces **résultats** représentent une définition plus précise des **orientations** stratégiques dont nous avons parlé dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004*; ils décrivent plus clairement la façon dont notre travail procure des avantages aux Canadiennes et aux Canadiens. Nous avons extrait les orientations du Plan stratégique 2001-2005 et celles-ci continuent de guider nos activités, mais elles n'expriment pas particulièrement les résultats que nous nous efforçons de produire pour les Canadiens.

Dans la même veine, comme nous adoptons une nouvelle approche à l'égard de la planification et de la communication de l'information financière, les secteurs d'activité ne s'harmonisent pas entièrement avec les résultats stratégiques, bien qu'ils s'y rapprochent étroitement.[1]

- Le secteur Droit et Orientation s'occupe de la concrétisation du premier résultat stratégique, à savoir « un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes ». C'est l'un des deux éléments de la composante « Servir les Canadiennes et les Canadiens » du Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004.
- Le secteur Droit et Orientation et le secteur Services aux clients gouvernementaux contribuent au deuxième résultat stratégique, « une plus grande sécurité dans la société ». C'est le deuxième élément de l'orientation « Servir les Canadiennes et les Canadiens » que prescrivait le dernier RPP. Le Ministère a toujours contribué à la protection et à la sécurité de la population, mais en définissant cela comme un résultat stratégique spécifique, il porte une plus grande attention à cette priorité gouvernementale cruciale dans la période d'après le 11 septembre 2001.
- Le secteur Services aux clients gouvernementaux s'occupe de la concrétisation du troisième résultat stratégique, à savoir « des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral ». Cela est comparable à l'orientation du dernier RPP de « Fournir des services de valeur supérieure et faire des choix ».
- Le secteur Administration soutient le travail des deux autres secteurs d'activité et aide le Ministère à remplir ses responsabilités dans les domaines de la planification, de la transparence, de la reddition de comptes et du rapport sur le rendement. Plusieurs priorités de gestion et d'exploitation ont été définies pour la période de planification visée et abordées dans la section III, Aperçu de la planification. Ces priorités équivalent à l'orientation « Tirer parti de nos atouts » prescrite dans le dernier RPP.

Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004 [2]
Plan stratégique 2001-2005 [3]

1. Les secteurs d'activité, les résultats et les produits seront mieux alignés à mesure que le Ministère progresse dans l'élaboration d'une nouvelle architecture des activités du programme, avec la collaboration du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le tableau 4.1 (p.18) et les annexes 3, 4 et 5 montrent les liens qui existent actuellement entre les résultats stratégiques, les secteurs d'activité et les ressources.
2. http://canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2003_2004/index.html
3. http://canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/just/strat_plan/index.htm

Ces fonds soutiennent les activités et la recherche dans des domaines qui intéressent le Ministère et la population canadienne. Grâce à ces projets, le Ministère peut répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne en matière de justice.

SECTION VI – TABLEAUX FINANCIERS

Tableau 4 - Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
SUBVENTIONS				
Droit et Orientation	3,7	4,1	4,6	4,6
Total des subventions	**3,7**	**4,1**	**4,6**	**4,6**
Contributions				
Droit et Orientation	392,6	385,5	332,6	289,0
Total des contributions	**392,6**	**385,5**	**332,6**	**289,0**
Total des subventions et des contributions	**396,3**	**389,6**	**337,2**	**293,6**
Dépenses prévues du Cadre financier*	-	3,0	50,6	48,4
Total des subventions et des contributions, y compris le Cadre financier	**396,3**	**392,6**	**387,8**	**342,0**

* Les éléments du Cadre financier reflètent les initiatives de dépenses stratégiques prévues qui nécessitent l'approbation du Cabinet et/ou du Secrétariat du Conseil du Trésor, par exemple la justice pour les jeunes, le droit de la famille axé sur l'enfant, l'application de la loi et l'accès légal.

Objectif
Le ministère de la Justice est déterminé à faire en sorte que la société canadienne soit sans préjugés, juste et respecteuse de la loi, pourvue d'un système de justice national qui soit équitable, efficace et pratique. Le Ministère passe par le biais d'un éventail de programmes, de subventions et de contributions pour élaborer, promouvoir et mettre en œuvre des lois, des politiques, des programmes et des services, et pour expérimenter de nouvelles approches visant à améliorer le système de justice du Canada.

Résultats escomptés
Les subventions et les contributions du ministère de la Justice servent à financer l'élaboration de politiques stratégiques et de mesures législatives pour répondre à des questions de justice, mettre en œuvre des politiques et des lois et faire la promotion de l'innovation au sein du système de justice. Par exemple, le Ministère a, depuis de nombreuses années, conclu des ententes de financement à long terme avec les provinces et les territoires en vue d'appuyer ses orientations stratégiques, dans le cadre de la vulgarisation et de l'information juridiques, de l'aide juridique, de la justice pour les jeunes, du droit de la famille et des services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Le Ministère finance aussi des projets dans le cadre de programmes tels que la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, les initiatives d'aide pour les victimes d'actes criminels et les victimes de violence familiale, l'Initiative sur le renouvellement de la justice pour les jeunes ainsi que le programme juridique de partenariats et d'innovation.

Ces fonds soutiennent, entre autres choses, les activités et la recherche dans des domaines qui intéressent le Ministère et la population canadienne. Grâce à ces projets, le Ministère peut répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne en matière de justice.

Tableau 5 - Détails sur les programmes des paiements de transfert

$	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues pour 2004-2005	Dépenses prévues pour 2005-2006	Dépenses prévues pour 2006-2007
SUBVENTIONS				
Droit et Orientation				
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada - subvention pour l'administration	18,170	18,170	18,170	18,170
Institut international de droit d'expression française	1,140	1,140	1,140	1,140
Association canadienne des chefs de police pour le Comité de modification des lois	12,274	12,274	12,274	12,274
British Institute of International and Comparative Law	5,495	7,220	7,220	7,220
Académie de droit international de La Haye	6,620	8,620	8,620	8,620
Fondation canadienne des droits de la personne	26,600	26,600	26,600	26,600
Institut national de la magistrature	268,345	268,345	268,345	268,345
Société canadienne des sciences judiciaires	38,600	38,600	38,600	38,600
Association canadienne des juges des cours provinciales	100,000	100,000	100,000	100,000
Subventions accordées à l'appui du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	202,762	510,631	510,631	510,631
Subventions accordées à l'appui de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	0	100,000	75,000	50,000
Subventions accordées à l'appui du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	0	50,000	50,000	50,000
Subventions accordées à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	2 868,657	2 210,900	2 775,900	2 775,900
Subventions accordées à des particuliers, organisations, sociétés ou associations professionnelles à but non lucratif, autres organisations et institutions sans but lucratif, pour appuyer les activités liées à l'Initiative sur les victimes d'actes criminels	150,000	500,000	500,000	500,000
Subventions accordées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	0	200,000	200,000	200,000
Total des subventions	3 698,663	4 052,500	4 592,500	4 567,500
CONTRIBUTIONS				
Droit et Orientation				
Contributions versées aux provinces au titre des services d'aide juridique	114 941,507	124 827,507	119 827,507	79 827,507
Contributions versées à l'appui de Sécurité publique et antiterrorisme—Aide juridique		2 500,000	2 500,000	2 500,000
Contributions versées aux provinces et territoires à l'appui des services de justice pour les jeunes	195 702,596	188 652,100	139 245,747	139 245,747
Contributions versées aux provinces et territoires à l'appui des services de justice pour les jeunes-placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	1 897,100	9 906,500	14 925,250	17 133,500
Contributions versées aux provinces en vertu du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	4 729,348	4 836,363	4 836,363	4 836,363
Contributions versées aux provinces au titre du Programme canadien des armes à feu	18 000,000	0	0	0
Contributions versées en vertu du Fonds juridique de partenariats et d'innovation	2 325,121	2 729,983	2 730,679	2 731,815
Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	6 919,408	7 350,000	7 325,000	7 250,000
Contributions versées à l'appui du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	15 159,000	16 029,500	12 194,855	12 000,027
Contributions versées à l'appui des obligations de la *Loi sur les contraventions* relatives aux langues officielles	3 226,067	5 437,199	7 463,855	8 416,155
Contributions versées aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 742,593	4 856,593	4 856,593	3 356,593
Contributions versées à l'appui du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes	10 694,400	9 890,500	7 613,353	5 238,353
Contributions versées au titre de l'Initiative sur les victimes d'actes criminels	1 525,000	1 425,000	1 425,000	1 425,000
Contributions versées à la province de la Colombie-Britannique au titre du procès *Air India*	8 900,000	0	0	0
Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	1 729,187	3 223,901	2 698,146	2 687,546
Contributions versées à l'appui de projets pilotes liés à l'aide juridique	1 300,000	950,000	955,000	0
Contributions versées à l'appui des avocats désignés par les cours fédérales	307,683	1 400,000	1 400,000	0
Contributions versées à l'appui des avocats désignés par les cours fédérales—Cas spéciaux d'aide juridique	516,400	250,000	250,000	0
Programme de financement du Tribunal de traitement de la toxicomanie	0	1 286,354	2 333,152	2 341,894
Total des contributions	392 615,410	385 551,500	332 580,500	288 990,500
Total des subventions et des contributions	396 314,073	389 604,000	337 173,000	293 558,000
DÉPENSES PRÉVUES DU CADRE FINANCIER *	0	3 000,000	50 627,000	48 418,000
Total des subventions et contributions, y compris le Cadre financier	396 314,073	392 604,000	387 800,000	341 976,000

* Les éléments du Cadre financier reflètent les initiatives de dépenses stratégiques prévues qui nécessitent l'approbation du Cabinet et/ou du Secrétariat du Conseil du Trésor, par exemple la justice pour les jeunes, le droit de la famille axé sur l'enfant, l'application de la loi et l'accès légal.

Tableau 7 - Initiatives et programmes d'envergure

Résultat stratégique 1
Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes

Les initiatives et programmes suivants, administrés par le ministère de la Justice et/ou d'autres organisations fédérales, contribuent à l'instauration d'un système de justice équitable, qui est adapté aux divers besoins de la société canadienne et qui est accessible à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens, quel que soit leur statut social ou financier.

Programme/ Initiative	Objectif	Ressources [1] (en millions de dollars)			Organisation responsable
		2004-2005	2005-2006	2006-2007	
Renouvellement du système de justice pour les jeunes	Mettre en œuvre la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, dans le but d'aider les jeunes Canadiennes et Canadiens qui sont aux prises avec la loi	215,2	212,7	212,6	Ministère de la Justice
Programme d'aide juridique	Fournir de l'aide juridique aux Canadiennes et aux Canadiens qui sont défavorisés sur le plan économique et qui ont besoin d'une aide en matière juridique	132,7	127,7	83,3	Ministère de la Justice
Droit de la famille	Protéger les familles et les enfants	26,8	25,9	25,3	Ministère de la Justice
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	Appuyer les collectivités autochtones au fur et à mesure qu'elles accroissent leurs responsabilités dans le domaine de l'administration de la justice et contribuer à la réduction de la criminalité et de la victimisation au sein des peuples autochtones	9,8	9,8	9,7	Ministère de la Justice
Langues officielles[2]	Fournir aux Canadiennes et aux Canadiens des services liés à la justice dans les deux langues officielles d'un bout du pays à l'autre	11,7	13,2	14,2	Ministère de la Justice
Victimes d'actes criminels	Accroître la confiance des victimes envers le système de justice grâce aux consultations, à la formulation de politiques, à la réforme législative et à la vulgarisation juridique	4,7	4,6	4,6	Ministère de la Justice

Nota : Les parties pertinentes de la section IV donnent plus de détails au sujet des activités, résultats et calendriers en ce qui concerne ces initiatives et programmes.
1. Les dépenses prévues n'incluent pas les frais généraux des services ministériels.
2. Inclut les dépenses prévues pour le Programme des contraventions.

Résultat stratégique 2
Une plus grande sécurité dans la société

Les initiatives et programmes suivants, administrés par le ministère de la Justice et/ou d'autres organisations fédérales, contribuent à instaurer une plus grande sécurité dans la société canadienne.

Programme/ Initiative	Objectif	Ressources[1] (en millions de dollars) 2004-2005	2005-2006	2006-2007	Organisation responsable
Sécurité publique et antiterrorisme	Assurer la sécurité personnelle et économique des Canadiennes et des Canadiens grâce à la détection, à la dissuasion et aux poursuites judiciaires des activités terroristes	15,7	15,7	15,7	Sécurité publique et Protection civile (anciennement Solliciteur général)
Coopération internationale et crime transnational	Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational	7,5	7,5	7,5	Sécurité publique et Protection civile

Nota : Les parties pertinentes de la section IV donnent plus de détails au sujet des activités, résultats et calendriers en ce qui concerne ces initiatives et programmes.

1. Les dépenses prévues n'incluent pas les frais généraux des services ministériels.

Tableau 8 - Sources des recettes disponibles et des recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en millions de dollars)	Prévisions des recettes 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005	Recettes prévues 2005-2006	Recettes prévues 2006-2007
Secteur d'activité-Services aux clients gouvernementaux				
Amendes et confiscations	0,4	0,4	0,4	0,4
Secteur d'activité-Administration				
Bureau d'enregistrement des actions en divorce	0,7	0,8	0,7	0,7
Recettes diverses	1,1	1,1	1,1	1,1
Secteur d'activité-Droit et Orientation				
Programme d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	5,1	5,1	5,1	5,1
Total des recettes non disponibles	**7,3**	**7,4**	**7,3**	**7,3**

Tableau 9 - Imputation aux clients extérieurs

Aux termes de la partie II de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, le ministère de la Justice reçoit, des autorités provinciales et territoriales, des demandes de saisie-arrêt des paiements fédéraux versés au titre de l'assurance-emploi, des remboursements d'impôt et des prestations du Régime de pensions du Canada. Ces sommes sont destinées à faire exécuter les ordonnances alimentaires familiales. Le Ministère perçoit des droits pour couvrir le coût d'administration lié à ces demandes. Les frais d'une saisie-arrêt sont de 190 $ pour toute la période d'application (soit 5 ans); les versements sont effectués par échelons de 38 $ par an. On prévoit traiter 47 000 demandes au cours de l'exercice 2003-2004.

Le Ministère maintient en outre le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, qui permet d'empêcher qu'une action en divorce ne soit entendue par plus d'un tribunal au Canada. Un tribunal saisi d'une demande d'action en divorce doit remplir un formulaire et le remettre par la suite au Ministère. Celui-ci enregistre la demande dans une base de données. Tous les dossiers de divorce sont vérifiés pour s'assurer que d'autres procédures similaires n'ont pas déjà été intentées pour le même couple. Dans le cas où il n'y a aucun dédoublement, un certificat de mise à jour est transmis, accordant l'autorisation au tribunal d'entendre la demande. Chaque formulaire récolte un droit de 10 $; une compensation de 3 $ par formulaire est versée aux tribunaux une fois que l'autorisation est accordée. On prévoyait recevoir 79 000 demandes d'action en divorce au cours de l'exercice 2003-2004.

En raison de l'initiative ministérielle portant sur le droit familial axé sur l'enfant, des changements pourraient être apportés au fonctionnement de ces programmes, nécessitant la révision des droits.

Activité	Type de droit	Autorité établissant le droit	Prévisions des recettes 2003-2004 (000 $)	Estimation du coût total du service (000 $)	Consultation et analyse	Norme de service	Résultats de rendement
Interception	Service de réglementation	*Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*	14 437 [1]	Non disponible	Discussions permanentes avec les autorités provinciales et territoriales sur les services rendus par le Ministère Discussions régulières avec les autres partenaires au sein du gouvernement fédéral	Traitement des demandes et réponse aux autorités provinciales ou territoriales dans les 40 jours	Les bénéficiaires reçoivent promptement les paiements de pensions alimentaires qui leur sont dus
Bureau d'enregistrement des actions en divorce	Service de réglementation	*Loi sur le divorce*	504	714 [2]	Discussions régulières avec les tribunaux à travers le Canada	Certificat de mise à jour délivré dans les trois semaines après la saisie des données dans le système	Les clients reçoivent une autorisation au moment de leur divorce

1. Ce montant représente les prévisions du total des droits à percevoir pour l'exercice 2003-2004.
2. Le coût total comprend la compensation versée aux tribunaux ainsi que les demandes présentées par des particuliers en vertu des dispositions relatives à l'aide juridique. Les droits à percevoir sont estimés à 714 000 $; les compensations à verser aux tribunaux sont estimées à 210 000 $. Les recettes nettes sont donc estimées à 504 000 $.

Tableau 10 - Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire visé (2004-2005)

en millions de dollars	**Total**
Dépenses nettes prévues (budgétaire brut et non budgétaire brut du Budget principal des dépenses plus ajustements)	**1 011,1**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	39,8
Cotisations visant la part des primes d'assurance versée par les employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	19,8
Protection des accidents du travail assurée par Développement social Canada	0,1
	59,7
Moins : Recouvrement des frais	(185,0)
Moins : Recettes non disponibles	(7,4)
Coût net du programme pour 2004-2005	**878,4**

SECTION VII – ANNEXES

Annexe 1 – Renseignements supplémentaires sur le ministère de la Justice

Personnes-ressources

Sheila Bird, directrice générale, Direction des communications, Édifice commémoratif de l'Est, 284, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Téléphone : (613) 957-4221; télécopieur : (613) 941-2329

Renseignements médias : Direction des communications;
téléphone : (613) 957-4207; télécopieur : (613) 954-0811

Renseignements généraux : Direction des communications;
téléphone : (613) 957-4222; TDD/TTY : (613) 992-4556; télécopieur : (613) 954-0811

Renseignements en direct

Pour obtenir plus de renseignements au sujet du vocabulaire de la gestion utilisé dans le présent document, prière de consulter le **Lexique pour la gestion et la responsabilisation axées sur les résultats** :
http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/pubs/RMAF-CGRR/rmafcgrr05_f.asp.

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère de la Justice, prière de consulter les publications électroniques suivantes :

À propos du ministère de la Justice
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/about/index.html
Rapports d'évaluation du ministère de la Justice
http://www.justice.gc.ca/fr/ps/eval/list.html
Rapports de vérification interne du ministère de la Justice
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/audit_reports/index.html
Rapport ministériel sur le rendement, 2002-2003
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/dpr/index.html
Aperçu des activités et des réalisations récentes, août 2003
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/ach/2003/achieve2003.html
Rapport sur les plans et les priorités, 2002-2003
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/rpp/2003_2004/index.html
Recherche et statistique
http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/100-e.html
Plan stratégique, 2001-2005
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/just/strat_plan/index.htm
Stratégie de développement durable, 2004-2006
http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/sds/04_06/index.html

Le Ministère produit de nombreux autres rapports et publications portant sur divers sujets. Pour en consulter la liste complète, prière de visiter la page des Publications dans le site Internet : http://www.justice.gc.ca/fr/dept/pub/subject_index.html

Annexe 2 – Lois administrées par le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice existe par la force de la *Loi sur le ministère de la Justice*, d'abord adoptée en 1868. La Loi définit le rôle du Ministère et confère des pouvoirs, des responsabilités et des fonctions au ministre de la Justice et au procureur général du Canada.

Outre cette loi habilitante générale, le ministre et le Ministère assument des responsabilités en vertu de nombreuses autres lois. Celles-ci englobent des questions courantes telles que le dépôt du rapport annuel d'un organisme devant le Parlement, ou encore des responsabilités plus vastes, par exemple l'obligation d'examiner tous les projets de loi et règlements du gouvernement pour assurer qu'ils sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, à la *Déclaration canadienne des droits* et à la *Loi sur les textes réglementaires*. Les lois dont le ministre assume la responsabilité entière ou partagée devant le Parlement sont énumérées ci-après[1].

Loi sur l'accès à l'information, L.R. 1985, ch. A-1 (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor[2]).
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), L.R.C. 1970, ch. A-14.
Loi antiterroriste, L.C. 2001, ch. 41.

Loi sur les connaissements, L.R. 1985, ch. B-5 (responsabilité partagée avec le ministre des Transports).

Loi sur la preuve au Canada, L.R. 1985, ch. C-5.
Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, L.R. 1985, ch. C-30.
Loi canadienne sur les prises, L.R.C. 1970, ch. P-24.
Déclaration canadienne des droits, L.C. 1960, ch. 44; réimprimé dans L.R.C. 1985, appendice III.
Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R. 1985, ch. H-6.
Loi sur l'arbitrage commercial, L.R. 1985, ch. 17 (2e supplément).
Loi sur les services administratifs des tribunaux, L.C. 2002, ch. 8.
Loi sur les contraventions, L.C. 1992, ch. 47.
Code criminel, L.R. 1985, ch. C-46 (responsabilité partagée avec le solliciteur général du Canada[3] et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (art. 204)).

1. Cette liste, préparée en février 2004, est une version non officielle qui est donnée à titre d'information seulement. Pour trouver la liste officielle, prière de consulter la *Gazette du Canada*, partie III.
2. La responsabilité est partagée avec le président du Conseil du Trésor de la manière suivante : le ministre de la Justice (en vue de l'application de l'alinéa (b) de la définition de « chef » dans l'article 3, paragraphe 4(2), alinéas 77(1) (f) et (g) et paragraphe 77(2)); et le président du Conseil du Trésor (en vue de toute autre application de la Loi) (TR/83-108).
3. Le portefeuille du Solliciteur général du Canada a été remplacé par celui de la Sécurité publique et de la Protection civile le 12 décembre 2003. La loi n'a pas encore été modifiée pour en faire état.

Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, L.R. 1985, ch. C-50.
Loi sur le ministère de la Justice, L.R. 1985, ch. J-2.
Loi sur le divorce, L.R. 1985, ch. 3 (2e supp.).
Loi sur les biens en déshérence, L.R. 1985, ch. E-13.

Loi sur l'extradition, L.C. 1999, ch. 18. [4]

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, L.R. 1985, ch. 4 (2e supplément).
Loi sur les Cours fédérales, L.R. 1985, ch. F-7. [5]
Loi d'harmonisation n° 1 du droit fédéral avec le droit civil, L.C. 2001, ch. 4.
Loi sur les armes à feu, L.C. 1995, ch. 39 [6]
Loi sur l'enrôlement à l'étranger, L.R. 1985, ch. F-28.
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, L.R. 1985, ch. F-29.
Loi sur les criminels fugitifs, L.R. 1985, ch. F-32.[7]

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions, L.R. 1985, ch. G-2 (responsabilité partagée avec le ministre de la Défense nationale, le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux et le ministre des Finances[8]).

4. L'article 84 de la nouvelle *Loi sur l'extradition*, 1999, ch. 18, prévoit que la Loi abrogée (L.R. 1985, ch. E-23) s'applique relativement à l'extradition d'une personne tout comme si elle n'avait pas été abrogée, si l'audience relative à l'extradition avait déjà commencé au 17 juin 1999.
5. Ancienne appellation : *Loi sur la Cour fédérale*. Le titre a été modifié à la *Loi sur les Cours fédérales* dans la *Loi sur les services administratifs des tribunaux*, L.C. 2002, ch. 8, art 14.
6. Le Programme canadien des armes a feu a été transféré au ministère du Solliciteur général (Sécurité publique et Protection civile depuis le 12 décembre 2003, mais la loi n'a pas encore été modifiée pour faire état de ce changement) à compter du 14 avril 2003. Voir DORS/2003-145.
7. Abrogée par la *Loi sur l'extradition*, L.C. 1999, ch. 18, art 130, mais l'article 85 de la nouvelle *Loi sur l'extradition* prévoit que la Loi abrogée s'applique relativement au renvoi, en vertu de cette loi, d'une personne tout comme si elle n'avait pas été abrogée, si l'audience devant la cour provinciale relative au renvoi avait déjà commencé au 17 juin 1999.
8. La responsabilité est partagée de la manière suivante : (a) le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Généralités (partie I) (TR/84-5), et en vue de l'application des articles 46 et 47 de la Loi, éléments 12 et 16 de l'annexe de la Loi ainsi que les autres dispositions de la partie II de la Loi dans la mesure où ces dispositions ont trait à la *Loi sur les juges* (TR/84-6); (b) le ministre de la Défense nationale, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* et la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense* (TR/84-6); (c) le ministre des Finances, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à la *Loi sur les allocations de retraite parlementaires* (TR/84-6); et (d) le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, en vue de l'application des dispositions de la partie II de la Loi, à l'exception des articles 46 et 47, dans la mesure où ces dispositions ont trait à :

   (i) la *Loi sur le gouverneur général*,
   (ii) la *Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs*,
   (iii) la *Loi sur la pension spéciale du service diplomatique*,
   (iv) la *Loi sur la pension de la fonction publique*,
   (v) la *Loi sur la pension du service civil*,
   (vi) la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, partie I,
   (vii) la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, parties II et III,
   (viii) la *Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes*, paragraphe 15(2) (L.R. 1952, ch. 315)
   (ix) la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, paragraphe 28(10),
   (x) les règlements pris en vertu du crédit 181 de la *Loi des subsides n° 5* de 1961, et
   (xi) la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt* (TR/84-6).

Loi sur l'identification des criminels, L.R. 1985, ch. I-1.
Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, L.C. 1991, ch.13.
Loi d'interprétation, L.R. 1985, ch. I-21.

Loi sur les juges, L.R. 1985, ch. J-1.

Loi sur la Commission du droit du Canada, L.C. 1996, ch. 9.
Loi sur la réédition des textes législatifs, L.C. 2002, ch. 20.

Loi sur le mariage (degrés prohibés), L.C. 1990, ch. 46.
Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations, L.C. 2000, ch. 12.
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, L.R. 1985, ch. 30 (4e supplément).

Loi sur les langues officielles, R.S. 1985, ch. 31 (4e supplément).

Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux, L.R. 1985, ch. P-16.
Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. 1985, ch. P-21 (responsabilité partagée avec le président du Conseil du Trésor[9]).

Loi sur les lois révisées du Canada, 1985, L.R. 1985, ch. 40 (3e supplément).

Loi sur les infractions en matière de sécurité, L.R. 1985, ch. S-7.
Loi sur la protection de l'information, L.R. 1985, ch. O-5.
Loi sur l'immunité des États, L.R. 1985, ch. S-18.
Loi sur la révision des lois, L.R. 1985, ch. S-20.
Loi sur les textes réglementaires, L.R. 1985, ch. S-22.
Loi sur la Cour suprême, L.R. 1985, ch. S-26.

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, L.R. 1985, ch. T-2.

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, L.R. 1985, ch. 16 (2e supplément).

Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, L.C. 2002, ch. 1 (remplace la Loi sur les jeunes contrevenants, L.R. 1985, ch. Y-1).

9. La responsabilité est partagée de la manière suivante : le ministre de la Justice, en vue de l'application de l'alinéa (b) de la définition de « chef » dans l'article 3, paragraphe 12(3), alinéas 77(1) (a), (d), (g) et (l) et paragraphe 77(2); le président du Conseil du Trésor, en vue de toute autre application de la Loi (TR/83-109).

Annexe 3

Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique et secteur d'activité, 2004-2005

Résultats stratégiques	Priorités [1]	2004-2005 Dépenses prévues par secteur d'activité (en millions de dollars)			
		Droit et Orientation	Services aux clients gouvernementaux	Administration	Total
Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes	Promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement	152,9		2,4	155,3
	Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice	246,2	-	0,5	246,7
	Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice	12,5	2,4	-	14,9
	Autres	15,9	-	-	15,9
Total partiel		**427,5**	**2,4**	**2,9**	**432,8**
Une plus grande sécurité dans la société	Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme	4,2	28,3	-	32,5
	Moderniser le droit pénal	3,0	-	-	3,0
	Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational				
	Autres – Poursuites contre les trafiquants de drogues et poursuites	-	7,5	-	7,5
	en matière réglementaire	-	52,1	-	52,1
	Autres – Frais d'administration et autres frais du Service fédéral des poursuites	-	13,1	-	13,1
Total partiel		**7,2**	**101,0**	**0,0**	**108,2**
Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral [2]	Assurer aux clients des services juridiques de grande qualité - une priorité partagée				
	Services législatifs		23,6	-	23,6
	Contentieux des affaires civiles et droit public	-	15,5	-	15,5
	Portefeuille du droit fiscal	-	51,1	-	51,1
	Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	-	29,4	-	29,4
	Portefeuille des affaires autochtones	-	85,5	-	85,5
	Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	-	141,9	-	141,9
	Portefeuille des organismes centraux	-	13,4	-	13,4
	Portefeuille de l'administration [3]	-	32,9	-	32,9
	Autres		0,4	1,1	1,5
Total partiel [4]		**0,0**	**393,7**	**1,1**	**394,8**
Dépenses prévues relativement à l'ensemble des résultats stratégiques		**434,7**	**497,1**	**4,0**	**935,8**
Outils [5]	Gestion et soutien ministériels	-	-	23,2	23,2
	Services et communications ministériels	-	-	52,1	52,1
Total partiel		**0,0**	**0,0**	**75,3**	**75,3**
TOTAL		**434,7**	**497,1**	**79,3**	**1 011,1**

1. Toutes les priorités sont « courantes ».
2. Ces données ont été réunies selon le cadre de rapport que le Ministère utilisait relativement à la prestation des services juridiques avant les changements apportés le 12 décembre 2003 à la structure gouvernementale.
3. Le Portefeuille de l'administration assure des services administratifs aux bureaux régionaux et au Portefeuille du contentieux des affaires civiles et du droit public.
4. Le ministère de la Justice recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation de services juridiques.

DÉPENSES PRÉVUES POUR 2004-2005 Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral	Financées par le ministère de la Justice	Recouvrées auprès des clients	Total
Services législatifs	23,6	0,0	23,6
Contentieux des affaires civiles et droit public	10,0	5,5	15,5
Portefeuille du droit fiscal	38,1	13,0	51,1
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	25,7	3,7	29,4
Portefeuille des affaires autochtones	26,3	59,2	85,5
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	45,7	96,2	141,9
Portefeuille des organismes centraux	6,0	7,4	13,4
Portefeuille de l'administration	32,9	0,0	32,9
Autres	1,5	0,0	1,5
TOTAL PARTIEL	**209,8**	**185,0**	**394,8**
PROPORTION DU TOTAL PARTIEL	**53 %**	**47 %**	**100 %**

5. Les outils permettent d'atteindre tous les trois résultats stratégiques.

Annexe 4

Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique et secteur d'activité, 2005-2006

Résultats stratégiques	Priorités [1]	2005-2006 Dépenses prévues par secteur d'activité (en millions de dollars)			
		Droit et Orientation	Services aux clients gouvernementaux	Administration	Total
Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes	Promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement	150,2	-	2,3	152,5
	Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice	242,8	-	0,4	243,2
	Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice	12,4	2,4	-	14,8
	Autres	14,5	-	-	14,5
Total partiel		**419,9**	**2,4**	**2,7**	**425,0**
	Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme				
Une plus grande sécurité dans la société	Moderniser le droit pénal	4,1	28,4	-	32,5
	Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational	2,2	-	-	2,2
	Autres – Poursuites contre les trafiquants de drogues et poursuites	-	7,5	-	7,5
	en matière réglementaire	-	52,2	-	52,2
	Autres – Frais d'administration et autres frais du Service fédéral des poursuites	-	13,0	-	13,0
Total partiel		**6,3**	**101,1**	**0,0**	**107,4**
	Assurer aux clients des services juridiques de grande qualité - une priorité partagée				
Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral [2]	Services législatifs	-	23,6	-	23,6
	Contentieux des affaires civiles et droit public	-	15,4	-	15,4
	Portefeuille du droit fiscal	-	51,0	-	51,0
	Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	-	29,5	-	29,5
	Portefeuille des affaires autochtones	-	85,2	-	85,2
	Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	-	140,9	-	140,9
	Portefeuille des organismes centraux	-	13,4	-	13,4
	Portefeuille de l'administration [3]	-	28,2	-	28,2
	Autres	0,0	0,4	1,1	1,5
Total partiel[4]		**0,0**	**387,6**	**1,1**	**388,7**
Dépenses prévues relativement à l'ensemble des résultats stratégiques		**426,2**	**491,1**	**3,8**	**921,1**
Outils[5]	Gestion et soutien ministériels	-	-	20,7	20,7
	Services et communications ministériels	-	-	50,6	50,6
Total partiel		**0,0**	**0,0**	**71,3**	**71,3**
TOTAL		**426,2**	**491,1**	**75,1**	**992,4**

1. Toutes les priorités sont « courantes ».
2. Ces données ont été réunies selon le cadre de rapport que le Ministère utilisait relativement à la prestation des services juridiques avant les changements apportés le 12 décembre 2003 à la structure gouvernementale.
3. Le Portefeuille de l'administration assure des services administratifs aux bureaux régionaux et au Portefeuille du contentieux des affaires civiles et du droit public.
4. Le ministère de la Justice recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation de services juridiques.

DÉPENSES PRÉVUES POUR 2005-2006 **Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral**	**Financées par le ministère de la Justice**	**Frais recouvrés auprès des clients**	**Total**
Services législatifs	23,6	0,0	23,6
Contentieux des affaires civiles et droit public	9,9	5,5	15,4
Portefeuille du droit fiscal	38,5	13,0	51,0
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	25,8	3,7	29,5
Portefeuille des affaires autochtones	26,0	59,2	85,2
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	44,7	96,2	140,9
Portefeuille des organismes centraux	6,0	7,4	13,4
Portefeuille de l'administration	28,2	0,0	28,2
Autres	1,5	0,0	1,5
TOTAL PARTIEL	**203,7**	**185,0**	**388,7**
PROPORTION DU TOTAL PARTIEL	**52 %**	**48 %**	**100 %**

5. Les outils permettent d'atteindre tous les trois résultats stratégiques.

Annexe 5

Priorités et dépenses prévues, par résultat stratégique et secteur d'activité, 2006-2007

Résultats stratégiques	Priorités [1]	2006-2007 Dépenses prévues par secteur d'activité (en millions de dollars) Droit et Orientation	Services aux clients gouvernementaux	Administration	Total
Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes	Promouvoir l'accès au système de justice et l'efficacité de son fonctionnement	106,3	-	2,4	108,7
	Protéger les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables par la législation, et protéger leurs intérêts dans le système de justice	242,0	-	0,5	242,5
	Répondre aux besoins des peuples autochtones dans le système de justice	12,3	2,4	-	14,7
	Autres	14,5	-	-	14,5
Total partiel		**375,1**	**2,4**	**2,9**	**380,4**
Une plus grande sécurité dans la société	Lutter contre la criminalité technologique, le crime organisé et le terrorisme				
	Moderniser le droit pénal	4,2	28,4	-	32,6
	Accroître la capacité de donner suite aux demandes internationales et de lutter contre le crime transnational	2,2	-	-	2,2
	Autres – Poursuites contre les trafiquants de drogues et poursuite en matière réglementaire	-	7,5	-	7,5
		-	52,2	-	52,2
	Autres – Frais d'administration et autres frais du Service fédéral des poursuites	-	13,0	-	13,0
Total partiel		**6,4**	**101,1**	**0,0**	**107,5**
	Assurer aux clients des services juridiques de grande qualité - une priorité partagée				
Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral [2]	Services législatifs	-	23,6	-	23,6
	Contentieux des affaires civiles et droit public	-	13,1	-	13,1
	Portefeuille du droit fiscal	-	51,0	-	51,0
	Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	-	29,5	-	29,5
	Portefeuille des affaires autochtones	-	85,3	-	85,3
	Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	-	140,9	-	140,9
	Portefeuille des organismes centraux	-	13,4	-	13,4
	Portefeuille de l'administration [3]	-	30,8	-	30,8
	Autres	-	0,3	1,1	1,4
Total partiel[4]		**0,0**	**387,9**	**1,1**	**389,0**
Dépenses prévues relativement à l'ensemble des résultats stratégiques		**381,5**	**491,4**	**4,0**	**876,9**
Outils[5]	Gestion et soutien ministériels	-	-	24,1	24,1
	Services et communications ministériels	-	-	50,6	50,6
Total partiel		**0,0**	**0,0**	**74,7**	**74,7**
TOTAL		**381,5**	**491,4**	**78,7**	**951,6**

1. Toutes les priorités sont « courantes ».
2. Ces données ont été réunies selon le cadre de rapport que le Ministère utilisait relativement à la prestation des services juridiques avant les changements apportés le 12 décembre 2003 à la structure gouvernementale.
3. Le Portefeuille de l'administration assure des services administratifs aux bureaux régionaux et au Portefeuille du contentieux des affaires civiles et du droit public.
4. Le ministère de la Justice recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation de services juridiques.

DÉPENSES PRÉVUES POUR 2006-2007 Des services juridiques de grande qualité à l'appui du gouvernement fédéral	Financées par le ministère de la Justice	Recouvrées auprès des clients	Total
Services législatifs	23,6	0,0	23,6
Contentieux des affaires civiles et droit public	7,6	5,5	13,1
Portefeuille du droit fiscal	38,0	13,0	51,0
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration	25,8	3,7	29,5
Portefeuille des affaires autochtones	26,1	59,2	85,3
Portefeuille du droit des affaires et du droit réglementaire	44,7	96,2	140,9
Portefeuille des organismes centraux	6,0	7,4	13,4
Portefeuille de l'administration	30,8	0,0	30,8
Autres	1,4	0,0	1,4
TOTAL PARTIEL	204,0	185,0	389,0
PROPORTION DU TOTAL PARTIEL	52 %	48 %	100 %

5. Les outils permettent d'atteindre tous les trois résultats stratégiques.

Annexe 6

Dépenses prévues du Ministère

en millions de dollars	Prévisions des dépenses 2003-2004[1]	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Droit et Orientation	557,5	431,7	0 375,6	333,1
Services aux clients gouvernementaux[2]	256,3	493,6	272,6	272,9
Administration	71,3	79,3	75,1	78,7
Budgétaire (brut) du Budget des dépenses principal	**885,1**	**1 004,8**	**723,3**	**684,7**
Non budgétaire (brut) du Budget des dépenses principal	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget des dépenses principal	**885,1**	**1 004,8**	**723,3**	**684,7**
Ajustements[3]				
Estimation des dépenses pour services juridiques liées au recouvrement des coûts[2]	166,8	-	212,8	212,8
Autres[4]	86,6	6,3	56,3	54,1
Dépenses nettes prévues[5]	**1 138,5**	**1 011,1**	**992,4**	**951,6**
Moins : Frais recouvrés	(145,0)	(185,0)	(185,0)	(185,0)
Moins : Recettes non disponibles	(7,3)	(7,4)	(7,3)	(7,3)
Plus : Coût des services rendus sans frais	59,9	59,7	56,4	55,9
Coût net du programme	**1 046,1**	**878,4**	**856,5**	**815,2**
Équivalents temps plein[6]	**4 721**	**5 017**	**4 968**	**4 909**

1. Reflète, au 31 décembre 2003, les prévisions du Ministère relatives aux dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

2. Le Ministère recouvre auprès des ministères et organismes clients une partie des dépenses engagées pour la prestation de services juridiques. Par le truchement du Budget des dépenses supplémentaire, le ministère de la Justice a reçu l'autorisation de dépenser et de recouvrer 145 millions de dollars en 2003-2004, et 185 millions de dollars en 2004-2005. En y incluant les régimes d'avatanges sociaux des employés (RASE), les recouvrements prévus devraient se chiffrer à 166,8 millions et 212,8 millions de dollars en 2003-2004 et en 2004-2005 respectivement. Le Budget des dépenses supplémentaire est approuvé après le dépôt du Budget des dépenses principal. Ainsi donc, les recouvrements prévus sont indiqués sous forme d'ajustements pour 2003-2004, mais ils sont inclus dans le total du Budget des dépenses principal pour 2004-2005. Les recouvrements estimés pour 2005-2006 et 2006-2007, y compris les RASE, sont présentés dans ce tableau comme ajustements parce que le Ministère n'a pas encore reçu d'approbation relativement à ces montants.

3. Les ajustements correspondent aux approbations obtenues depuis le dépôt du Budget des dépenses principal. Ils comprennent les initiatives budgétaires, le Budget des dépenses supplémentaire, etc. Les estimations de recouvrement des coûts sont indiqués selon les niveaux de 2004-2005.

4. Les fluctuations observées sur la ligne des « autres » ajustements sont en grande partie imputables au calendrier des approbations pour certaines initiatives d'envergure, par exemple la justice pour les jeunes. Les dépenses estimées pour 2005-2006 et 2006-2007 sont présentées sous forme d'ajustements.

5. La dimunition globale des dépenses prévues relativement aux prévisions de 2003-2004 est principalement due au transfert du Centre national de prévention du crime entre le ministère de la Justice et le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile ainsi qu'aux réductions des subventions et des contributions pour la stratégie de justice pour les jeunes.

   Le Budget de mars 2004 prévoyait un financement additionnel pour des initiatives comme les crimes de guerre (5,7 millions de dollars en 2004-2005), les relations avec les collectivités métis (3,5 millions de dollars en 2004-2005), et d'autres efforts tels que la lutte contre le blanchiment d'argent et la frontière intelligente (0,7 million de dollars en 2004-2005 et 0,1 million de dollars en 2005-2006). Les fonds additionnels n'ont pas encore été affectés aux secteurs d'activité appropriés, mais les futurs rapports sur les plans et priorités et les rapports ministériels sur le rendement en feront état.

6. Y sont compris les ETP financés par d'autres ministères dans le cadre du recouvrement des coûts.

Annexe 7 – Initiatives horizontales auxquelles le ministère de la Justice participe

Les initiatives nécessitant la coordination et la collaboration parmi les partenaires du gouvernement fédéral se multiplient de façon constante, du fait que les ministères et organismes travaillent ensemble pour mettre en place des politiques, des programmes et des services pour les Canadiennes et les Canadiens. Le ministère de la Justice participe à un certain nombre de ces initiatives horizontales, particulièrement à titre de conseiller juridique et de rédacteur de nouvelles lois. Le tableau de la page 67 montre les principales initiatives auxquelles le Ministère participe et pour lesquelles il partage le financement et les résultats stratégiques avec d'autres organisations gouvernementales

Gouvernement en direct

Le ministère de la Justice appuie fermement le but recherché par le gouvernement de devenir une administration exemplaire qui assure un accès rapide et facile par voie électronique à ses services, et ce avant 2005. À cette fin, le Ministère a créé le Bureau de Justice en direct qui se charge d'élaborer un plan visant la mise en œuvre de tous les services pertinents en direct, dans le cadre de l'initiative Gouvernement en direct (GED).

Le Bureau mettra à profit les connaissances et l'expertise actuelles du Ministère pour améliorer le groupe thématique Justice et le droit. Il s'agit d'un portail d'information, accessible à partir du site du Canada, qui offre une foule de renseignements sur la justice et le droit. Grâce au rôle de chef de file que le ministère de la Justice assume dans le cadre du projet pilote Système de gestion du contenu des passerelles et des regroupements, une initiative interministérielle financée par GED, le Ministère apportera d'importantes améliorations à ses services durant l'année qui vient. Le but sera de renforcer les partenariats au niveau fédéral et avec les autres administrations, de nouer d'autres partenariats, d'enrichir et de rationaliser les ressources documentaires du site, et de mieux s'adapter aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

Groupe thématique Justice et le droit[1]
Site du Canada[2]

En outre, le Ministère élabore, en collaboration avec la Chambre des communes et le Sénat, l'Architecture de gestion de l'information législative (AGIL) afin de moderniser le processus de création des lois et, ultérieurement, de donner aux Canadiennes et aux Canadiens un accès continu et protégé aux lois et aux règlements. AGIL procurera de nombreux avantages non seulement au gouvernement mais aussi aux gens du milieu juridique, aux décideurs et au grand public, donnant accès aux projets de loi et aux lois dans l'une ou l'autre langue officielle ou dans un format bilingue, ainsi qu'aux mises à jour hebdomadaires.

1. http://www.jl-jd.gc.ca
2. http://www.canada.gc.ca

Une vision à long terme en matière de développement durable

En travaillant de concert avec ses partenaires, le Canada dispose d'un système de justice équitable, efficace et accessible à tous, qui encourage le respect des droits et libertés et de la primauté du droit, contribuant ainsi au bien-être des générations actuelles et futures de Canadiennes et de Canadiens et de leurs collectivités.

Développement durable

Le ministère de la Justice a déposé dernièrement sa troisième Stratégie de développement durable, montrant à la fois sa détermination d'appuyer les efforts gouvernementaux visant à assurer la durabilité de l'environnement et de la société pour les générations futures. Les leçons tirées des stratégies antérieures ont permis d'adopter une démarche de développement durable qui est davantage axée sur les résultats et mieux centrée. La nouvelle stratégie s'articule autour de deux grands thèmes, reflétant à la fois les résultats escomptés à long terme et les activités et résultats à court terme qui permettront de les atteindre :

- Un système de justice viable pour les Canadiennes et les Canadiens et leurs collectivités. Ce thème représente un résultat à long terme qui s'avère fondamental pour le mandat et la mission du ministère de la Justice. Ce résultat concorde en outre avec la priorité gouvernementale en matière de développement durable relative aux collectivités durables, lesquelles pourront promouvoir des objectifs sociaux, économiques et écologiques sans créer des problèmes pour d'autres groupes, collectivités ou générations.
- Intégration des principes du développement durable aux activités permanentes du Ministère. Ce thème envisage des résultats à court terme, lesquels devraient contribuer à la viabilité à plus long terme du système de justice et des collectivités.

On a défini trois objectifs pour atteindre les résultats à long terme durant les trois prochaines années :

1. Accroître la connaissance du développement durable au Ministère et le sensibiliser davantage à ce sujet.
2. Intégrer la prise en compte du développement durable aux activités du Ministère.
3. Améliorer la durabilité écologique des activités matérielles du Ministère.

Initiatives horizontales auxquelles le ministère de la Justice participe

Initiative	Objectif	Organisation responsable	Partenaires	Rôle/contribution du ministère de la Justice	Dépenses prévues du ministère de la Justice (en millions de dollars) 2004-2005	2005-2006	2006-2007
Sécurité publique et antiterrorisme	Assurer la sécurité personnelle et économique des Canadiennes et des Canadiens	Sécurité publique et Protection civile (SPPC, anciennement Solliciteur général)	Santé Canada, Transports Canada, Justice, Bureau du Conseil privé, Centre de la sécurité des télécommunications (CST), Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), Affaires étrangères et Commerce international (MAECI), Défense nationale	Contribue à la stratégie du gouvernement en matière de sécurité nationale et aux efforts engagés dans la lutte contre le terrorisme	15,7	15,7	15,7
Renouvellement du système de justice pour les jeunes [1]	Accroître le soutien aux jeunes Canadiennes et Canadiens qui sont aux prises avec la loi	Justice	SPPC, Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Dirige la mise en œuvre de l'initiative Coordonne les activités des partenaires (provinces, territoires)	215,2	212,7	212,6
Blanchiment d'argent	Réduire la quantité de produits d'activités criminelles qui sont cachés aux autorités gouvernementales	Finances	Agence du revenu du Canada (ARC, anciennement Agence des douanes et du revenu du Canada), SPPC, Citoyenneté et Immigration (CIC), Justice	Appuie une intensification des poursuites relatives aux infractions liées au blanchiment d'argent	2,4	2,4	À dét.[2]
Frontière intelligente	Créer des frontières qui facilitent la liberté du mouvement des personnes et des biens entre le Canada et les États-Unis	ARC	SPPC, Justice, CIC, Agence canadienne d'inspection des aliments	Fournir à l'ARC des services et des conseils juridiques liés aux activités qui touchent la frontière intelligente	0,5	0,4	0,4
Accès légal	Donner aux organismes d'application de la loi un accès légal pour intercepter les communications dans le cadre des enquêtes liées au terrorisme, au trafic de stupéfiants, au blanchiment d'argent et à la pornographie juvénile	SPPC	Justice, Gendarmerie royale du Canada (GRC), Industrie Canada, SCRS, CST	Maintenir la capacité des services de sécurité nationale et des organismes d'application de la loi d'exécuter un accès légal dans le contexte des technologies nouvelles et de l'évolution de la situation internationale	2,2	À dét.	À dét.

1. Le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor portant sur les résultats horizontaux (http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp) donne plus de détails au sujet de cette initiative.
2. À dét. : le financement futur reste à déterminer et/ou à confirmer.

Initiatives horizontales auxquelles le ministère de la Justice participe

Initiative	Objectif	Organisation responsable	Partenaires	Rôle/contribution du ministère de la Justice	Dépenses prévues du ministère de la Justice (en millions de dollars) 2004-2005	2005-2006	2006-2007
Section intégrée des produits de la criminalité	Empêcher les criminels organisés de profiter des produits de leurs activités illicites	SPPC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ARC, Justice	Prodiguer des conseils juridiques et poursuivre en justice les infractions liées à la criminalité organisée Modifier le *Code criminel* pour lutter contre la criminalité organisée	4,4	À dét.	À dét.
Stratégie canadienne antidrogue	Réduire la demande des drogues illicites et leur disponibilité	Santé Canada	SPPC, MAECI, Justice	Soutenir les organisations partenaires pour moderniser la politique antidrogue Établir et faire connaître de nouveaux tribunaux pour le traitement de la toxicomanie Gérer le nombre croissant de poursuites relatives aux infractions liées aux stupéfiants Procéder à la réforme du droit	9,6	11,3	11,3
Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	Renforcer les mesures de protection contre la fraude dans les marchés financiers	SPPC	Justice	Participer aux équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés afin d'aider à poursuivre en justice les affaires liées à la fraude dans les marchés financiers	2,2	4,7	4,7

INDEX

A
Affaires indiennes et du Nord canadien 45
Agence du revenu du Canada, 41, 67
Aide juridique 8, 11, 19-22, 24, 27
Architecture de gestion de l'information législative 65

B
Blanchiment d'argent 12, 29, 64, 67
Bureau de Justice en direct 65
Bureau régional de l'Atlantique 47
Bureau régional de la Colombie-Britannique 7, 47
Bureau régional de l'Ontario 7, 47
Bureau régional des Prairies 47
Bureau régional du Nord 47
Bureau régional du Québec 47
Bureaux régionaux 7, 18, 42, 61-63

C
Charge de travail du contentieux civil 38
Charte canadienne des droits et libertés 10, 36, 58
Code criminel 6, 24, 29, 32-33, 58, 68
Coopération internationale 34, 54
Criminalité technologique 11, 14, 15, 18, 30-32, 61-63
Crime organisé 11-12, 14, 15, 18, 30-32, 61-63
Crime transnational 14, 15, 18, 30, 34-35, 54, 61-63

D
Déclaration canadienne des droits 41, 58
Direction du contentieux des affaires civiles 41
Direction des services législatifs 41
Droit de la famille 6, 8, 12, 19-20, 51, 53
Droit de la famille axé sur l'enfant 52
Droits de la personne 1, 6, 8, 10-12, 30, 41, 52, 58

E
Enfants et adolescents 13, 18, 20, 24-27, 61-63
Équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés 68

F
Finances, ministère des 37, 40-41
Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les
deux langues officielles 22, 52
Frontière intelligente 64, 67

G
Gestion du risque juridique 39, 44
Gouvernement en direct 65
Groupe du droit des langues officielles 41
Groupe du droit public 41, 47

I
Initiatives horizontales 11, 65, 67-68
Initiatives pour le Nord 27

J
Justice, ministère de la
contexte opérationnel 10, 38
dépenses prévues 3, 8-9, 13, 18-19, 21, 24, 26, 29-30, 32, 34, 36, 47-49, 51-54, 61-64
étude ministérielle 15-16, 43
lois administrées par 58
mesure du rendement 14, 15, 36, 42-43
mission 6, 47, 66
organigramme 47
partenariats 51-52, 65
personnes-ressources 57
Plan stratégique 2001-2005 13, 48-49, 57
Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004
résultats stratégiques et priorités 14-16
ressources 3, 11, 13, 16, 23, 27, 33-34, 39-40, 44-45, 49
rôle 5, 66-68
Stratégie de développement durable 66-68
Justice pour les jeunes 8, 11, 19-21, 27, 51-52, 64

L
Langues officielles 6, 8, 19-20, 22, 41, 47, 52-53, 60
Loi antiterroriste 31, 58
Loi sur l'extradition 29, 59
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents 21, 25, 27, 60

M
Méga-procès 23
Ministre
double rôle 5
conseiller juridique du gouvernement 6, 8, 65

N
Normes de qualité et de service 38

P

Personnes vulnérables dans le
système de justice 1, 13, 18, 20, 24-26, 61-63
Peuples autochtones
dans le système de justice 2, 13-14, 18, 20, 26-28, 61-63
dans le Nord 29
Portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration 40, 61, 62, 63
Portefeuille des affaires autochtones 18, 27, 37-38, 61-63
Portefeuille des organismes centraux 18, 38, 61-63
Portefeuille du droit des affaires et
du droit réglementaire 18, 38, 61-63
Portefeuille du droit fiscal 18, 38, 61-63
Prestation de services juridiques 8, 12, 39, 42-43, 61-64
coûts liés à 11
Procureur général du Canada
premier conseiller juridique de l'État 5
Produits de la criminalité 12
Programme d'assistance parajudiciaire
aux Autochtones 20-21, 27, 51-52
Projet de Gestion proactive du droit
Projets des villes à l'intention des jeunes Autochtones 27
Protection de la vie privée 6, 8, 12, 30, 41

R

Réseau de justice autochtone 27
Résolutions des questions des pensionnats indiens Canada 37

S

Santé Canada 37, 40, 67-68
Secrétariat du Conseil du Trésor 3, 14, 16, 42, 49, 51-52, 56, 67
Secteur d'activité Administration 8-9, 47, 49, 54, 64
Secteur d'activité Droit et Orientation 8-10, 47, 49, 51-52, 54, 64
Secteur d'activité Services aux
clients gouvernementaux 8-9, 47, 49, 54, 64
Sécurité publique et antiterrorisme 52
Sécurité publique et Protection civile, ministère de la 31, 59
Service fédéral des poursuites 18, 34, 40, 43, 61-63
Services de règlement des différends 41, 47
Sous-ministre 3, 47
Stratégie canadienne antidrogue 68
Stratégie de développement durable 57, 66
Stratégie intensive en matière de poursuites 31
Stratégie relative à la justice applicable
aux Autochtones 6, 8, 11, 20, 26-27, 51-52
Système de justice
accès au 11, 13, 18-22, 24, 61-63
gain d'efficacité dans 22-23

T

Terrorisme 11, 15, 18, 30-32, 54, 61-63, 67

UV

Vulgarisation et information juridiques 11, 19, 21, 51-53